

60

Nouvelle formule

millions

de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

Enquête

LAIT ÉQUITABLE

Des paysans mieux payés et des clients au rendez-vous



Enquête

Garantie à vie : Attention pièges

Essai

Les logiciels

pour sécuriser
ses mots
de passe

www.60millions-mag.com

SEPTEMBRE 2018 / N° 540 / 4,60 €



Essai

De 50 à 350 €
**Les meilleures
centrales vapeur**

PROTÉGEZ BÉBÉ DES TOXIQUES !



Couches

Essai • Les plus efficaces
• Les moins à risques

+ SUPPLÉMENT
DÉTACHABLE

155 lingettes, crèmes,
laits de toilette...



QUI SOMMES-NOUS ?

60 Millions de consommateurs et son site 60millions-mag.com sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) ; établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).



NOS VALEURS

INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

EXPERTISE

Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs, juristes, économistes et documentalistes de l'INC pour une information fouillée et experte.

PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : messages des lecteurs, des abonnés à notre page facebook, à nos fils twitter, les contributions au forum.

Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

Essais mode d'emploi

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NFX 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement les produits (qui ont tous été achetés de manière anonyme) et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité. Les essais comparatifs de services et les études juridiques et économiques sont menés avec la même rigueur et la même objectivité.



À toute vapeur !

Un banc automatisé a testé nos centrales vapeur. Le fer y est maintenu par un bras mécanique où est fixé un poids simulant l'appui d'un utilisateur. Charge à lui de défriser trois types de tissus. Un exercice reconduit trois fois sous le haut contrôle de trois personnes (bien humaines, celles-là !).

1 999 c'est le nombre d'ingrédients qui ont été listés par Justine, notre ingénierie, à l'occasion de notre étude portant sur 155 produits pour bébé (couches, lingettes, laits, gels, crèmes...).

Coup de chaud avec les surgelés

C'est le sujet de 60millions-mag.com le plus partagé cet été. De nombreux produits contenant des légumes surgelés en provenance de Hongrie et présentant un risque de contamination aux listéries ont été retirés du marché. Chaque jour, nous avons actualisé dans "Alerte produits", la liste de ces rappels pour l'information la plus complète.



RETROUVEZ-NOUS, le 27 septembre, à 11 h 45 dans la Quotidienne sur France 5 pour bien choisir son gel douche ou son savon. Et écoutez en podcast "Une bonne tasse d'été" de France Inter (2 août), consacré à notre hors-série « *Naturel, l'envers du décor* ».



DES COUCHES MALMENÉES
Ajustements, fuites en position couchée, résistance des ailettes... la machine se prend pour "Impossible Mr bébé".

ÉDITORIAL



J.DULEY

SYLVIE METZELARD
Rédactrice en chef

Bien armés pour bébé

Eh bien oui, sans mauvais jeu de mots, nous avons décidé d'en remettre une couche. Parce que les enfants sont notre bien le plus précieux, nous ne pouvons tolérer que les produits imaginés pour eux ne soient pas systématiquement conçus avec toutes les précautions qui s'imposent.

Il y a moins de deux ans, nous révélions que la majorité des couches testées présentaient des résidus de substances potentiellement toxiques (glyphosate, composés organiques volatils...). Un comble pour des produits en contact direct avec le siège des bébés. Dix-huit mois plus tard, nous avons remis l'ouvrage sur le métier pour une nouvelle recherche de toxiques, doublée d'un test d'efficacité. Avec, en plus, une étude portant sur 143 produits de toilette : des lingettes aux eaux, crèmes ou gels divers.

Un banc-test XXL qui s'imposait puisque, pour l'hygiène d'un tout-petit, on utilise, en moyenne six produits différents par jour. Raison de plus pour

écartier les molécules parfumantes allergisantes, les irritants ou le phénoxyéthanol contre lequel nous nous battons depuis longtemps et que l'on retrouve encore, y compris chez de très grandes marques.

La situation s'améliore, mais la bataille est loin d'être terminée. Notre objectif, c'est le risque zéro pour les enfants, et nous ne désarmerons pas ! Ce n'est pas anodin si nous avons choisi de traiter ce sujet pour inaugurer la nouvelle formule que vous allez découvrir. Une nouvelle formule, c'est le bébé d'une rédaction qui rêve de faire de belles et grandes choses avec lui. Ce sont des envies, des ambitions. Dire plus et mieux. Interpeller. Revenir sur les sujets, les promesses qu'on nous a faites. S'obstiner, toujours et encore, pour pouvoir regarder grandir les bébés... sans arrière-pensée. •



Notre objectif, c'est le risque zéro pour les enfants, quels que soient les produits. Et nous ne désarmerons pas !



RESTONS CONNECTÉS !



60millions-mag.com

- Pour puiser davantage d'infos conso au quotidien
- Un forum pour vous exprimer
- Les rappels de produits à connaître.



/60millions de consommateurs

Pour suivre, partager les travaux de «60», réagir à des infos insolites, partager une expérience...



@60millions

Le fil du consommateur averti.

@alerte_rappel60

Pour être prévenu tout de suite des rappels de produits.

60
millions
de consommateurs

MENSUEL ÉDITÉ PAR L'INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION
(Établissement public à caractère industriel et commercial)
18, rue Tiphaine,
75732 Paris Cedex 15
Tél. : 01 45 66 20 20
www.inc-conso.fr

Directrice de la publication :
Agnès-Christine Tomas-Lacoste

Rédactrice en chef :
Sylvie Metzelard

Rédactrice en chef déléguée (hors-série) : Adeline Tréguoüet

Rédacteur en chef adjoint (mensuel) :
Benjamin Douriez

Rédactrice en chef adjointe (hors-série) :
Christelle Pangrazzi

Directrice artistique :
Véronique Touraille-Sfeir

Secrétaire générale de la rédaction : Martine Féodor

Rédaction

CHEFS DE RUBRIQUE :
Patricia Chairopoulos, Fanny Guibert,
Fabienne Loiseau, Lionel Maugain,
Victoria N'Sondé, Florent Pommier.

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :
Bertrand Loiseau et Jocelyne Vandellois (premiers secrétaires de rédaction),
Mireille Fenwick.

MAQUETTE :
Valérie Lefebvre (première rédactrice graphiste), Guillaume Steudler.

RESPONSABLE PHOTO :
Michèle Hélène

Conception graphique :
Caroline Moutier

SITE INTERNET :

www.60millions-mag.com

Fabienne Loiseau (coordinatrice),
Matthieu Crocq (éditeur Web),
Brigitte Glass (relations avec les internautes) redactionweb@inc60.fr

Diffusion : William Tétrel (responsable),
Gilles Taillandier (adjoint),
Valérie Proust (assistante).

Relations presse :
Anne-Juliette Reissier-Algrain,
tél. : 01 45 66 20 35

Chef du centre d'essais comparatifs :
Christian de Thuin

Chef du service juridique, économique et de la documentation : Patricia Foucher

Contact dépositaires, diffuseurs et réassorteurs : Promévente,
tél. : 01 42 36 80 84

Service abonnements :

4, route de Mouchy, 60438 Noailles Cedex
Tél. : 01 55 56 70 40

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS
11 numéros mensuels + Spécial impôts :

46 € ; étranger : 59,50 €.

11 mensuels + Spécial Impôts + 7 hors-séries : 78 € ; étranger : 103 €

Photogravure : Key Graphic

Impression : groupe Maury

Imprimé sur papier : Leipa Lux.

Origine du papier : Schwedt/Oder, Allemagne

Taux de fibres recyclées : 100 % recyclées

Certification : PEFC - Eutrophisation : 0,08 kg/tonne



Distribué par : Presstalis

Dépôt légal : Août 2018

Commission paritaire : 0922 K 89330

ISSN : 1267-8066

*Ce numéro comporte un encart d'abonnement sur une partie du tirage.
Ce numéro comporte un supplément intitulé Le guise des produits sûrs (p. 38).*

Un ouvrage EXCEPTIONNEL, sans équivalent pour les PARTICULIERS



60
millions
de consommateurs



39,90 €
seulement

Vos **droits** au quotidien

GUIDE PRATIQUE

Édition 2019

Nouvelle édition
1 800 PAGES



Achetez-le en priorité !

> Les problèmes de la vie courante,
> les difficultés juridiques,
> la défense de vos intérêts et de vos droits
sont les domaines de compétence reconnus de
60 Millions de consommateurs comme des Éditions
Francis Lefebvre.

En s'associant, ces deux grands spécialistes proposent pour la cinquième année consécutive un ouvrage à la fois pointu et accessible à la portée du grand public.

Cette 5^e coédition aborde de nouveaux thèmes : prélevement à la source, nouvelle réglementation sur la protection des données, suppression de l'impôt sur la fortune, réforme du code du travail, réforme du stationnement payant, maintien du prêt à taux zéro...

BON DE COMMANDE

J'indique mes coordonnées :

Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :
.....

À compléter et à renvoyer dans une enveloppe non affranchie à :
60 Millions de consommateurs - Service Abonnements
Autorisation 73405 - 60439 Noailles Cedex

EXCLUSIF

AME GVD2019

OUI, je souhaite bénéficier de votre OFFRE EXCLUSIVE
pour commander un exemplaire du guide pratique
Vos Droits au quotidien, ÉDITION 2019.

Cet ouvrage de 1 800 pages est coédité par les Éditions
Francis Lefebvre et *60 Millions de consommateurs*.

Ci-joint mon règlement de 46,90 €

(ouvrage : 39,90 € + frais de livraison
France métropolitaine : 7 €) par :

chèque bancaire à l'ordre de
60 Millions de consommateurs

CB

N° de carte
.....
.....
.....

Date d'expiration
.....
.....

Cryptogramme
.....

(Notez les 3 derniers chiffres du
n° inscrit au dos de votre carte.)

Date et signature
obligatoires

Je recevrai l'ouvrage sous un délai de 2 semaines à réception
de mon bon de commande. Je dispose d'un droit de rétractation
de 14 jours (frais de retour à votre charge).

Offre valable jusqu'au 31/07/2019

60
millions
de consommateurs

60
millions
de consommateurs

Achat en ligne
CLIQUEZ ICI



Pour accéder directement à votre article
CLIQUEZ sur le **titre** ou sur l'icône



Pour revenir au sommaire
CLIQUEZ sur



SOMMAIRE

N° 540 / SEPTEMBRE 2018



DIRE / RÉAGIR / REVENIR

- Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation** p.6
- Protections féminines, un rapport pas trop rassurant p.6
- Il faut tirer les leçons du lait infantile contaminé p.7
- Des vêtements sortis d'usine plus propres p.8
- Le régime farfelu aux probiotiques p.9

À la une

Hygiène du bébé

- Protégez-le des toxiques ! p.10
- Produits de toilette : la sécurité d'abord p. 15
- Supplément gratuit : les produits les plus sûrs p. 38



ALIMENTATION & SANTÉ

- Toutes les infos sur la nutrition, la santé et la beauté** p.20
- Enquête**
L'éthique gagne les briques de lait p.24
- Enquête**
Quinoa, sarrasin, kamut, teff...
Les céréales d'antan ont-elles tant de vertus ? p.28
- Zoom**
Traitements chimiques pour les troubles de l'attention p.31
- Pratique**
Arrêter de fumer : c'est le moment de vous décider p.32



EQUIPEMENT & LOISIRS

- Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs** p.34
- Essai**
Centrales vapeur : l'efficacité au rendez-vous p.37
- À la réflexion**
La convivialité, ça se monnaye p.42
- Pratique**
Vide-grenier, on déballe ? p.44
- Essai**
Logiciels de mots de passe : pensez à sécuriser vos pense-bêtes p.45
- Enquête**
Dieselgate : les contrôles passent du labo à la route p.50
- Zoom**
Enceintes connectées : un espion à la maison ? p.53



ARGENT & LOGEMENT

- Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses, votre habitation** p.56
- Pratique**
Logements neufs : des faillites et des angoisses p.61
- Enquête**
Garantie à vie : l'éternité... sous conditions p.62
- Pratique**
Copropriété : nos conseils pour réduire vos charges p.66
- Coaching conso**
Internet : « Je veux faire réparer ma connexion » p.68



- Courriers, courriels et coups de gueule**
Vos questions, nos réponses p.70

- La flèche de Madame 60**
Parle à Google, ma tête est malade p.74
- 60 secondes pour retenir l'essentiel** p.75

Vous voulez vous abonner : **voir page 41**

Vous recherchez un article ou un ancien numéro :
voir pages 54 et 55
ou
www.60millions-mag.com

Le programme des émissions Consomag, diffusées sur France 2, France 3, France 4, France 5 et France Ô : **voir page 60**

DIRE RÉAGIR REVENIR

LE REGARD DE «60» SUR L'ACTUALITÉ DE LA CONSOMMATION

par PATRICIA CHAIROPOULOS, BENJAMIN DOURIEZ, CORALIE GARANDEAU, LIONEL MAUGAIN, VICTOIRE N'SONDÉ, NINA SCHRETR

Mi-figue, mi-raisin Protections féminines : un rapport pas trop rassurant



Deux ans après nos révélations sur la présence de résidus de substances toxiques dans les tampons et autres protections féminines (voir n° 513, mars 2016), les autorités ont publié leur évaluation des risques. Le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) se veut plutôt rassurant sur le risque cancérogène, qui concerne des molécules comme les HAP ou le glyphosate. Mais par ailleurs, il relève qu'un certain nombre de molécules détectées sont suspectées d'être des perturbateurs endocriniens. Dans ce domaine spécifique de la toxicologie, l'expertise de l'Anses n'a pas permis d'évaluer les risques, notamment parce que les perturbateurs endocriniens sont susceptibles d'agir à faible dose.

De même, le risque de sensibilisation cutanée – c'est-à-dire le risque de réaction allergique – n'a pas pu, non plus, être pris en compte. Pour contraindre les fabricants à afficher la nature des matériaux utilisés, comme pour améliorer les procédés de fabrication afin de réduire la présence de substances potentiellement dangereuses, l'Anses plaide pour une nouvelle réglementation européenne. •

Trouble jeu

Le lobby du vin trinque à notre santé

C'est un peu comme si on faisait confiance à un dealer pour prévenir des dangers de la drogue... En juillet dernier, les filières des boissons alcoolisées ont rendu à l'Élysée leurs conseils pour « favoriser une consommation responsable » de leurs produits. Les lobbies de l'alcool ont réussi à contribuer à l'élaboration d'un plan de santé publique, une première. La conseillère agricole de l'Élysée, à qui le rapport a été remis, est l'ancienne déléguée générale de Vin & Société, organisme représentant les professionnels du vin et coauteur du rapport... •



Tricheurs ! Asus, Philips et consorts réprimaient les prix bas

Des millions de consommateurs européens ont dû payer plus cher des appareils de cuisine, des sèche-cheveux, des ordinateurs portables, des casques et de nombreux autres produits », a révélé fin juillet Margrethe Vestager, commissaire européen chargée de la concurrence. Asus, Philips, Denon & Marantz et Pioneer ont reconnu avoir imposé les prix de revente de ces produits.

Ils repéraient les sites qui affichaient des prix trop bas grâce à un outil de suivi et intervenaient ensuite rapidement. Si les sites ne remontaient pas le tarif, les marques les menaçaient de ne plus les approvisionner. Les quatre ont écopé d'une amende totale de 111 millions d'euros, une sanction minorée de 40 % car ils ont coopéré à l'enquête.

Avec 63 millions infligés, Asus est le plus sanctionné des quatre car, de 2011 à 2014, le fabricant taïwanais a fait procéder systématiquement à une remontée de tous les prix signalés « trop bas » en Allemagne et en France. •

Lait infantile contaminé Il faut savoir tirer les leçons...

Neuf mois après l'affaire du lait infantile Lactalis contaminé à la salmonelle, deux rapports officiels rendus publics en juillet pointent l'insuffisance des contrôles et des procédures de rappels de produits.

Des nourrissons malades, un retrait des rayons chaotique des boîtes contaminées, une bactérie présente dans l'usine depuis plusieurs années... Pendant plusieurs semaines, fin 2017 et début 2018, l'affaire du lait Lactalis aux salmonelles a fait les gros titres des journaux. Tandis qu'une procédure judiciaire suit son cours, deux rapports officiels ont été rendus publics au mois de juillet pour tenter de prévenir de nouvelles crises.

REFORCER LES EFFECTIFS POUR CONTRÔLER

Celui de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale critique notamment la complexité de l'organisation administrative. Entre la Répression des fraudes (DGCCRF) et la Direction générale de l'alimentation (DGAL), qui était responsable du suivi de l'hygiène de l'usine Lactalis de Craon (Mayenne), au cœur du scandale ? Il y a une part de « flou », dû à « l'enchevêtrement des compétences ». Les députés préconisent une autorité unique, qu'ils voient plutôt sous l'autorité du ministère de l'Agriculture

et de l'Alimentation. Pas sûr que le consommateur y soit gagnant... D'autant qu'une nouvelle organisation administrative ne réglera pas le problème de la faiblesse des effectifs affectés aux contrôles. Pour le secteur de l'alimentation infantile, un seul agent de la Répression des fraudes s'occupe des contrôles des entreprises de la région Pays de la Loire, note le rapport !

UN SITE WEB POUR LES RAPPELS DE PRODUITS

De son côté, le rapport du Conseil national de la consommation recommande la création d'un portail d'information public qui recenserait tous les rappels de produits – une réforme que « 60 » a maintes fois appelée de ses vœux. Au cours de l'année 2017, le site Web de la DGCCRF a publié une soixantaine de rappels (auxquels s'ajoute une poignée publiée sur celui du ministère de l'Agriculture), tandis que, sur notre site 60millions-mag.com, la rubrique Alerte produits en recensait 270 ! Toutefois, aucune date n'a été fournie sur la mise en place de ce site officiel. • B.D.



Ça vous est arrivé Douloureux retour d'ascenseur



C'est le genre d'événement qui vous met en rogne. En montant chez elle, Annick a sorti ses clés d'appartement mais les a laissées échapper, elles sont tombées, glissant dans la fosse de l'ascenseur. Elle a aussitôt contacté Schindler, la société chargée de la maintenance de l'appareil. « Il m'a été répondu que l'on m'enverrait un technicien à condition que j'accepte de régler la somme de 145 € ». Vivant seule, Annick n'avait pas d'autres choix que celui d'accepter de payer si elle voulait rentrer chez elle. « Le technicien est arrivé, son intervention a duré trois minutes et j'ai fait un chèque de 145 € ». Ce qui fait 2 900 € l'heure d'intervention. Même si on y inclut les frais de déplacement, voilà un joli métier. •

Bonnet d'âne Le contrôle aérien tarde les avions



Notre pays est l'un des plus responsables des retards d'avions en Europe. En cause : un contrôle aérien vétuste, affecté par de nombreuses grèves. Pour la période 2004-2016, le pays a comptabilisé 254 jours de grève de ses contrôleurs, d'après un rapport de la commission des finances du Sénat, qui rend le pays responsable de 33 % des retards dus au contrôle aérien en Europe car les compagnies étrangères ne peuvent plus survoler le territoire. La vétusté de son système, à l'origine de retards, cause 300 millions de pertes chaque année aux compagnies. •

Detox avance !

Des vêtements sortis d'usines enfin plus propres



C'est une victoire pour Greenpeace et pour l'environnement. Il y a sept ans, l'ONG lançait la campagne Detox afin de dénoncer l'usage de produits chimiques dangereux dans la fabrication de vêtements et leurs rejets dans les cours d'eau des pays producteurs (Chine, Indonésie, Mexique, etc.).

En juillet 2018, le bilan s'avère positif : 80 entreprises de l'industrie textile se sont engagées à éliminer une dizaine de ces substances (phtalates, métaux lourds, formaldéhydes, amines, etc.) d'ici à 2020 ; 72 % d'entre elles ont supprimé les composés perfluorés (PFC), considérés comme des perturbateurs endocriniens.

Parmi les bonnes élèves, des enseignes comme Zara, H&M, Benetton ou encore Adidas : elles testent, par exemple, les rejets d'eaux usées de leurs usines, et remplacent les produits toxiques par des alternatives moins nocives. •

Fin de partie

Des escrocs du téléphone interdits

Dès 2014, les plaintes arrivaient par dizaines à la rédaction de «60». À chaque fois, il s'agissait de personnes âgées qui se retrouvaient abonnées, sans comprendre pourquoi ni comment, à un obscur opérateur de téléphone fixe (voir n° 503, avril 2015).

Quatre ans après les premiers courriers, les enquêteurs ont enfin mis un terme à cette vaste arnaque, pilotée : 15 personnes viennent d'être mises en examen à Bordeaux pour pratiques commerciales trompeuses et blanchiment en bande organisée. •

On veut savoir Encore des incertitudes sur le danger des LED

Un comité scientifique de la Commission européenne vient d'annoncer dans un rapport que les LED ne seraient pas néfastes pour la santé. Cette conclusion contredit l'avis de la Société française d'ophtalmologie que nous avions relayé dans un précédent numéro. Elle estimait que les LED, par leur composition en lumière bleue, étaient toxiques pour la rétine de l'œil et notamment celle des enfants. Le rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses) sur le sujet, attendu pour la fin de l'année, devrait permettre de trancher la question. •

Kiosque international

AUSTRALIE

Cela vaut-il la coupe ?

Ils sont bien pratiques, mais les légumes prélavés et pré découpés

valent-ils leur coût ? Le magazine australien *Choice* a comparé une sélection de produits : chou-fleur, citrouille et carotte font partie du trio gagnant, à la fois en termes de temps gagné à la découpe et d'économies réalisées. Champignons, maïs et brocolis présentent un rapport coût/temps moins intéressant. JUILLET 2018



ROYAUME-UNI

Les boutiques ferment

Which? a enquêté sur l'évolution du commerce de rue.

Au Royaume-Uni, 5 855 magasins ont fermé en 2017, et ils pourraient être 10 000 en 2018.

En cause, la vente en ligne : 17 % des ventes britanniques se font sur le Web, avec des records pour l'habillement et l'alimentation. L'effet Amazon sonne le glas des boutiques de vêtements ou des librairies, mais il n'affecte ni les salons de beauté ni les vendeurs de cigarettes électroniques, selon *Which?*. JUILLET 2018



HONGKONG

Des toxiques pour tous

Alors que les élèves ont repris le chemin de l'école, *Choice magazine* s'est

penché sur la composition des célèbres uniformes portés par tous les jeunes Hongkongais. Il a découvert des substances chimiques toxiques dans les ceintures de jupes, les boutonnières de chemises... Notamment des colorants industriels interdits depuis les années 1980 dans la plupart des pays industrialisés. JUILLET 2018

Carton rouge

« Perdez 13 kg en 30 jours » Le régime farfelu aux probiotiques

Le procédé

Des gélules minceur miracles sont vendues avec la caution d'un supposé spécialiste.

Le constat

Des consommateurs sont tentés de maigrir sans effort, pour environ 30 € par mois.

Le problème

Le médecin qui propose ce non-sens médical est introuvable.

Vous avez tout essayé pour perdre du poids ? Les régimes et la privation ? Le sport ? Les médicaments et les crèmes ? Peut-être même la chirurgie ? Si rien de tout ça n'a fonctionné, cette lettre est pour vous. » C'est ce que l'on peut lire en accroche de cette publicité pour un énième produit minceur miracle. Diffusée sur Internet et propagée par les réseaux sociaux, elle vante les bienfaits de Probiotic Svelte, une gélule qui transformerait les bactéries de l'intestin et permettrait au corps de brûler les graisses et les calories. La boîte de 30 gélules est vendue 24,95 € (à raison d'une gélule par jour), avec des frais de livraison en sus (6,50 €).

13 KG OU PLUS EN UN MOIS, CE N'EST PAS SÉRIEUX !

La promesse est alléchante : celles et ceux qui se laisseront séduire par ce message sont supposés perdre treize kilos en un mois, voire plus. Et cela, sans suivre une quelconque diète ni pratiquer la moindre activité physique. En guise de « preuves », le site publie une série de témoignages, avec les sempiternelles photos avant/après, comme celui d'Émilie, qui est passée de 77 kg à 56 kg, ou de Nathalie, 15 kg perdus en moins de trente jours...

Disons-le d'emblée, ces affirmations relèvent du non-sens médical. Pas un professionnel sérieux ne se risquerait à recommander une telle perte pondérale sur une durée aussi courte. D'ailleurs, une expertise

collective de l'Agence de sécurité de l'alimentation (Anses), publiée en 2010, avait rappelé les effets d'un amaigrissement trop rapide : fonte de la masse musculaire, perturbations physiologiques, etc.

LES GARANTIES DU MYSTÉRIEUX PROFESSEUR MICHEL JULLIARD

Et pourtant sur le site (probioslim.fr), les allégations pèsent lourd avec la caution scientifique d'un certain Pr Michel Julliard, photo à l'appui. Nous avons souhaité en savoir plus sur cet expert, ne serait-ce que sa spécialité. Sans succès. Ni nos recherches sur Internet, ni notre demande auprès du fabricant n'ont fourni la moindre information.

Des doutes sont donc permis sur son existence, d'autant que nous avons retrouvé le même "médecin" sur les pages Web d'un autre produit minceur, le Raspberry Ketone Plus. Qui plus est, ce site (allnewsgood.com/fr/raspberrySlim/) est strictement identique à celui du site Probiotic Svelte : mêmes textes, mêmes photos, mêmes témoignages, même présentation.

La page sur les gélules aux probiotiques est éditée par la société suisse Biotula GmbH. Spécialisée dans les annonces pour divers produits minceur, elle a été épinglée à plusieurs reprises par le réseau anti-arnaques, une association à but non lucratif traquant les offres trompeuses.

La solution ? Fuir les produits vantés par cette société ! •

PATRICIA CHAIROPOULOS

BON À SAVOIR

Les teneurs en bactéries actives dans les gélules ne sont pas indiquées : impossible, donc, d'évaluer leur efficacité. Plus surprenant : parmi les ingrédients, on trouve *Lactobacillus Acidophilus*, une souche que des travaux scientifiques associent à... une prise de poids !

Hygiène bébé

À la une Protégez-le des toxiques !

L'objectif « zéro toxique au contact des bébés » n'est pas encore atteint, comme le montre notre essai de couches-culottes. Pourtant, dès la maternité, des initiatives sont prises pour protéger les nourrissons.

À l'Hôpital Privé Nord Parisien (HPNP) de Sarcelles, dans le Val d'Oise, à peine a-t-on posé le pied au sein de l'établissement que le ton est donné. Un panneau intitulé « Hôpital sans perturbateurs endocriniens » trône, en effet, derrière l'accueil. Il décline en dix points la démarche dans laquelle l'hôpital est engagé pour éviter les perturbateurs endocriniens dans les aliments, les médicaments, etc. Mais à l'HPNP, on ne s'arrête pas là. Depuis un an, tous les mois, à la maternité de l'hôpital, se tient un atelier consacré aux polluants et aux substances potentiellement toxiques au quotidien. En cette fin de juillet, près de 40 personnes y participent, une dizaine de jeunes parents et des professionnels de l'établissement. L'atelier est animé par

Olivier Toma, fondateur de Primum non nocere, une société spécialisée dans le développement durable et la santé, qui accompagne l'hôpital dans sa démarche.

« Nous intervenons dans une trentaine de maternités », précise Olivier Toma. Primum non nocere est une filiale du Comité pour le développement durable en santé ou C2DS. Cette association s'est fait connaître, il y a dix ans, en alertant l'Agence du médicament concernant la toxicité potentielle des parabènes, phénoxéthanol, etc. incorporés dans les échantillons de produits cosmétiques distribués aux parents, dans les maternités, via des

mallettes de naissance. Dès cette époque, l'hôpital de Sarcelles a adhéré à l'association C2DS.

UNE MATERNITÉ QUI LIMITÉ LES RISQUES

Aujourd'hui, les procédures mises en place au sein de l'établissement pour limiter les substances à risque toxique semblent bien rodées. En pratique, dans le cadre de sa politique d'achat, l'hôpital exige les fiches de données de sécurité, ou FDS (une FDS fournit des informations concernant les risques, pour la santé et l'environnement, liés à l'utilisation d'un produit donné),

Un guide d'achat pour parents et professionnels

Au total 155 produits d'hygiène destinés aux enfants de moins de 3 ans sont passés au crible dans notre supplément détachable gratuit (p. 38).



• 12 couches culottes.

Pour notre nouvel essai, des analyses ont été menées pour distinguer les références qui contiennent des traces de substances potentiellement toxiques des autres. Avec un certain nombre de surprises (bonnes et mauvaises) à la clé !

• 143 produits cosmétiques.

Lingettes, liniments, produits hydratants ont été décryptés. Nos experts ont épulé les listes d'ingrédients. Les résultats sont globalement satisfaisants. Mais de grandes marques déçoivent.



BON À SAVOIR

Des échantillons de couches pour bébé, de serviettes hygiéniques, de cosmétiques... Les jeunes parents affectionnent ces mallettes de naissance, popularisées par la marque La Boîte rose, offertes au sortir de la maternité. Mais avant usage, ils devront vérifier les compositions, comme pour les produits achetés en magasin.

expliquent Franck Paule, gestionnaire des risques et Rudy Taïb, directeur financier, les deux référents "Développement durable" de l'hôpital. « Pour certains produits, comme pour les cosmétiques sans perturbateurs endocriniens utilisés au sein de la maternité, nous faisons appel à Primum non nocere pour une lecture scientifique des listes d'ingrédients », explique Rudy Taïb.

DES TESTS POUR DES COUCHES PLUS SÛRES

« Pour les cosmétiques, nous mettons également en concurrence les fabricants. Si une marque A met des perturbateurs endocriniens et ne veut pas les

enlever, nous appelons la marque B », complète Franck Paule. Ces procédures donnent entière satisfaction à l'équipe. Sauf

pour un produit incontournable, la couche pour bébé. « C'est l'article de 60 Millions de consommateurs sur les couches pour bébé [n° 523, février 2017] qui m'a fait dire qu'il fallait bouger. La couche, c'est notre prochain chantier ! », rapporte Rudy Taïb.

Pour rappel, dans l'essai que nous avions publié en 2017, des résidus de substances soupçonnées de toxicité – notamment des dioxines et du glyphosate, principe actif de l'herbicide Roundup – ●●●

Les résultats de notre essai

Couches-culottes

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

					
• Label bio	Non	Non	Non	FSC/AB Vincotte UE	Non
• Prix indicatif	64,90 € ⁽¹⁾ 162 couches	12,60 € 50 couches	15,60 € 50 couches	18,90 € 50 couches	12,30 € 46 couches
• Prix pour une couche	0,40 €	0,25 €	0,31 €	0,38 €	0,27 €
Performances (60 %)	+++	++	+	+	+
• Tenue	+++	++	++	++	++
• Absorption	+++	++	+	+	+
• Protection contre l'humidité	+++	++	+	-	+
Composition (40 %)	+++	++	+++	+++	+
Pesticides					
• Résidu du glyphosate	+++	+++	+++	+++	+++
• Pesticides organochlorés	+++	+++	+++	+++	+
Autres molécules toxiques potentielles					
• Dioxines	+++	+++	+++	+++	+++
• Composés organiques volatils (COV)	+++	++	+++	+++	+++
• Composés organiques halogénés adsorbables (AOX)	+++	+++	+++	+++	+++
• Allergènes	+++	+++	+++	+++	+++
NOTE GLOBALE (100 %)	17/20	14,5/20	12,5/20⁽²⁾	12,5/20⁽²⁾	12,5/20

(1) Livraison comprise dans le prix. (2) L'appréciation globale ne peut pas être supérieure à l'appréciation sur les performances. (3) Le fabricant indique que cette référence est en fin de commercialisation. (4) L'appré

••• avaient été détectés dans plusieurs références de couches, notamment chez Pampers.

Or, c'est auprès de cette marque leader que l'hôpital de Sarcelles se fournit en couches pour bébé.

DES RÉSULTATS 2018 SURPRENANTS

À la lecture de l'article de «60», l'équipe de l'HPNP a envisagé de se tourner vers l'une des deux marques que «60» proposait en choix en 2017. Mais l'une (Love & Green) était trop chère. L'autre (Mots d'enfants, une marque E.Leclerc) n'a pas encore donné suite. L'hôpital continue donc

de s'approvisionner en couches auprès de Pampers «dans l'attente d'une solution écoresponsable».

Au moment où il se confie à «60», le directeur financier de l'hôpital de Sarcelles ne connaît pas les résultats de l'essai que vous tenez entre vos mains. Des résultats qui devraient le surprendre, comme ils devraient également étonner les autres professionnels de la petite enfance et, bien sûr, les parents. Car la principale surprise de cette nouvelle édition réside justement dans les

moins bons résultats des références Mots d'enfants et Love & Green qui avaient été mises en avant en 2017

pour leur absence de résidus toxiques.

Comme nous avions reçu des informations qui laissaient penser que les sous-traitants de ces deux marques avaient changé depuis notre essai de 2017, nous avions décidé de les tester de nouveau. Cette fois-ci, dans la référence Mots d'enfants, les analyses ont révélé la présence de composés organiques volatils (ou COV), une famille de polluants susceptibles de provoquer des

Les choix de notre essai précédent déçoivent aujourd'hui.

						
Carrefour Baby Ultra dry & stretch	Lupilu Soft & Dry	Mots d'enfants (Marque Repère) Ultra confort	Love & Green Couches hypoallergéniques ⁽³⁾	Lotus Baby Touch 3 Ultra confort	Pommette (Intermarché) Ecologic	Lillydoo Couches bébé
Non	FSC	PEFC	FSC	FSC	FSC/Nordic ecolabel	Non
10,80 € 56 couches	7,30 € 56 couches	8,90 € 50 couches	19,65 € 52 couches	19 € 58 couches	9 € 32 couches	12 € 33 couches
0,19 €	0,13 €	0,18 €	0,38 €	0,33 €	0,28 €	0,36 €
++	++	+	++	++	++	+
++	++	++	++	++	++	+
++	++	++	++	++	++	++
++	+	-	++	+	+	+
+	-	-	-	-	-	-
+++	+++	+++	-	-	-	-
+	+++	+++	+++	+++	+++	-
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
++	++	-	++	++	++	++
+++	-	+++	+++	+++	-	+++
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
12,5/20	12/20	12/20	9,5/20 ⁽⁴⁾	9,5/20 ⁽⁴⁾	9,5/20 ⁽⁴⁾	6,5/20 ⁽⁴⁾

La notation globale ne peut pas être supérieure à "Insuffisante" ou "Très insuffisante" en fonction de la composition du produit.

irritations de la peau, des muqueuses ou du système pulmonaire (les COV peuvent être inhalés car particulièrement volatils).

UN RÉSIDU DU GLYPHOSATE DÉTECTÉ

Dans la référence Love & Green, comme dans trois autres références testées (Lotus Baby, Pommette, une marque d'Intermarché et Lillydoo), ce sont des traces d'un résidu du glyphosate qui sont détectées. Dans tous les cas, les teneurs de substances indésirables restent très faibles. Le risque sanitaire semble donc minime a priori. Mais il ●●●

Comment nous avons procédé

TESTS RÉALISÉS PAR LE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS DE L'INC

Notre échantillonnage comporte douze références de changes jetables taille 3 vendues par des marques nationales, des marques de distributeurs, des marques "écologiques" et des marques exclusivement vendues sur Internet.

• **Recherche de substances à risques toxiques** Au préalable, chaque couche est broyée et mixée. Des

séries d'analyses sont ensuite conduites selon plusieurs méthodologies pour détecter la présence de substances dont le potentiel toxique est avéré ou suspecté, en particulier chez les enfants de moins de 3 ans.

• **Efficacité de chaque couche** Une batterie de tests mécaniques permet de juger de la tenue de chaque couche (collage et décollage à 90°, tenue de

l'adhésif à 180° et arrachement du complexe adhésif). Les capacités d'absorption et les zones de fuite du change sont évaluées à l'aide de mannequins dynamiques. Enfin, la protection contre l'humidité est appréciée par un test de performances qui mesure à quel pourcentage d'humidité est soumis le bébé pour un volume constant de liquide.

●●● ne peut être écarté, notamment pour le glyphosate, classé « cancérogène probable » par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ). Pèsent aussi sur le glyphosate des soupçons de perturbation endocrinienne. Or, les perturbateurs endocriniens ont la capacité d'agir à faibles doses.

DES SOURCES D'EXPOSITION MULTIPLES

De plus, les nourrissons sont également exposés au glyphosate, aux COV, etc. via d'autres sources, des produits alimentaires notamment pour le glyphosate, des meubles ou des peintures pour les COV... L'exposition globale des nourrissons à ces substances ne se limite donc pas aux faibles teneurs mises en évidence dans les couches.

À noter que la marque Love & Green nous a signalé avoir depuis (encore) changé de sous-traitant. Pas sûr que les résultats de ce nouvel essai aident

les responsables de l'HPNP de Sarcelles à trouver un fournisseur en accord avec leur démarche. La référence Joone, choix de «60» en 2018, est la meilleure couche de l'essai, mais aussi la plus chère, à 40 centimes d'euro l'unité. Un prix élevé qui risque de ne pas être compatible avec le budget constraint de l'hôpital.

Le second choix de «60» se porte cette année sur une des références Pampers. Mais les emballages des couches Pampers, comme ceux de la plupart de ses concurrents d'ailleurs, continuent à ne pas donner la composition précise de chaque référence de couches. Donner une composition globale sur Internet ne suffit pas. En revanche, sur certaines références Pampers, il est toujours inscrit que les couches sont « douces comme de la soie », alors qu'elles ne contiennent évidemment pas cette fibre naturelle.

Dans cette édition 2018, nous avons par ailleurs complété les analyses chimiques par des tests de performances. Sur ce critère, les résultats sont inégaux, mais aucune réelle contre-performance n'est à déplorer. Ce qui prouve que c'est bien sur la composition et l'élimination des résidus à risque toxique que doivent se concentrer les efforts de la filière.

À QUAND UN CONTRÔLE PLUS SÉVÈRE ?

Pour arriver au zéro résidu toxique dans les couches, quels que soient les matières premières utilisées ou le sous-traitant à qui est confiée la conception, un contrôle plus sévère des processus de fabrication s'impose. Et pour contraindre les fabricants à une transparence totale sur les fibres, mais aussi les parfums, colorants, etc. au contact du bébé, une réglementation plus stricte doit entrer en vigueur.●

VICTOIRE N'SONDÉ

Ingénierie : JUSTINE BERTEAU
avec ÉMILIE CALABRE

À retenir

- Résidu du glyphosate (principe actif du Roundup), composés organiques volatils (COV), composés organiques halogénés adsorbables (AOX). Un tiers des couches analysées contiennent des résidus potentiellement à risque toxique.
- Aucune contre-performance n'est à déplorer suite aux tests de performances, même si les résultats sont inégaux d'une référence à l'autre.
- Des contrôles et une réglementation plus strictes s'imposent pour garantir zéro résidu toxique et la transparence totale sur les compositions des couches.
- Les fabricants ne font toujours pas figurer la composition complète sur les emballages des couches. Cette information figure parfois sur les sites Internet des marques. Ce qui est insuffisant.



LES MEILLEURES DE L'ESSAI

Le choix de 60

17/20

Joone Protection premium
162 couches - 64,90 €

Zéro trace de résidus toxiques, des performances excellentes, mais à un certain prix. La composition de cette référence vendue exclusivement sur le site de la marque est fournie en ligne, mais pas sur l'emballage. Dommage !



PERFORMANTES, SANS RÉSIDUS TOXIQUES

14,5/20

Pampers Premium protection
50 couches - 12,60 €

Pampers se rattrape dans ce nouvel essai. Aucun résidu à risque n'a été détecté. Ses performances également sont bonnes et son prix contenu. Mais, encore une fois, Pampers devrait afficher la composition de toutes ses couches sur l'emballage.

Produits de toilette

La sécurité d'abord

Centre
d'essais

Les fabricants ont dû renoncer à plusieurs ingrédients controversés. Mais de grandes marques s'obstinent à utiliser du phénoléthanol, un conservateur préoccupant, faisant fi des alertes des autorités de santé françaises.

Phénoxyéthanol... Cette molécule chimique est un ingrédient d'usage très courant dans les cosmétiques. C'est la substance la plus préoccupante retrouvée par nos experts. Le cas de cette molécule illustre les dysfonctionnements de la réglementation européenne sur les cosmétiques qui profite encore trop souvent aux fabricants. Car, pour l'heure, il est impossible d'encadrer plus strictement – à défaut de l'interdire – cette substance sur laquelle pèsent de sérieux soupçons de toxicité.

UN REMPLAÇANT DES PARABÈNES CONTROVERSÉ

Le phénoléthanol est un conservateur incorporé dans les cosmétiques pour prévenir les proliférations microbiennes, comme les très controversés parabènes, mieux connus du grand public. Les consommateurs ne voulant plus des parabènes, les fabricants les ont écartés... au profit du phénoléthanol, notamment. Mais lui aussi est soupçonné de toxicité potentielle : des études menées sur l'animal laissent supposer que sa toxicité pourrait s'exercer au niveau des cellules sanguines.

Ce conservateur se retrouve au cœur d'un conflit qui oppose les autorités de santé françaises, en l'occurrence l'Agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM, également en charge de la sécurité des cosmé-



tiques), et la Fédération des entreprises de beauté, le principal syndicat professionnel des fabricants de cosmétiques.

Ce conflit est arbitré au niveau de la Commission européenne par son Comité scientifique pour la sécurité des consommateurs (SCCS). Et jusqu'à présent, ce comité a donné raison aux fabricants. Dès 2012, l'agence française avait jugé que la concentration maximale à la-

quelle ce phénoléthanol est actuellement autorisé dans ces produits cosmétiques (soit 1 %) ne garantissait pas la sécurité des enfants de moins

de 3 ans qui y sont particulièrement exposés via les produits d'hygiène et les lingettes nettoyantes. L'ANSM avait alors recommandé une interdiction dans les produits destinés au siège et un abaissement de la concentration maximale autorisée

(de 1 % à 0,4 %) dans les autres produits cosmétiques pour bébés. Mais en 2016, le SCCS a rejeté les recommandations françaises.

Cependant, des travaux récents publiés par les chercheurs du Laboratoire d'évaluation du risque chimique pour le consommateur (Université de Bretagne) montrent que l'exposition des enfants de moins de 3 ans au phénolxyéthanol est sous-évaluée. Ces données ont conduit l'ANSM à revenir à la charge auprès des instances européennes.

DE NOUVELLES DONNÉES RELANCENT LE DÉBAT

Des études épidémiologiques de l'Institut de recherche en santé, environnement et travail (Irset) suggèrent pour la première fois que le phénolxyéthanol pourrait agir comme perturbateur endocrinien. Menées dans le cadre d'une cohorte mère-enfant baptisée Pélagie, elles décrivent plusieurs effets chez les mères exposées (allongement du délai nécessaire pour concevoir, modification des niveaux d'hormones stéroïdiennes...). Ces études épidémiologiques ne sont pas prises en compte dans le dossier transmis par l'agence française aux autorités européennes car elle estime que ces résultats doivent être confirmés. Ce sont néanmoins de nouvelles données scientifiques à verser au dossier à charge contre le phénolxyéthanol. Un dossier de plus en plus lourd...



LINGETTES LE PHÉNOXYÉTHANOL EN RECOL

- La majorité des fabricants se passent désormais de phénolxyéthanol.
- Un recul contrarié toutefois par sa présence dans un produit d'une marque leader.
- La présence récurrente de parfums pose aussi problème. A fortiori dans des produits destinés au siège.

Prêtes à l'emploi et utilisables sans rinçage, les lingettes destinées aux bébés et aux jeunes enfants sont devenues des incontournables. Mais ces produits tout-en-un possèdent les défauts de leurs qualités.

Les lingettes sont constituées d'un tissu préalablement imprégné d'une lotion nettoyante dont la composition doit être attentivement scrutée.

Les défauts des lingettes

En effet, il est important de s'assurer que l'enfant n'est pas exposé à des ingrédients indésirables (irritants, allergisants et autres parfums). D'autant que la fréquence élevée d'utilisation et la zone du siège sur laquelle elles sont le plus souvent appliquées augmentent les risques.

Autre défaut des lingettes sur le plan sanitaire : ce sont des milieux humides et donc propices, par définition, à la prolifération microbienne. C'est la raison pour laquelle elles





permettent d'affirmer que le phénolxyéthanol est en net recul dans les lingettes pour enfants. Ce qui prouve, une fois de plus, que la pression des consommateurs peut jouer un rôle prépondérant pour écarter un ingrédient cosmétique suspecté de toxicité, sans attendre la réglementation.

Mixa, mauvais élève

Mais ce premier succès contre le phénolxyéthanol ne suffit pas. Pour preuve, quelques marques, dont Mixa, l'un des poids lourds du secteur, s'obstinent à l'utiliser. C'est pourquoi une réglementation plus restrictive concernant son usage s'impose dans les produits cosmétiques. En pointe dans ce dossier,

l'Agence française plaide pour une diminution de la concentration de phénolxyéthanol autorisé selon quatre scénarios.

Le rôle primordial des parents

Dans chacun d'entre eux, elle préconise d'utiliser des concentrations variables selon les types de produits cosmétiques et elle demande aux autorités européennes d'interdire ce conservateur dans les lingettes et les produits destinés au siège. Dans ce bras de fer entre les fabricants et l'agence française, les parents ont un rôle à jouer en appliquant le principe de précaution. En pratique, ils doivent continuer à privilégier les lingettes sans phénolxyéthanol.

incorporent des conservateurs, des ingrédients qu'il faut toujours surveiller de près.

À ce propos, en 2013, «60» alertait sur le fait que la majorité d'entre elles, et notamment celles des grands noms du soin pour bébé, contenaient du phénolxyéthanol alors que les autorités de santé françaises recommandaient de les éviter dans les produits appliqués au niveau du siège des enfants.

Une pression salutaire

Cinq ans plus tard, la donne a heureusement changé. C'est ce qui ressort du décryptage de la liste complète d'ingrédients de 32 références de lingettes nettoyantes et de 12 références lingettes papier toilette mené par nos experts. Seuls 3 produits sur 44 contiennent du phénolxyéthanol. Compte tenu du nombre de références passées au crible et sachant qu'elles sont issues de tous les segments du marché (grandes marques, produits vendus sous nom d'enseignes de la grande distribution mais aussi marques bénéficiant d'un label bio ou écologique), ces chiffres

Bon point pour les liniments

Les liniments oléo-calcaires sont le plus souvent formulés sans conservateurs, parfums ou tensio-actifs.

Pour nettoyer les fesses de leurs bébés, une majorité de parents plébiscitent les lingettes nettoyantes généralement conçues en fibres synthétiques et imbibées de lotions incorporant des conservateurs, eux aussi de synthèse. De manière contradictoire, portés par l'engouement pour le naturel, ils sont de plus en plus nombreux à recourir aux liniments oléo-calcaires qui évitent d'exposer les petits à des ingrédients préoccupants.

DES COMPOSITIONS quasi-irréprochables.

Aucune des 17 références étudiées n'est à bannir, même si une toute petite minorité incorpore ici du parfum, là un tensio-actif irritant. Impossible de distinguer des produits dont les compositions seraient au-dessus du lot puisque la grande majorité est jugée très satisfaisante.

UNE LISTE TRÈS COURTE de matières premières, sans conservateurs.

Voici les atouts majeurs du liniment. Ses principaux ingrédients sont de l'huile d'olive généralement et de l'eau de chaux, auxquels s'ajoutent des stabilisants. Produit ancien initialement destiné au traitement des brûlures, il connaît un regain d'intérêt pour le change des bébés. Dans sa thèse (2016, Université de Rouen), la pharmacienne Marie Tahon explique pourquoi. « L'eau de chaux présente un pH alcalin (aux environs de 9) qui neutralise l'acidité de l'urine et rétablit un pH proche du pH naturel de la peau. L'huile d'olive, elle, agit comme un émollient et protège la peau en l'isolant des urines et des selles. »

NE PAS UTILISER comme un gel douche ou un savon.

Produit de soin protecteur, il ne doit pas être utilisé à la place d'un gel douche ou d'un savon pour nettoyer les selles, prévient-elle. Un mauvais usage qui pourrait favoriser le développement de levures ou de champignons. ●

PRODUITS HYDRATANTS

VIGILANCE AVEC LES PRODUITS NON RINCÉS

- Deux marques leaders s'obstinent à utiliser du phénolxyéthanol.
- Chez Mixa, deux produits non rincés d'usage courant en contiennent.
- Le risque d'allergie, via les parfums, est accentué pour les produits non rincés.

Les spécialistes, évaluant la toxicité potentielle des cosmétiques, distinguent les produits qui se rincent de ceux qui ne se rincent pas, tels le lait de toilette, la crème hydratante ou la crème pour le change. Du fait de cette spécificité, ces produits doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Sept produits à bannir

Heureusement, leur composition est globalement convenable, selon les résultats de notre étude. Sur 47 soins hydratants sélectionnés, sept sont à proscrire du fait de leur composition. Les pires d'entre eux contiennent soit un nombre non négligeable d'allergènes classés dans une liste officielle de 26 substances parfumantes particulièrement allergisantes, soit du phénolxyéthanol. Le fait que les deux seuls soins hydratants avec du phénolxyéthanol – le lait de toilette très doux Mixa et la crème hydratante visage et corps Nivea Baby, susceptibles d'être appliqués au niveau du siège – correspondent à des produits de grandes marques est préoccupant.



Retrouvez tous nos résultats dans notre supplément situé page 38.

On peut en effet supposer que le nombre d'enfants de moins de 3 ans exposés au phénolxyéthanol par l'intermédiaire de ces deux produits n'est pas négligeable.

À noter que Mixa vend également des lingettes nettoyantes au lait de toilette avec phénolxyéthanol, ce qui accroît l'exposition des enfants sur lesquels seraient appliqués les deux produits de la marque.

Omniprésence des parfums

L'autre enseignement majeur qui ressort du décryptage des 47 soins hydratants sélectionnés est

l'omniprésence, une fois de plus, des parfums.

Tous les laits de toilette (16 au total) incluent du parfum, même ceux bénéficiant d'un label bio. C'est également le cas d'une majorité de crèmes hydra-

tantes (9 sur 11), de cold cream (5 sur 8). En l'absence d'obligation réglementaire, les fabricants ne précisent pas quelles sont les molécules odorantes qui composent chaque parfum.

Un étiquetage insuffisant

La seule information disponible sur les emballages est la présence de molécules parfumantes classées dans la liste réglementaire des 26 substances parfumantes allergisantes. Or, l'absence de molécules de cette liste des 26 n'écarte pas totalement le risque allergique. Cette liste correspond en quelque sorte à un catalogue à minima. Dans un avis rendu en 2012 sur les allergies aux parfums présents dans les cosmétiques, les instances européennes (SCCS) reconnaissaient que ce ne sont pas 26, mais 82 substances (54 molécules chimiques et 28 extraits naturels) qui sont susceptibles de provoquer des allergies de contact chez l'homme.

PRODUITS NETTOYANTS

ATTENTION AUX IRRITANTS

- Les fabricants font un effort pour limiter les tensio-actifs irritants.
- Malgré la présence de parfums, le risque allergique est limité par le rinçage à l'eau.

Concernant les produits nettoyants (35 eaux et gels nettoyants ou lavants dans notre panel) c'est avant tout la nature des agents lavants qu'il convient de scruter. Appelés tensio-actifs ou surfactants, ils sont capables d'éliminer la saleté et de la dissoudre dans l'eau grâce à leur affinité à la fois pour les corps gras et pour l'eau. Certains sont aussi appréciés pour leur propriété moussante.

Rincez les eaux nettoyantes

Problème : bon nombre de tensio-actifs peuvent s'avérer irritants. Heureusement, la majorité des produits testés n'incorporent pas, ou peu, de tensio-actifs irritants. Concernant les eaux nettoyantes, mieux vaut les rincer à l'eau, même si une majorité de fabricants recommandent une utilisation sans rinçage.

Autre spécificité, l'immense majorité contient des parfums. Seules six références sur 35 (17 %) en sont exemptes. Ce qui pose questions sur le plan sanitaire. Et ce, d'autant que la nature des molécules parfumantes est connue des seuls fabricants.

Écartez les produits parfumés

Certaines de ces molécules appartiennent-elles à cette liste de substances parfumantes allergisantes, actuellement à l'examen au niveau de la Commission européenne, qui inclurait 82 molécules ? Les teneurs actuellement autorisées prennent-elles en compte la réelle exposition des enfants de moins de 3 ans aux molécules parfumées et limitent-elles les risques d'allergies pour eux ? Toutes ces questions restant sans réponses, on ne peut que recommander aux parents et aux professionnels de la petite enfance de privilégier les produits pour bébé sans aucun parfum... en attendant que les fabricants les écartent de la composition de leurs produits. •

Retrouvez tous nos résultats dans notre supplément situé page 38.

3 questions à



**ALAIN-CLAUDE ROUDOT,
directeur du Lercoc***

Pourquoi s'intéresser à l'exposition des bébés aux cosmétiques ?

A.-C. R. : Avant nos travaux, il n'existe pas de données d'exposition propres aux enfants. Actuellement, l'évaluation des risques pour le nourrisson est effectuée à partir de données obtenues chez l'adulte. On fait comme si les enfants étaient des adultes, ce qui n'est pas adapté à la réalité.

Pourquoi l'évaluation des risques dépend-elle des fabricants ?

A.-C. R. : Parce que ce sont les seuls à connaître, pour chaque ingrédient, les concentrations exactes incorporées dans les cosmétiques. Eux disposent de nos données, mais nous n'avons pas les leurs. Pour évaluer les risques, les fabricants peuvent appliquer leurs données de concentrations sur nos données d'exposition. Mais certains fabricants n'utilisent toujours pas nos données. Ils préfèrent se référer à des textes européens antérieurs à nos résultats. À l'époque, cela pouvait se justifier, plus maintenant.

Les agences publiques peuvent-elles prendre la main ?

A.-C. R. : Oui. En s'appuyant sur nos travaux, l'ANSM considère qu'aux doses de phénoléthanol actuellement autorisées, chez l'enfant de moins de 3 ans, il pourrait y avoir un effet toxique. Attention ! L'ANSM se met dans le pire cas de figure. C'est-à-dire dans le cas où les cinq cosmétiques auxquels est exposé l'enfant quotidiennement (hors eau de toilette) contiendraient du phénoléthanol. L'ANSM propose donc de l'interdire dans les cosmétiques les plus à risque qui sont ceux appliqués sur le siège.

*Laboratoire d'évaluation du risque chimique pour le consommateur, Université de Bretagne occidentale.

ALIMENTATION & SANTÉ

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
par PATRICIA CHAIROPOULOS, VICTOIRE N'SONDÉ, MAGALI REINERT, NINA SCHRETR



La fin des pailles non recyclables

En mai dernier, la Commission européenne a appelé à interdire les pailles en plastique jetables, fléau des océans. De nombreux pays s'y sont déjà engagés : le Costa Rica, le Royaume-Uni (l'Écosse va les bannir à partir de 2019), des villes américaines. En France, le ministre de la Transition écologique, dans son Plan diversité présenté début juillet, s'engage à soutenir l'interdiction des pailles à usage unique dès 2020. •

60 000
interventions de chirurgie bariatrique, ou chirurgie de l'obésité, ont été réalisées en France en 2016, d'après une étude du ministère des Solidarités et de la Santé. Ce chiffre, multiplié par vingt en vingt ans, est plus élevé que dans d'autres pays occidentaux, pourtant davantage touchés par l'obésité. •

Les bienfaits multiples du yoga

Difficile de définir à coup sûr les vertus des différents types de yoga. Certaines pratiques sont cependant plus orientées vers une approche thérapeutique.

Dans la médecine traditionnelle indienne, le yoga est une recherche spirituelle qui passe par un corps en bonne santé en recourant à la posture, la respiration et la méditation.

➤ Bénéfice physique et psychique

Certaines écoles sont axées sur l'activité physique, d'autres sur la relaxation et la méditation. Grâce à l'étirement et au mouvement, le yoga peut avoir des effets bénéfiques sur la santé, et améliorer le fonctionnement organique.

Concernant la dimension psychique, la reconnaissance médicale du yoga fait son chemin, comme le montre le recours à la méditation en psychiatrie. Certains courants revendiquent plus spécifiquement une approche thérapeutique, à l'image de

l'école Iyengar. Du nom de son créateur, elle est basée sur une exécution rigoureuse et précise des postures, notamment à l'aide de supports (briques, couvertures, chaises, cordes). Sa pratique peut soulager des douleurs inflammatoires dans les articulations ou les vertèbres. Mais attention en cas de blessures ou de douleurs inflammatoires chroniques.

➤ La circulation des fluides

« Quand on a mal à une articulation, on évite le mouvement, stoppant la production de synovie, indispensable au bon fonctionnement articulaire. Grâce à l'étirement et au mouvement, on met de l'espace dans les articulations, ce qui rétablit la circulation des fluides », explique Jean-Marie Perre, professeur de yoga Iyengar à Montpellier. •

M. R.





Quoi de neuf au menu dans les cantines ?

La récente loi Alimentation l'a confirmé, rien n'oblige les cantines scolaires à fournir un repas végétarien hebdomadaire. Cela étant, la législation impose que,

sur 20 repas proposés à la cantine, seulement quatre offrent des protéines sous forme de viande non hachée et quatre autres sous forme de poisson. Pour les autres repas, « *aucune disposition particulière, quant à la nature du plat (proposant un apport en protéines) ne s'applique, les protéines pouvant être issues de viandes, poissons, œufs, abats ou fromages* », rappelait le gouvernement en octobre 2017, lors d'une séance de questions à l'Assemblée nationale. De quoi rester raisonnable sur la fréquence des plats carnés, d'autant plus qu'une grande partie de la viande servie en restauration collective est importée, en particulier la volaille. Près de 90 % du poulet standard vient d'ailleurs, Pologne en tête. Le poulet label Rouge n'a pas encore conquis les assiettes de nos petits. ●

Fête de la gastronomie

Rebaptisé cette année « *Goût de France* », l'événement, chapeauté par le ministère de l'Économie et des Finances, vise à sensibiliser le grand public au patrimoine culinaire français. L'édition 2018 aura lieu du 21 au 23 septembre, partout en France, autour de dégustations, de repas, de visites de lieux d'exception, etc. ●

VU/LU POUR VOUS Les enjeux alimentaires en BD numérique

Que mangerons-nous dans trente ans ? Autant de viande ? Cette BD numérique diffusée sur Instagram et accessible sur le site mangerverslefutur.org, tente de répondre, sur un mode léger. Elle est conçue sous la houlette de la chaire d'enseignement et de recherche Aliments, nutrition et comportement alimentaire d'AgroParisTech. Elle met en scène quatre jeunes qui, entre 2018 et 2050, autour d'un repas annuel, explorent les changements climatiques, les décisions politiques, les nouvelles technologies et les choix des consommateurs. ●



Question ?
nutrition ?



La réponse de l'expert
Catherine Hill
Épidémiologiste à l'Institut
Gustave-Roussy (Villejuif)

Un verre de vin par jour, est-ce bon pour la santé ?

NI BON, NI MAUVAIS

À dose modérée, l'alcool réduit le risque d'infarctus du myocarde, mais augmente celui de cancer, le bilan est donc neutre jusqu'à 100 grammes d'alcool pur par semaine. Au-delà, les risques de mortalité toutes causes confondues augmentent. Cette quantité équivaut à dix verres hebdomadaires, en ne buvant pas tous les jours... Et pas tout d'un coup ! Un verre correspond à 10 cl de vin à 12°, 25 cl de bière à 5° ou 3 cl de pastis ou de whisky à 40°. Mais peu importe le type de boisson, puisque ce qui compte, c'est la quantité d'alcool ingérée. Les Français boivent beaucoup trop : si on répartit la quantité d'alcool consommée en France dans la population des jeunes de 15 ans et plus, on arrive à 26 g d'alcool pur en moyenne, par jour et par personne. On est sérieusement loin des 100 g par semaine ! ●

focus
sur

La gélatine

Quelle origine. Utilisée pour ses vertus épaississantes, gélifiantes et stabilisantes, la gélatine figure dans la liste des ingrédients en toutes lettres ou, plus rarement, sous le code E441. Elle est généralement d'origine porcine, dérivée du collagène des os, cartilages et

tendons du porc, ou extraite de tissus bovins, voire de poissons ou de volailles.

À quoi elle sert. Son usage est répandu dans les confiseries de type marshmallows et oursons en gomme, mais aussi dans les crèmes glacées, les yaourts crémeux, les mousses ou liégeois, les produits allé-

gés (pour leur donner de la texture et simuler la sensation de gras). On peut en trouver dans la composition de certains vaccins, en tant que stabilisant, ou dans les cosmétiques comme les dentifrices.

Comment l'éviter. Des régimes végétariens ou des pratiques religieuses proscrivent

la gélatine animale, notamment porcine. Les industriels n'étant pas obligés d'indiquer son origine, le mieux est alors de choisir des produits où elle est remplacée par des substituts végétaux comme l'agar-agar (E406), l'amidon (E1401), le carraghénane (E407) ou la gomme xanthane (E415). ●



C'EST NOUVEAU

Les fleurs comestibles vendues en supermarché

Au rayon des salades en sachet, vous avez peut-être vu ou même acheté des barquettes de fleurs comestibles. Longtemps réservées à la cuisine des grands chefs, elles ont désormais leur (petite) place dans les grandes surfaces.

Quelles variétés choisir ?

Acacia, bégonia, bourrache, capucine, moutarde, œillet ou pensée... On les utilise soit cuites (blanchies, farcies ou frites) comme les fleurs de moutarde, d'acacia ou de courgette, soit crues, mêlées à des salades. Pour la plupart, seuls les pétales sont comestibles, les tiges et les feuilles étant trop amères. Une barquette de 10 grammes environ coûte en moyenne 6 euros. Elles se conservent deux à trois jours au réfrigérateur.

Les précautions à prendre

Attention, certaines variétés sont toxiques. Il n'existe pas de liste officielle des fleurs comestibles. Si vous avez des allergies à certaines fleurs ou herbes, ne les consommez pas. Goûtez d'abord une petite portion, de façon à voir comment votre organisme réagit. Il est déconseillé de cueillir soi-même des fleurs à cuisiner, sauf si vous connaissez parfaitement l'endroit, et encore moins d'utiliser des fleurs achetées chez le fleuriste : le risque qu'elles aient été traitées avec des produits phytosanitaires est élevé. Une solution consiste à les cultiver soi-même... ●

Moins de viande et de poisson

Selon la dernière enquête de l'Institut national de la statistique (Insee), les Français ont acheté moins de viande et de poisson en 2017 (respectivement -1,5 % et -3,4 % en volume), et moins de fruits (-2 %), après plusieurs années de croissance. Ils ont, en revanche, augmenté leurs achats de pain et céréales (+1,7 %), d'épices et de sauces (+1,8 %), ainsi que de produits sucrés (sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie). ●



Résultats d'analyses : à qui se fier ?

Attention à l'interprétation de certaines analyses faites en laboratoire, met en garde l'Académie nationale de pharmacie. Il arrive que les résultats varient d'un laboratoire à un autre. C'est le cas lors de tests sanguins pratiqués pour vérifier si une personne vaccinée reste protégée contre l'hépatite B ou contre la rubéole. D'autres examens manquent de fiabilité. Par exemple, le dosage PSA prescrit par un médecin pour dépister un cancer de la prostate chez des hommes qui ne présentent pas de symptômes. L'augmentation d'un marqueur biologique entre deux examens peut néanmoins donner une indication sur l'état de santé. Pour une bonne interprétation, il est donc préférable de faire toutes ses analyses dans le même laboratoire, recommande l'Académie de pharmacie. ●

Accros à Mario

L'Organisation mondiale de la santé reconnaît désormais l'addiction aux jeux vidéo comme une maladie, au même titre que la dépendance à l'alcool ou au cannabis. Que les



joueurs du dimanche se rassurent : il y a addiction seulement en cas d'une « perte de contrôle sur le jeu, une priorité accrue accordée au jeu, au point que celui-ci prenne le pas sur d'autres centres d'intérêt et activités quotidiennes ». ●

Le régime crétois, revu et corrigé

L'étude majeure qui avait mis en évidence, en 2013, les vertus du régime méditerranéen vient d'être révisée. Reconnaissant un problème de méthodologie, ses auteurs estiment que ce régime n'est pas forcément gage de bonne santé. Mais il existe bien une corrélation entre réduction des risques cardio-vasculaires et alimentation à la crétoise. ●



L'innovation au service des consommateurs

Depuis 50 ans, l'Institut national de la consommation est l'établissement public de référence pour tous les sujets liés à la consommation.



NOS ÉQUIPES

L'INC s'appuie sur **l'expertise d'ingénieurs, de juristes, d'économistes, de documentalistes et de journalistes indépendants** pour vous aider à mieux consommer.

NOS MISSIONS

- 1 **Déchiffrer** les nouvelles réglementations
- 2 **Tester** des produits et des services
- 3 **Informier et protéger** les consommateurs
- 4 **Accompagner** les associations de consommateurs

NOS MÉDIAS



Le magazine
60 Millions de consommateurs
www.60millions-mag.com



L'émission TV
de tous les
consommateurs



Le site sur la consommation
responsable et le
développement durable
www.jeconsommeresponsable.fr

Marques solidaires

Enquête L'éthique gagne les briques de lait

Les briques et bouteilles de lait équitable envahissent les rayons des grandes surfaces. En échange d'un léger surcoût accepté par le consommateur, les marques solidaires assurent une rémunération décente aux éleveurs. Enquête sur une tendance citoyenne.

L'espoir. » La voix pleine de conviction, Adrien Lefèvre évoque son travail. Éleveur laitier dans les Ardennes, il est vice-président de FaireFrance, une société appartenant aux agriculteurs. En 2017, grâce aux ventes de la bouteille à la vache tricolore, une partie de sa production a été mieux rémunérée que d'ordinaire. « Ça fait plaisir. C'est l'équivalent d'un quart du lait de l'année. »

Même satisfaction pour Martine et Martial Darbon, à 500 kilomètres de là, dans l'Ain. En 2016, ce couple de producteurs a participé à la création de C'est qui le patron ?! « Avant,

nous ne pouvions nous verser que 700 € par mois. Maintenant nous pouvons compter sur 1 500 €. » Cette brique a connu un succès si fulgurant que des géants comme Intermarché et Candia (Sodiaal) ont décidé de lancer leur propre lait « responsable ».

Solidaire, équitable ou éthique, la démarche doit assurer un

revenu plus juste aux éleveurs. Celui-ci a beaucoup chuté lors des crises laitières de 2009 et 2015. Le consommateur semble sensible à cet argument et l'on dénombre

désormais une quinzaine de marques sur ce créneau !

En s'en tenant aux sept principales (voir tableau pages 26 et 27), plus de 64 millions de litres de lait équitable ont été écoulés en 2017, selon nos

calculs, dépassant parfois leurs prévisions de vente. Les marques que nous avons étudiées achètent le litre de lait aux producteurs entre

0,37 et 0,45 €, contre à peine 0,323 € en moyenne dans la filière conventionnelle l'an dernier. Le consommateur paie aussi ce surcoût : alors que le lait standard est vendu en moyenne 0,78 € le litre en 2017, les laits équitables sont proposés entre 0,90 et 1 €.

Le commerce équitable s'applique aussi à des produits français.

« Cette démarche, c'est notre bébé. »

Des éleveurs laitiers ont décidé de délaisser la filière classique et de créer leur marque pour mieux rétribuer leur travail, et surtout pour redevenir acteurs de la chaîne de production. « Nous maîtrisons notre filière », se réjouit Fabrice Hégron. • **Avec d'autres exploitants, il a créé en 2016 En direct**

des éleveurs et investi dans un outil de transformation. Ce sont habituellement des groupes privés et de grands groupes coopératifs laitiers qui assurent la transformation du lait cru en produits de consommation. Cet investissement pèse sur son revenu – il a perçu en 2017 environ 0,35 €/l de lait, mais ce projet est

une satisfaction : « Nous sommes complètement indépendants du système. » • **Même son de cloche chez FaireFrance**, créée en 2013 par 500 agriculteurs. « On a repris la main sur tout, affirme Adrien Lefèvre, le vice-président. Cette démarche, c'est notre bébé ! C'est une vraie satisfaction personnelle. »

LES VENTES S'ENVOIENT

Le client est donc prêt à ouvrir son porte-monnaie pour qu'à l'autre bout de la chaîne, le producteur vive décemment. Face à cette demande croissante, c'est à qui sera le plus vertueux... et surtout à qui l'affichera le plus clairement ! Intermarché a lancé, en février dernier,



la marque Les éleveurs vous disent merci ! avec un argument choc : celui d'être « le lait citoyen qui rémunère le mieux les éleveurs, hors bio, AOC et AOP et laits spécifiques » (aromatisé, sans lactose, etc.). Engagement tenu si l'on raisonne en part du prix de vente (50 %, la plus importante de toutes les marques), mais pas en montant perçu : FaireFrance paye ses éleveurs un petit centime supplémentaire par litre ! C'est qui le patron ?! promet aussi sur son emballage l'idée du prix juste aux producteurs. Avec Les éleveurs vous disent merci !, cette marque connaît une envolée des ventes : 27 millions de litres vendus en 2017, 5 millions en trois mois d'existence pour la seconde. Loin devant Biocoop, pour-

tant pionnier en 1999 avec sa gamme Ensemble solidaires avec les producteurs, qui peut se targuer d'avoir été le premier à respecter les critères du commerce équitable.

Contrairement aux qualificatifs "solidaire", "responsable" ou "éthique", le terme équitable possède une définition juridique précise. « Si on utilise l'allégation "équitable", on doit pouvoir la justifier », estime Julie Stoll, déléguée générale de Commerce équitable France. Ce collectif représente les acteurs du commerce équitable.

Depuis 2014, ce marché n'est plus réservé aux échanges avec les pays en voie de développement, et s'applique à des produits français, comme le lait. La loi exige tout d'abord « le paiement

BON À SAVOIR
En 2016, les producteurs de lait de vache ont dégagé, en moyenne, 14 500 euros de revenus agricoles, selon un rapport de la Commission des comptes de l'agriculture de la nation. 64 % des exploitations étaient déficitaires avant le versement de subventions.

par l'acheteur d'un prix rémunérateur pour les travailleurs, établi sur la base d'une identification des coûts de production et d'une négociation équilibrée entre les parties au contrat ». Les marques que « 60 » a examinées garantissent un prix fixe d'achat du lait du producteur. Un plus par rapport à la filière conventionnelle, où ce montant fluctue selon les marchés. « Il est plus facile de gérer une entreprise quand vous connaissez le prix de vente de votre ... »

8 laits à la loupe

				
• Propriétaire de la marque	C'est qui le patron ?!	En direct des éleveurs	Ensemble	FaireFrance Le lait équitable
• Prix de vente conseillé pour 1 litre demi-écrémé	La marque du consommateur 0,99 €	De nous à vous Entre 0,95 € et 0,99 €	Biocoop Entre 0,98 € et 1,05 €	FaireFrance 0,99 €
Rémunération des producteurs				
• Part reversée aux producteurs ⁽¹⁾	0,39 € garanti	0,35 € en 2017	0,45 € garanti	0,45 € garanti
• Volume destiné à la marque sur la production totale de l'éleveur	40 % du lait de 695 producteurs	94 % du lait de 14 producteurs ⁽²⁾	5 % du lait de 1200 producteurs	94 % du lait de 65 producteurs
• Durée du contrat avec les producteurs	5 ans	Non concerné : agriculteurs propriétaires de la marque	3 ans	Non concerné : agriculteurs propriétaires de la marque
• Respect des critères du commerce équitable	Oui	Non	Oui	Non
Production du lait				
• Garantie de pâturage	3 mois	Non	Oui ⁽³⁾	Non
Distribution				
• Date de création de la gamme	2016	2016	1999	2013
• Nombre de litres vendus en 2017 (en millions)	27	8,6	4,3	9,1
• Réseau de distribution	Auchan, Carrefour, Intermarché, Leclerc, Monoprix, Système U dans toute la France	Leclerc, Système U en Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine	Biocoop dans toute la France	Auchan, Carrefour, Cora, Intermarché, Leclerc, Lidl, Système U, dans la moitié nord de la France
• Le petit plus	Prix de vente fixé par les consommateurs	Emballage 100 % recyclable	Lait labellisé AB	Soutien de projets collectifs internationaux

(1) Par litre. Lissée sur l'année, hors primes qualité. (2) Il est impossible d'être à 100 %, car une partie du lait cru est toujours transformée en beurre et en crème (16 %, en moyenne). (3) Sans spécification de durée.

« marchandise », explique Olivier Gaffet, éleveur laitier et administrateur de Sodiaal, qui a lancé Les laitiers responsables, en mai 2018.

La rémunération consiste souvent en un complément au tarif de base, versé chaque mois (Filière responsable), chaque trimestre (Les laitiers responsables) ou

une fois par an (Les éleveurs vous disent merci ! et FaireFrance).

Les 500 éleveurs associés de FaireFrance et les 20 000 sociétaires de Sodiaal ne produisent pas tous le lait étiqueté « équitable », mais ils en perçoivent la prime. Ils se la partagent intégralement chez FaireFrance, en fonction du volume qu'ils produisent et de leur investisse-

ment dans l'entreprise. Chez Sodiaal, les associés partagent 6 centimes d'euro à chaque litre vendu de Laitiers responsables, puis les producteurs de ce lait perçoivent 1,5 centime d'euro supplémentaire.

L'OBJECTIF, ÊTRE MIEUX PAYÉ SUR LA DURÉE

La prime versée à chaque éleveur diminue donc en fonction du nombre d'associés... mais bénéficie à plus



			
Filière responsable	Les éleveurs vous disent merci!	Les laitiers responsables	Lait standard
Auchan Retail France	Intermarché	Candia (Sodiaal)	-
0,89 €	0,88 €	1 €	0,78 € (moyenne 2017)
0,39 € garanti 60 % du lait de 120 producteurs	0,44 € garanti Non communiqué 136 éleveurs engagés	0,415 € garanti Non communiqué 245 éleveurs engagés	0,323 € (moy. 2017) ⁽⁴⁾ Non concerné
3 ans	5 ans	Non concerné : agriculteurs propriétaires de la marque	5 ans en moyenne ⁽⁴⁾
Non	Non	Non	Non
3 mois	Non	5 mois en moyenne	Non
2014	Février 2018	Mai 2018	Non concerné
15	Non concerné	Non concerné	1400
Auchan dans toute la France	Intermarché dans toute la France	Auchan, Carrefour, Casino, Géant Casino, Cora, Intermarché, Leclerc, Monoprix, Système U dans toute la France	Partout en France
Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

(4) Prix hors prime en filière conventionnelle. Données du Comité interprofessionnel de l'économie laitière.

Tour de France du lait

En plus des marques détaillées ci-contre, il existe de nombreuses marques de lait locales inscrites dans la démarche d'une meilleure rémunération des producteurs. On peut citer Prospérité et Les éleveurs des Hauts-de-France dans le nord, Le lait d'Île-de-France, Cœur de Normandy, Equilait (Sarthe), Laitik l'authentik et Petit Breton (Bretagne), Mont Lait (Massif central), Cant'avey'lot (Cantal, Aveyron, Lot), Ensemble avec les éleveurs (Pyrénées, Val de Loire ou Bretagne). Consommation locale ne signifie pas pour autant petite production : certaines vendent plusieurs millions de litres chaque année.



Pour plus de détails sur les marques de lait équitable régionales :



www.60m.fr/54024

diées, deux répondent à ces critères législatifs : Ensemble et, depuis juin dernier, C'est qui le patron ?!. Elles peuvent donc afficher l'allégation "équitable" sur leurs bouteilles et leurs briques, sans pour autant recourir à un label indépendant tel que Fair for life et Bio solidaire. À notre connaissance, aucune marque de lait n'en fait mention.

En plein essor, le lait équitable – même s'il n'en respecte pas toujours les critères à la lettre – reste marginal face au 1,4 milliard de litres de lait conventionnel vendus en 2017. Mais le consommateur peut faire bouger les lignes : plus il se tournera vers le lait éthique, plus il faudra en produire, et donc plus le producteur pourra se libérer de la filière conventionnelle... et mieux il vivra de son métier. • NINA SCHRETR

de personnes. La part équitable représente parfois une goutte dans l'océan de lait vendu par un producteur à la filière conventionnelle. Seuls les producteurs d'En direct des éleveurs vendent l'intégralité de leur production à un meilleur prix, tout comme 155 agriculteurs pour C'est qui le patron ?! (les autres alimentent la marque selon la demande).

Mais le prix ne fait pas tout : être mieux payé, c'est bien ; le rester sur la durée, c'est mieux. Le commerce équitable impose un contrat « qui ne peut être inférieur à trois ans » pour « limiter l'impact des aléas économiques subis par ces travailleurs ».

FaireFrance, créée par des producteurs en 2013 – un an avant l'adoption de la loi qui régit le commerce

équitable local – n'a pas encore de contrat de cette durée avec l'entreprise qui transforme son lait cru. Mais son vice-président l'assure : « Nous y travaillons. » La loi prévoit aussi « l'octroi par l'acheteur d'un montant supplémentaire obligatoire destiné aux projets collectifs visant à renforcer les capacités et l'autonomisation des travailleurs et de leur organisation. » Ces derniers doivent être

Plus on se tourne vers le lait équitable, plus on aide les éleveurs.

organisés en structure à gouvernance démocratique. Les entreprises de commerce équitable assurent enfin la traçabilité de leurs produits et « participent à des actions de sensibilisation et d'éducation à des modes de production et de consommation socialement et écologiquement durables. » Sur l'ensemble des marques étu-

Quinoa, sarrasin, kamut, teff... Les céréales d'antan ont-elles tant de vertus ?

Enquête

Elles connaissent un engouement en phase avec l'appétence pour les aliments authentiques et réputés sains. Qu'en est-il vraiment de ces petites graines venues d'ailleurs ?

Mil, kamut, teff, fonio, sarrasin, quinoa... Les céréales d'antan (ou pseudo-céréales) gagnent nos assiettes, à côté des classiques riz ou blé, ingrédient de base des pâtes et de la semoule. Longtemps vendues dans les magasins spécialisés, on les trouve désormais en grandes surfaces, en vrac ou via les marques nationales qui, surfant sur la vague, multiplient mélanges de céréales et recettes avec légumineuses, épices ou champignons.

LE SUCCÈS DE CES GRAINES CHARGÉES D'HISTOIRE

Outre la curiosité qu'elles suscitent, ces "nouvelles" céréales sont parées de mille et une vertus nutritionnelles, réelles ou supposées. Et cela alors que le végétarisme, et surtout le flexitarisme, gagnent du terrain. Basé sur une réduction de produits d'origine animale dans l'assiette, ce mode alimentaire concerne 20% de la population française. « Cette tendance pour les céréales d'antan s'inscrit aussi dans la droite ligne des super-aliments comme la baie de Goji, la pomme, la noix, etc., explique Alix de Reynal,

codirectrice du cabinet de conseil NutriMarketing. Là où le marketing entre en jeu, c'est qu'il faut faire rêver, raconter une histoire autour de l'aliment. Avec ces céréales souvent venues d'ailleurs, on tient de bons "clients".»

Le quinoa, essentiellement cultivé au Pérou et en Bolivie, est à la fois l'incarnation et le déclencheur de ce

mouvement, lorsque cette pseudo-céréale a vu sa demande exploser, et notamment en France. Son succès tient autant à sa qualité nutritionnelle qu'à son histoire ancrée dans la période précolombienne. Même chose pour l'amarante, d'origine mexicaine et bardée – avant notre ère – de pouvoirs surnaturels ; pour le teff cultivé

S.GOMBERT/AGEFOTOSTOCK - ISTOCK

☒ Les résultats de notre enquête



	BOULGHOUR	AMARANTE	FONIO
• Teneur en protéines (pour 100 g)	11,5 g	14,5 g	4 g
• Teneur en glucides	67 g	58,6 g	40 g
• Teneur en fibres	9,5 g	6,7 g	1 g
• Présence de gluten	Oui	Non	Non

NOTRE AVIS

Son amidon prédigéré est mieux toléré par les personnes souffrant du syndrome de l'intestin irritable. Mais n'apporte rien de plus que les pâtes.	Très digeste et assez riche en fer, c'est une bonne source de protéines ainsi que de magnésium et de calcium.	Pas très riche en protéines mais contient des quantités de méthionine et de cystine, deux acides aminés. Source de calcium, de zinc, de magnésium et de manganèse.
---	---	--



Les marques nationales surfent sur ces "nouvelles" céréales longtemps vendues en vrac dans des boutiques spécialisées.

depuis des millénaires en Afrique, en particulier en Éthiopie, ou encore le fonio, produit au Mali. « Consommer ces graines venues d'ailleurs et, qui plus est, ancestrales fait office, pour certains, de rejet du modèle industriel, dont le dernier avatar se concentre sur l'alimentation, analyse Nathalie Damery, directrice de l'Observatoire société et consommation (Obsoco). Or, derrière ces aliments anciens se trouvent souvent des conditions sociales et de production loin d'être vertueuses. »

DES PROTÉINES VÉGÉTALES, OUI, MAIS...

Le succès s'est aussi fait au détriment des agriculteurs andins pour lesquels cet aliment de base est devenu un produit de luxe... C'est d'ailleurs l'une des raisons qui poussent la filière vers une culture plus proche des centres de consommation, du moins pour les graines adaptables à notre climat comme le quinoa, l'épeautre, le seigle et le kamut.

Au-delà des raisons sociologiques, les adeptes de ces pseudo-céréales •••

SORGHO	KAMUT	MIL	PETIT ÉPEAUTRE	QUINOA	SARRASIN	TEFF
10,6 g	14,5 g	11,8 g	15,6 g	14 g	12,9 g	13,3 g
65,4 g	59,5 g	64,3 g	59,5 g	58 g	64,6 g	73 g
6,7 g	11 g	8,5 g	10,7 g	7 g	7 g	8 g
Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Une teneur intéressante en acides gras polyinsaturés et en vitamine B6, importante pour l'assimilation des protéines.	Céréale complète tant pour l'apport en protéines que pour les fibres et les glucides. Contient également des acides aminés essentiels, des acides gras insaturés.	Apports intéressants en vitamine B. Son principal atout est l'absence de gluten. Sa texture un peu collante peut déplaire.	Riche en protéines, avec tous les acides aminés indispensables, il renferme en plus de nombreux minéraux (magnésium, calcium, zinc, etc.)	Riche en protéines de bonne qualité, bonne source de vitamine B9, de fer, de magnésium et de cuivre. Très digeste.	Facile à digérer, il est assez riche en fibres qui sont bien tolérées car en partie solubles.	Bon apport en protéines avec tous les acides aminés indispensables, et une bonne teneur en fibres.



y trouvent une diversité de goûts et une source de nutriments, fibres et protéines en tête. Ça tombe bien : les experts s'accordent sur l'importance des protéines végétales dans l'alimentation ; ainsi, le Programme national nutrition santé (PNNS) incite à répartir les apports protéiques entre les sources animales et végétales à 50/50 contre 30/70 aujourd'hui en France. L'Agence nationale de sécurité sanitaire des aliments (Anses) recommande d'ingérer 0,83 g de protéines par kg de poids corporel et par jour pour les adultes. Ainsi un homme de 70 kg couvrira ses besoins journaliers (60 g) avec, par exemple, une escalope de volaille et deux à trois portions de légumineuses et de céréales.

UNE PERTE DE NUTRIMENTS LORS DE LA CUISSON

En termes de protéines, le kamut, l'épeautre, l'amarante, le teff et le quinoa s'avèrent les plus intéressants, avec environ 14 g pour 100 g de céréales crues (voir tableau) ; à titre de comparaison, un filet de poulet cru contient 23 g de protéines. Mais à la

cuisson, « il y a une perte des nutriments avec l'eau, explique Floriane Breton, diététicienne. De plus, à poids égal, la densité nutritionnelle des céréales cuites est moindre que crues. » Résultat : dans l'assiette, les teneurs en protéines sont environ trois fois plus faibles qu'au départ. Autant dire qu'il ne faut pas compter sur les seules céréales pour couvrir ses besoins...

BON À SAVOIR

Le temps de cuisson est le point faible des céréales, souvent vendues brutes pour préserver leurs qualités nutritionnelles et gustatives. Il faut compter de dix minutes environ pour le boulghour à quarante minutes pour le kamut, voire davantage pour le riz noir. Les versions précuites réduisent ce temps, mais le traitement dénature une partie des nutriments.

SAUVÉES PAR L'AMIDON ET LES FIBRES

De plus, elles sont pauvres en lysine, l'un des neuf acides aminés dits indispensables « car l'organisme est incapable de les synthétiser en quantité suffisante pour satisfaire ses besoins. Ces acides aminés doivent, par conséquent, être apportés par l'alimentation », comme l'explique l'Anses. Cela étant, plusieurs de ces graines d'antan telles l'amarante, le quinoa ou le sarrasin sont issues d'autres familles de plantes que le blé (c'est d'ailleurs pour cela qu'elles ne contiennent pas de gluten) : leurs protéines sont souvent plus complètes que celles des céréales telles que l'épeautre, le boulghour

ou le kamut. C'est surtout pour leur richesse en amidon (principal constituant des glucides des céréales) et en fibres que les céréales sont classées parmi les aliments « sains ». L'amidon, à condition qu'il ne soit pas broyé, ni trop cuit, constitue une source d'énergie essentielle pour l'organisme.

ATTENTION AUX DÉSORDRES DIGESTIFS

Sa digestion se fait lentement grâce aux enzymes digestives pour aboutir aux molécules de glucose, assimilables par nos cellules, notamment celles des muscles et du cerveau. De plus, il régule la sensation de satiété. Le PNNS conseille de manger un aliment riche en amidon à chaque repas. Un autre atout des céréales, surtout lorsqu'elles sont peu raffinées, tient à leurs teneurs élevées en fibres, autour de 7 g/100 g. Elles sont reconnues pour réguler le transit intestinal, la glycémie et le taux de cholestérol sanguin, protéger contre certains cancers (côlon notamment) et augmenter la sensation de satiété. Autant d'arguments qui devraient inciter à augmenter la ration de fibres, notre consommation étant bien en deçà des apports recommandés (25 g par jour). « Toutefois, un régime trop riche en fibres est susceptible de causer des désordres digestifs et peut contribuer à irriter les parois du tube digestif », rappelle Floriane Breton. D'où la nécessité de les introduire progressivement dans le régime alimentaire. •

PATRICIA CHAIROPOULOS



Céréales et légumineuses, le duo gagnant

Comparées aux produits animaux, les protéines végétales ont une composition et une assimilation moindres : aucune ne contient les neuf acides aminés indispensables.

• **D'où l'intérêt de combiner les sources végétales,** en particulier les céréales avec les légumineuses (pois chiches, haricots secs, etc.). Celles-ci sont assez

riches en lysine, un acide aminé qui manque aux céréales, mais pauvres en méthionine et cystéine.

• **Le taux d'assimilation des protéines** issues des céréales et des légumineuses est plus important si elles sont consommées ensemble. En guise d'associations, il peut s'agir de pois chiches et de semoule, haricots rouges et maïs, lentilles et riz, etc.

• **Boudés à tort par les consommateurs,** les légumineuses sont riches en protéines végétales, ainsi qu'en fibres insolubles, et bénéfiques pour réduire le risque de cancer colorectal. Les graines (notamment les pois chiches, haricots blancs, noirs et rouges) seront plus digestes trempées plusieurs heures dans l'eau froide puis rincées avant cuisson.

Troubles de l'attention Les traitements chimiques en question

Zoom

En dix ans, le nombre d'enfants diagnostiqués pour des troubles chroniques de l'attention a doublé. Parallèlement, la prescription de Ritaline, neurostimulant proche des amphétamines, s'est envolé...

La consommation de Ritaline et autres médicaments à base de méthylphénidate (Kasim, Concerta, Medikinet) continue d'augmenter en France. Les trois quarts de ces médicaments sont prescrits à des enfants pour le trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH). Selon l'Assurance maladie, 67 000 patients de moins de 20 ans sont traités par ce neurostimulant proche des amphétamines, un nombre qui a plus que doublé depuis 2008.

UN DIAGNOSTIC DIFFICILE

L'envolée de ce traitement chimique pour les enfants fait craindre chez certains médecins et psychothérapeutes une sur-prescription. Un point de vue écarté par la Haute autorité de santé (HAS) qui rappelle que ces stupéfiants sont soumis à des conditions précises de prescription. Ils ne doivent être donnés qu'en seconde intention, si un suivi psychologique est jugé insuffisant par un médecin spécialisé. La première prescription est réservée à un spécialiste en milieu hospitalier.

Pourtant, 30 % des traitements sont démarrés par des médecins libéraux, à l'encontre des recommandations de la HAS. Un dysfonctionnement qui a de quoi inquiéter face à la difficulté de poser un diagnostic sur ce trouble, parce qu'il n'existe pas de signes neurologiques ou physiques propres au TDAH. Les trois symptômes (inattention, hyperactivité et impulsivité)



FOTOLIA

Des tests neuropsychologiques doivent être proposés avant de prescrire un traitement.

Ces médicaments créent-ils de la dépendance ?

Selon la Haute autorité de santé, aucune dépendance à long terme n'a été mise en évidence chez les enfants traités avec des amphétamines pour ce type de trouble. Mais les psychothérapeutes jugent que le risque ne peut être écarté. « La réponse chimique est une réponse simple et rapide à un symptôme, mais elle ne le soigne pas. En revanche, elle privilie un recours aux psychotropes plutôt qu'un apprentissage pour développer ses propres stratégies de contrôle », prévient la psychologue Caroline Cohen Coudar, qui accompagne des enfants traités.

ne suffisent pas et des tests neuro-psychologiques sont nécessaires.

DES EFFETS INDÉSIRABLES

Par ailleurs, le traitement peut avoir de nombreux effets indésirables : risques neuropsychiatriques, cardio-vasculaires et cérébro-vasculaires et perturbation de la croissance, en particulier lors d'une

utilisation prolongée. Pour la HAS, le recours aux médicaments se justifie lorsqu'il existe une souffrance chez l'enfant et non pour normaliser un comportement turbulent. En France, la HAS estime qu'environ 4 % des enfants d'âge scolaire sont concernés par le TDAH. 10 % d'entre eux sont traités chimiquement par des méthylphénidates. • MAGALI REINERT

Arrêter de fumer C'est le moment de vous décider!

Pratique

Alors que le prix des cigarettes poursuit ses hausses, le coût du sevrage baisse grâce à la prise en charge de certains substituts nicotiniques par la Sécurité sociale. Voici comment vous faire rembourser... et accompagner !

Les premiers substituts nicotiniques sont enfin remboursés par l'Assurance maladie à 65 %. La mesure a pris effet au printemps et concerne les gommes Nicotine EG (EG Labo) et les patchs Nicorette skin (Johnson & Johnson). « C'est à la fois une mesure incitative et un message de confiance. En France, les médicaments non remboursés font figure de médicaments de confort », commente Anne-Laurence Le Faou, présidente de la Société francophone de tabacologie. Cette petite révolution était préconisée depuis vingt ans. L'Assurance maladie lui avait préféré un forfait sevrage, plafonné à 150 € par an. Seule la varénicline (Champix), un médicament d'aide au sevrage, était remboursée depuis 2017. Mais elle n'est prescrite qu'en cas d'échec des substituts nicotiniques.

COMMENT VOUS FAIRE REMBOURSER ?

Il faut une ordonnance mentionnant précisément le nom des substituts concernés, à savoir Nicorette skin ou Nicotine EG. Si vous avez souscrit une complémentaire santé, vous n'aurez rien à débourser grâce au

tiers-payant – les substituts sont alors pris en charge à 100 %.

Ceux qui n'ont pas la "Sécu" (ou d'ordonnance) payent la totalité, soit 15,16 € la boîte de 108 gommes Nicotine EG et 29,57 € les 28 patchs Nicorette skin, quels que soient les dosages. Ceux qui ont la "Sécu" et pas de mutuelle payent 35 % du prix, désormais fixe. Les boîtes de 36 et 204 gommes Nicotine EG ne sont pas concernées. Elles seront donc commercialisées à prix libre jusqu'à écoulement des stocks.

BON À SAVOIR

Si l'on ne dit pas à quelqu'un qui arrête de fumer de limiter sa consommation de café, il l'augmente spontanément, parce que c'est un excitant et un coupe-faim. Or fumer diminue l'effet de la caféine. Lors de l'arrêt, un café compte double et renforce les symptômes de sevrage, qui peuvent conduire à l'abandon.



En cas d'achat sans ordonnance, le comparatif de prix à l'unité peut donc s'avérer utile pour choisir le paquet le moins cher pendant cette période de transition.

ET LES AUTRES SUBSTITUTS ?

Les patchs et gommes d'autres marques, ainsi que les autres substituts (spray, inhalateur, pastilles) continuent d'être pris en charge dans le cadre du forfait de 150 € par an jusqu'à la fin de l'année (avec une prescription sur une ordonnance à part). Ils le sont parfois aussi, partiellement, par certaines complémentaires santé. Ensuite, ils pourraient être remboursés à leur tour... à condition que les fabricants en fassent la demande ! Les laboratoires Pierre Fabre l'ont fait pour Nicopatchlib, Nicopatch et les pastilles Nicopass. Les trois autres fabricants de substituts non encore remboursés n'ont pas souhaité communiquer leurs intentions.

Espérons que ces autres substituts finiront par être remboursés, afin que chacun puisse continuer de trouver les produits qui lui conviennent. En effet, les gommes peuvent gêner les personnes qui portent un appareil dentaire, le patch Nicorette skin peut susciter une réaction à la colle et, de manière générale, chaque substitut a



En novembre, un nouveau Moi(s) sans tabac

Le Moi(s) sans tabac, c'est trente jours pour arrêter de fumer. Soit le temps qu'il faut pour multiplier par cinq vos chances de réussir à stopper définitivement.

• 158 155 personnes y ont participé en 2017.

Chaque jour, Tabac Info Service (tabac-info-service.fr) publie

sur mois-sans-tabac des conseils de tabacologues, des astuces, des mini-jeux pour aider à ne pas craquer, occuper les pauses, gérer le stress. Vous pouvez aussi appeler le 3989 pour un suivi personnalisé, vous entraider sur la page Facebook ou télécharger

l'appli gratuite (qui fonctionne toute l'année). • Si vous préférez suivre votre propre chemin, il existe d'autres applis, comme Stop tabac, et en octobre, le MOOC gratuit *Tabac, arrêtez comme vous voulez !*, conçu par le Dr Le Faou, sera disponible sur France université numérique.

un fonctionnement différent et peut aussi correspondre à un usage : les pastilles après le repas, le spray au bureau...

COMMENT CHOISIR LE DOSAGE ?

Le Dr Anne-Laurence Le Faou, qui milite depuis quinze ans pour le remboursement, met en garde : celui-ci ne fait pas tout. Le sevrage n'aboutit qu'avec un suivi personnalisé, une posologie et une utilisation adaptées des substituts. Or, la France a fait le choix d'autoriser toujours plus de professionnels à les prescrire. « Mais sans assortir ce droit d'une formation à la prise en charge des fumeurs », regrette-t-elle. Résultat : des idées reçues persistent même chez les soignants. En particulier celle du surdosage. « Alors que le plus grand risque c'est de sous-doser ! », prévient Marine Soucin, psychologue tabacologue à l'hôpital Bicêtre (Val-de-Marne). Le sous-dosage vole le sevrage à l'échec alors qu'un surdosage induit en général des nausées, une tachycardie ou une bouche pâteuse qui disparaissent en quelques heures.

POURQUOI VOUS FAIRE ACCOMPAGNER ?

Face à la deuxième drogue la plus addictive après l'héroïne, le succès du sevrage n'est donc pas qu'une question de volonté ou d'accessibilité aux substituts. Indépendamment des

bonnes pratiques de prescription, « des conseils très simples peuvent tout changer », estime Marine Soucin. Par exemple celui de limiter sa consommation de café (*voir Bon à savoir*). Enfin, des conseils comportementaux, voire une psychothérapie pour certains et une bonne appli pour les autres... sont d'autres soutiens importants. « Après, la rechute fait partie du processus. C'est là que l'on comprend qu'on ne devient jamais non-fumeur, mais ex-fumeur », commente la psychologue.

QUE VAUT LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE ?

La France ne reconnaît pas la cigarette électronique comme une aide au sevrage. Mais elle est bien souvent employée comme telle. Le Pr Bertrand Dautzenberg*, pneumologue, constate même qu'elle joue un rôle majeur. Ses détracteurs disent qu'on ignore ses effets à long terme. Ses défenseurs rappellent qu'à défaut, on sait déjà qu'une cigarette contient au moins 70 substances cancérogènes et qu'un fumeur sur deux mourra de les avoir fumées. Le Royaume-Uni a pour sa part tranché : certaines e-cigarettes y sont remboursées. Si elles peuvent aider à éteindre la dernière cigarette, il n'y a pas de raison de s'en priver... •

ADÉLAÏDE ROBERT-GÉRAUDEL

* Auteur, notamment, de *Le Plaisir d'arrêter de fumer*, First éditions, 160 pages, paru en janvier 2017.

ÉQUIPEMENT & LOISIRS

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
par BENJAMIN DOURIEZ, FANNY GUIBERT, LAURENCE OLLIVIER

220 € pour une clé de Scenic

« Je ne comprends pas ce qui peut justifier de tels tarifs pour des clés de voiture », s'indigne Cécile, propriétaire d'un Renault Scenic. La clé, sous forme de carte, qui sert à ouvrir et à faire démarrer son véhicule, a commencé à dysfonctionner. Elle a dû la remplacer et régler plus de 200 € à son garagiste. Idem pour Florence qui a payé 220 € en juin dernier. Selon Renault, il n'y a pas de problème récurrent sur ces cartes. Les dysfonctionnements seraient donc rares et le constructeur se dit prêt à examiner les dossiers. Mais c'est moins la défaillance que le tarif qui fait bondir. Sur le prix de sa carte, Renault ne fait aucun commentaire. ●



Question ?
de droit ?



La réponse
de la juriste
Virginie Potiron,
Institut national
de la consommation

Comment connaître son exposition aux ondes électro-magnétiques ?

L'Agence nationale des fréquences (ANFR) peut réaliser des mesures d'exposition aux champs électro-magnétiques. Téléchargez le formulaire cerfa n°15003*2 sur service-public.fr. La mesure ne peut porter que sur votre logement ou un lieu accessible au public. Votre demande doit être signée par un organisme habilité : collectivité territoriale (département, mairie...), agence régionale de santé, association agréée par le ministère de l'Environnement ou de la Santé. Puis adressez-la à : ANFR, Dispositif Mesures, 78, avenue du Général de Gaulle, 94704 Maisons-Alfort Cedex. L'agence mandatera un laboratoire indépendant qui procédera aux mesures et vous les communiquera. La procédure est gratuite. Les résultats sont accessibles sur le site cartoradio.fr. Pour votre lieu d'habitation, vous pouvez vous opposer à leur diffusion. ●

6 millions

de volets ont été vendus en France en 2017. Le marché se répartit entre 22 % de volets battants et coulissants, et 73 % de volets roulants. La proportion de modèles motorisés est en croissance et atteint 59 %.



C'EST NOUVEAU

Free chamboule le prix de ses forfaits Internet

Petite révolution chez Free. Pour ses offres Freebox, l'opérateur s'était longtemps distingué par des tarifs simples, sans surcoût caché ni durée d'engagement. Ses nouvelles offres, lancées en juin, copient ses concurrents : un prix cassé la première année, puis plus élevé... et revu à la hausse !

L'ancien forfait Freebox à 39,99 €/mois (encore disponible dans un recoin du site de Free) passe à 19,99 € pendant douze mois (période d'engagement incompressible), puis à 44,99 € au-delà ! Intéressant à condition de rester abonné moins de quatre ans. De quoi inciter à l'infidélité... ●

ÉLECTROMÉNAGER

Où sont les pièces détachées ?

Pas toujours facile de réparer un appareil électroménager ou high-tech... Le groupe Fnac/Darty pointe les bons et les mauvais élèves en matière de disponibilité des pièces de rechange.

C'est une innovation à saluer. Depuis le début de l'été, le groupe Fnac/Darty publie une note de réparabilité pour les modèles d'ordinateurs portables. La note est attribuée en fonction de la durée de disponibilité des pièces de rechange, mais aussi de la facilité de réparation (modularité, possibilité d'intervenir sur les composants, logiciels...). Cette initiative pourrait être étendue à d'autres familles de produits, dans l'électroménager.

➤ Miele : la plus longue disponibilité pour les lave-linge, lave-vaisselle

Pour l'instant, le groupe a publié son premier "baromètre du SAV", dans lequel il détaille déjà la disponibilité des pièces détachées pour une quinzaine de familles de produits. Ce critère est utile pour connaître le délai pendant lequel l'appareil sera réparable.

Pour les lave-linge, lave-vaisselle et fours, c'est Miele qui offre la plus longue disponibilité, selon cette étude, qui confirme ainsi le récent palmarès établi par «60» (voir n°533, janvier 2018). Le fabricant allemand haut de gamme devance Bosch, Electrolux... Pour les

smartphones et ordinateurs, c'est aussi une marque haut de gamme, Apple, qui offre la disponibilité la plus longue.

➤ Moins de quatre ans pour les téléviseurs

Globalement, certaines familles d'appareils sont réparables plus longtemps que d'autres. Ainsi, pour les lave-linge, lave-vaisselle et sèche-linge, la durée moyenne de disponibilité des pièces détachées, toutes marques confondues, oscille entre 8,5 et 9 ans. Elle descend à 5 ans pour les cafetières expresso à capsules et les appareils photo, et moins de 4 ans pour les téléviseurs.

Les informations sur la durée sont communiquées par les fabricants... ou non ! Si Darty en dispose pour 97 à 100 % du gros électroménager vendu par l'enseigne, le taux tombe à 83 % pour les téléviseurs, moins de 60 % pour les aspirateurs, robots de cuisine et ordinateurs portables et à 11 % pour les smartphones ! Lorsqu'elle est fournie, la durée de disponibilité des pièces doit obligatoirement être affichée en rayon et sur les sites de ventes depuis 2015.● B.D.



Un boîtier homologué pour le superéthanol

Un premier modèle de boîtier de conversion, permettant à des véhicules essence de rouler également au superéthanol (E85) a été homologué en juin dernier. Le E85 est le carburant le moins taxé et donc le moins cher à la pompe. Le premier boîtier, fabriqué par la société Biomotors, peut être installé sur des véhicules répondant aux normes Euro 3 ou 4, de moins de 7 CV et équipés d'un moteur à injection directe. La liste des boîtiers homologués, ou en cours d'homologation, peut être consultée sur le site infoe85.fr.●



Une formation en ligne pour les drones

Courant septembre, une formation pour les possesseurs des drones les plus gros sera lancée sur un site et une appli mobile dédiée. Gratuite et rendue obligatoire par la loi pour les drones de loisirs pesant plus de 800 grammes, la formation sera centrée sur la sécurité et les règles d'utilisation. Elle prendra la forme d'un test d'une vingtaine de questions, que les utilisateurs pourront tenter autant de fois que nécessaire. Ils auront deux mois à compter du lancement du site pour obtenir leur attestation.●



BMW prié d'être plus transparent

« Je veux tout savoir sur ma moto BMW ! » proclame la pétition en ligne, lancée par l'Association francophone des motards Bmistes (AFMB). Ses adhérents mettent l'amélioration de la fiabilité en priorité. « Les BMW sont de bonnes machines, explique Jean-Michel Fosse, président de l'AFMB, mais il y a des problèmes qui ne sont pas correctement pris en charge. » D'où la pétition qui vise à réclamer la possibilité, via un site Internet, d'être informé de tous les rappels et de toutes les campagnes techniques concernant la moto.●



Darty rappelle des appareils contenant du bisphénol A

Quatre appareils de cuisine vendus par Darty sous sa propre marque, Proline, font l'objet d'un rappel en raison de la présence de bisphénol A : le cuiseur vapeur FSE800, l'appareil à hot-dog HOTDG, le blender Blend 30 et l'extracteur de jus SLR1, tous commercialisés depuis début 2015. Le bisphénol A est présent à un taux conforme à la réglementation, mais pas à la norme NF, selon l'enseigne, qui va rembourser les consommateurs.●

APPELS EN ITALIE OU EN ALLEMAGNE

Ils peuvent être surfacturés

VRAI... pour l'instant ! En juin 2017, l'Union européenne a mis fin aux surfacturations des appels passés avec un mobile lors de déplacements dans un autre pays européen (frais d'itinérance ou roaming). En revanche, elle n'avait pas encore réglémenté le coût des appels passés depuis la France vers l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, l'Italie... Depuis un mobile, ces appels internationaux reviennent souvent à près de 0,50 € la minute. Leur plafonnement est enfin en discussion au sein des instances européennes : le prix de ces appels depuis un mobile ou un fixe pourrait être ramené à 0,19 €, mais pas avant un ou deux ans. En attendant l'entrée en vigueur de la mesure, il est déjà possible d'appeler sans surcoût en passant par des applis comme Skype, Whatsapp...●



Le bricolage en pleine forme

La marché du bricolage a repris en 2017 : +1,9 % en un an. Les Français ont dépensé 26 milliards d'euros, selon les organismes professionnels (Unibal, la FMB). Une bonne santé à relier au niveau élevé des ventes de logements, acquisitions souvent suivies de travaux.



La déco joue les minimalistes

La peinture est l'un des rares rayons du secteur en baisse : -2,4 % par rapport à 2016, selon les chiffres d'Unibal et de la FMB, avec celui de la décoration qui perd 0,7 %. Baisse que les professionnels expliquent surtout « par des tendances décoratives plus minimalistes ».●

Les siphons toujours dangereux

Ces ustensiles n'ont pas fini de provoquer des accidents. La Répression des fraudes (DGCCRF) vient de révéler deux nouveaux accidents provoqués par l'explosion de siphons à chantilly. Sous l'effet de la pression, la tête de certains peut être éjectée à grande vitesse. Une trentaine de modèles ont fait l'objet d'un rappel, ce que certains consommateurs ignorent encore. En cas de doute, n'utilisez plus votre siphon, « en particulier ceux à tête en plastique, même en l'absence de dysfonctionnement apparent lors des utilisations précédentes », précisent les autorités. « 60 » avait déjà recensé une soixantaine d'accidents, parfois sérieux (côte cassée, perte d'un œil...) et, dans un cas, un décès. Plus d'infos sur notre site, 60m.fr/siphons.●



CENTRALES VAPEUR L'efficacité au rendez-vous

CENTRE D'ESSAIS
9 produits
testés



Pour le repassage, notre linge mise tout sur les centrales vapeur ! Mais laquelle choisir ? Les écarts de prix sont importants. Nous avons testé neuf modèles, de 50 à 350 €. Ceux qui se distinguent conjuguent rapidité, maniabilité et commodité d'emploi.

C'est une telle corvée, que nous sommes prêts à tout pour l'alléger ! Les centrales vapeur ont conquis nos foyers et représentent 65 % des ventes de petit électroménager pour le soin du linge, loin devant les fers à repasser et les défroisseurs. Plus efficaces que les fers classiques, les centrales permettent un repassage de qualité satisfaisante, avec des fonctionnalités plus ou moins pratiques. Tous les appareils que nous avons testés sont des centrales dites à "autonomie illimitée", c'est-à-dire qu'elles permettent de remplir le réservoir à tout moment en cours d'utilisation. Ils sont plus pratiques que les modèles à autonomie limitée (encore disponibles chez les revendeurs), qui nécessitent d'attendre le refroidissement pour recharger le réservoir d'eau.

PERFORMANCES DE REPASSAGE

Nos essais en laboratoire évaluent les performances de la fonction vapeur de chaque centrale. Le temps moyen de montée en température et en pression des neuf centrales testées est de deux minutes – juste ce qu'il faut pour trier le linge à repasser !

➤ **La plus rapide est la Calor Liberty, avec 54 secondes.** Elle doit sa performance au fait qu'elle ne possède pas de cuve sous pression à chau-



Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- - Très insuffisant 9,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.



CALOR
Liberty SV7010



CALOR
Effectis Anti-Calc
GV 6840

• Prix indicatif	140 €	200 €
• Poids total	3,2 kg	3,8 kg
• Poids du fer ou pistolet (avec cordon vapeur)	1,3 kg	1 kg
• Encombrement (l/l/h)	34,5/22/23,5	33/21/27,5
• Longueur du cordon électrique/vapeur	186/162 cm	165/168 cm
• Thermostat manuel/Monotempérature	Oui/Non	Non/Oui
• Débit de vapeur réglable	Oui	Oui
• Indicateur de détartrage	Oui	Oui
Essais techniques (25 %)	++	+
• Fonction vapeur "de base"	+	-
- Temps de préchauffage	54 s	3 min 12
- Débit en position maxi (g/min)	68	65
• Apport de la fonction "éco"	+	++
• Chauffage du fer	+++	++
• Répartition de la température	++	++
• Temps de refroidissement	+	++
• Nettoyage et solidité de la semelle	+	++
• Résistance à la chute	+	-
Essais pratiques (20 %)	++	++
Commodité d'emploi (20 %)	++	++
Résistance à l'entartrage (20 %)	++	++
Consommation (10 %)	++	++
Sécurité (5 %)		
• Température à la surface de l'appareil	++	++
• Mise en sécurité automatique	+++	++
NOTE GLOBALE (100 %)	15,5/20	14/20

fer, contrairement à ses huit homologues. Ce modèle, le mieux noté de l'essai, a une technologie qui s'apparente plus à celle d'un fer conventionnel alimenté en eau, même si rien ne permet de le deviner quand on l'achète.

➤ **Les centrales les plus longues à chauffer** sont la Braun (3 min 25), l'Essentiel B (2 min 58) et la Calor Effectis (3 min 12).

THERMOSTAT RÉGLABLE OU MONOTEMPÉRATURE

Traditionnellement, la chaleur du fer est réglable par un thermostat (trois positions de 70 °C à 210 °C). Certaines centrales s'en passent et, avec une fonction "monotempérature", n'offrent pas la possibilité de choisir la température. La façon dont les fabricants décrivent cette fonction peut laisser croire que la centrale

						
PHILIPS Perfect Care Elite Silence GC9646	POLTI La Vaporella XT100C	BRAUN IS3022	BOSCH TDS 8040	ESSENTIEL B (Boulanger) ECVD 3001 Steam'gliss	KOENIG V26	PROLINE (Darty) WS2400
245 €	349 €	161 €	300 €	150 €	89 €	50 €
5,1 kg	5,2 kg	4,3 kg	4,9 kg	4,6 kg	3,9 kg	3,6 kg
800 g	1 kg	1,1 kg	1,1 kg	1 kg	800 g	1,1 kg
45/23,5/28,5	38,5/24/31	41/23/27,6	44/24,5/30	42,4/28,3/23,8	37/25,5/26,5	26/20,4/40,5
190/163 cm	166/170 cm	191/171 cm	158/154 cm	181/163 cm	200/155 cm	194/160 cm
Non/Oui	Oui/Oui	Oui/Non	Oui/Oui	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non
++	+	++	+	++	++	++
+	-	+	++	++	+	++
2 min	2 min 10	3 min 25	1 min 45	2 min 58	1 min 25	1 min 53
80	57	81	94	124	71	100
+	Non	Non	-	Non	Non	Non
++	++	++	+	++	++	+++
++	++	++	+	+	++	++
+++	++	++	++	+++	+++	++
+++	++	+	+++	++	+++	-
+	-	++	+	++	++	+
++	++	++	++	++	+	+
++	++	++	++	++	+	+
++	++	+	++	+	++	+
++	+	+	-	-	+	-
+++	+++	+	+++	++	+	++
+	+	+++	+	+++	-	-
14/20	13,5/20	13/20	13/20	12,5/20	12,5/20	11,5/20

fait varier automatiquement sa température selon le type de textile... En réalité, l'appareil chauffe uniformément : il atteint un seuil de 140 °C en moyenne, ce qui semble convenir à tous les tissus, un peu moins au coton – et notamment aux jeans.

► Côté performances, nos essais pratiques donnent des notes très convenables à la qualité de repassage des centrales, sauf pour ●●●

Comment nous avons procédé

LES TESTS DU CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

• **Les essais techniques** ont mesuré sur neuf modèles : la température sur le fer, la durée de chauffage du réservoir, le débit de vapeur et l'autonomie de fonctionnement, la sensibilité à l'entartrage, la consom-

mation électrique. • **Les performances de repassage** ont été testées sur des textiles froissés, de type polyester, coton, jeans. Trois personnes non professionnelles ont ensuite évalué la qualité du repassage et

la commodité d'emploi des centrales, avec les mêmes lots (chemise et nappe 100 % coton, jupe plissée polyester élasthanne, robe viscose, vêtement en lin). Leurs appréciations ont été recueillies via un questionnaire.

••• les deux dernières du tableau, Koenig et Proline. À noter : le mode monotempérature affecte peu ces performances.

CHAUFFAGE DES FERS

Nous avons vérifié si les fers chauffaient correctement et uniformément.

► **Les deux modèles les plus fidèles aux températures** définies par le réglage sont le Calor Liberty et le Proline. Sur les modèles Bosch et Essentiel B (Boulanger), nous constatons des températures supérieures à celles choisies. Ces marques enregistrent également une mauvaise homogénéité de température sur la surface de la semelle, avec des écarts entre le talon et le centre de plus de 20 °C.

► **Avec ces appareils, gare aux risques de brûlure.** Nos relevés de températures sur la partie plastique, à 1 cm de la semelle, atteignent 146 °C sur Braun et 134 °C sur Essentiel B. Certains modèles s'arrêtent après moins d'un quart d'heure d'inactivité. Proline et Koenig ne bénéficient pas de cette sécurité.

COMMODITÉ D'UTILISATION

Le poids et l'encombrement sont à bien considérer avant l'achat d'une centrale vapeur. Le Calor Liberty

Ça nous défroisse... un peu !

À voir le chiffre de leurs ventes (+42 % en 2017), les défroisseurs commencent à se faire une place dans les placards. Ils ont les apparences d'appareils de repassage professionnels : un manche vertical embouché d'un pistolet diffusant la vapeur sur le vêtement qui peut rester accroché sur son cintre.

• **Sans table à repasser à sortir, la corvée du**

repassage s'allège. Ainsi que le budget, car leurs prix sont plus abordables que ceux des centrales vapeur : comptez à partir de 50 € pour un modèle portatif "de voyage", et 100 à 150 € pour un modèle vertical.

• **Mais pour quelle efficacité ?** En matière de puissance, les défroisseurs sont plus proches du fer à repasser que de la centrale vapeur :

le débit de vapeur plafonne, selon les modèles entre 20 et 40 g/minute, trois à quatre fois moins qu'une centrale vapeur.

• **Résultat : la qualité du repassage** est assez moyenne comme nous l'avions constaté lors d'un précédent test comparatif (voir n° 515, mai 2016). Le défroisseur fait vite, mais beaucoup moins bien qu'une centrale...

(notre choix) est la centrale la plus légère avec 3,2 kg. Ceci s'explique par son réservoir d'eau placé en amont du fer (la génération de la vapeur se fait par le fer). Deux centrales dépassent 5 kg, Philips et Polti, ce qui peut être trop lourd si l'on ajoute le poids de l'eau dans le réservoir.

► **Pour être efficace**, le fer doit à la fois comporter une semelle assez lourde pour bien repasser le linge, tout en restant facile à manier. La semelle doit être assez fine, et notamment à l'extrémité, pour repasser les

coins et les plis. La Philips (technologie T-ionic Glide) obtient pour cela la meilleure note, suivie de près par les centrales Braun, Essentiel B et Calor Liberty. La Calor Effectis et la Koenig ont une semelle trop épaisse pour pouvoir repasser autour des boutons.

FACILITÉ D'ENTRETIEN

Avant de ranger la centrale, elle doit être froide. En moyenne, il faut 48 minutes aux fers pour refroidir en dessous de 35 °C, 36 minutes à la Philips, et plus d'une heure à Calor Liberty.

► **Aucun des appareils de l'échantillon ne possède** un système de détartrage automatique. Calor Liberty, livrée avec trois cassettes anti-calcaires, dispose d'un système de remplacement assez pratique. Sur cinq centrales (Calor Liberty, Braun, Essentiel B, Calor Effectis et Bosch), un voyant avertit l'utilisateur de la nécessité d'effectuer un détartrage.

► **Nos essais ont cherché à éprouver la facilité de nettoyage** et la résistance des fers aux éraflures. La Proline présente des rayures suite au nettoyage avec une éponge à gratter. Calor Effectis, Bosch, Philips et Koenig obtiennent la meilleure note, car l'encrassement semble difficile pour ces produits. Une qualité de plus pour ces appareils !

CORALIE GARANDEAU

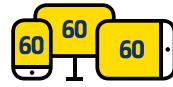
Ingénieur : EMMANUEL CHEVALLIER

À retenir

- Performances et prix ne sont pas forcément liés : si les dernières places du classement sont occupées par des modèles peu onéreux, le lauréat de l'essai est aussi un modèle d'entrée de gamme.
- La qualité du repassage est globalement satisfaisante : sur cet aspect, les écarts entre les meilleurs modèles et les moins bons sont limités.



Consultez le détail de notre essai, produit par produit :



60m.fr/54037

BON RAPPORT QUALITÉ-PRIX

Le choix de 60

15,5/20

Calor Liberty SV7010 - 140 €

À prix abordable, la centrale vapeur Calor Liberty SV7010 est la mieux notée. Bien qu'elle n'ait pas de cuve mise sous pression, c'est une des meilleures de l'essai pour l'aptitude à repasser et pour la commodité d'emploi.

Prenez votre consommation en main

**ABONNEZ-VOUS
POUR 1 AN**
et réalisez jusqu'à

21 % D'ÉCONOMIE



LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...

LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent...



LE HORS-SÉRIE SPÉCIAL IMPÔTS

L'ACCÈS AUX SERVICES

NUMÉRIQUES DE «60»

(Ordinateur, tablette et smartphone)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros.
- Accès aux versions numériques des mensuels et des hors-séries compris dans votre abonnement.



LE SERVICE «60 RÉPOND»

Service téléphonique d'information juridique. Nos experts répondent en direct à toutes vos questions.



NOUVEAU DÉCOUVREZ NOS FORMULES
100 % NUMÉRIQUES
sur www.60millions-mag.com

BULLETIN D'ABONNEMENT

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs - Service Abonnements - Autorisation 73405 - 60439 Noailles cedex



OUI, je m'abonne à *60 Millions de consommateurs*. Je choisis l'abonnement suivant :

ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 46 € au lieu de ~~56,70 €~~
soit **19 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts +

Accès aux services numériques de «60»

ABONNEMENT EXPERT 78 € au lieu de ~~98 €~~
soit **21 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts +
7 hors-séries thématiques + service «60 RÉPOND» + Accès aux services numériques de «60»

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/03/2019. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception du 1^{er} numéro. Vos données sont traitées par l'Institut national de la consommation (INC) éditeur de *60 Millions de consommateurs* au 18, rue Tiphaine, 75732 PARIS CEDEX 15, RCS Paris B 381 856 723, responsable du traitement de vos données.

Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), nous ne pourrons pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem, à l'adresse suivante : dpo@inc60.fr.

À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Vos données (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case (Délais de livraison du 1^{er} numéro entre dix et trente jours, à réception de votre bulletin d'abonnement).

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal Ville

Téléphone

Email :

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire

N° :

Expire fin :

Je note les 3 derniers chiffres figurant au dos de ma carte

Date & signature obligatoires

En jouant sur la convivialité de leurs services, les plateformes Internet de mise en relation comme Airbnb ou Uber étendent les ressources monnayables jusque dans

À la réflexion

l'intimité de leurs employés. Le fort contrôle collectif, grâce aux notes et aux commentaires postés en ligne, est souvent source de stress et de mal-être.

La convivialité, ça se monnaye

Les plateformes Internet de mise en relation ont transformé en quelques années le secteur hôtelier et celui des transports. Créé il y a seulement dix ans, Airbnb affiche plus de 4 millions de logements dans 191 pays. Dans certaines grandes villes françaises, le nombre d'hébergements proposés domine l'offre hôtelière, selon des chiffres du mensuel Alternatives économiques de juin 2018. Le site d'Uber annonce quelque 15 millions de courses par jour dans le monde. En six ans, ce service de taxis s'est fait une place dans onze grandes villes françaises.

L'“UBERISATION” DE LA SOCIÉTÉ

Cette ascension spectaculaire a fait couler beaucoup d'encre sur les transformations sociales qu'elle provoque. Le terme d'économie collaborative, retenu initialement pour désigner le travail de ces plateformes, est de plus en plus discuté face aux critiques d'“uberisation” de la société. « Il est faux de parler d'économie collaborative pour décrire le fonctionnement d'Uber ou Airbnb. C'est une erreur à la fois

scientifique et morale car il vient enjoliver la réalité »,

explique la sociologue, Sarah Abdelnour, spécialiste d'Uber à l'université Paris-Dauphine.

Sans proposer de participation aux choix de l'entreprise, ni partager les profits, ces plateformes organisent surtout une externalisation maximum du travail. Mais elles mettent en scène la participation de leurs membres en parlant de collaborateurs. Cette rhétorique est utile pour se démarquer des autres

Le terme d'économie collaborative est de plus en plus remis en cause.



entreprises, chaînes d'hôtels ou sociétés de taxis : elles prétendent offrir de la convivialité quand les entreprises classiques ne proposeraient que des rapports marchands.

ON SENT POINDRE LE DÉSENCHANTEMENT

Pourtant, l'image se fissure. Sarah Abdelnour raconte le désenchantement des chauffeurs de la plateforme Uber : « Au départ, les chauffeurs d'Uber sont très motivés. Certains jouent le rôle du service haut de gamme : ils ouvrent la porte au client, mettent le costume... Puis ils ajustent le service à la faiblesse des rémunérations : "On en a marre d'être des larbins pour 3 € la course !" » La convivialité d'Airbnb est également battue en brèche alors que les services se professionnalisent : de plus en plus de logements sont réservés exclusivement à l'activité d'hébergement, le ménage est confié à des femmes de ménage...

La professionnalisation des services des plateformes transforme le statut du travail. Elle permet à quiconque de pénétrer des es-

paces professionnels jusque-là inaccessibles, en utilisant ses biens personnels (voiture, logement) comme outil de travail : il était difficile de devenir taxi ou hôtelier, désormais, en quelques clics, on devient chauffeur Uber ou loueur de logement. Cette extension du travail à la sphère domestique rappelle des formes d'organisation préindustrielle, le « *domestic system* », explique Aurélien Acquier, professeur à l'ESCP Europe. Au XVI^e siècle, des paysans confectionnaient des textiles à domicile, le plus souvent avec leurs propres outils, qu'ils revendaient ensuite à des négociants. « Aujourd'hui, la plateforme contractualise, externalise et contrôle à distance. Le travail n'est pas conçu par la plateforme qui n'en est plus responsable », selon Aurélien Acquier. Cette organisation pose de nouvelles questions au droit du travail, et notamment celle du degré

de subordination entre la plateforme et les personnes venant y offrir leurs services, travailleurs indépendants ou supposés tels...

À la différence des tâches manuelles du « *domestic system* », les activités de services engagent

largement la personnalité des travailleurs : leur savoir-être, leurs attitudes déterminent la qualité du service. Cette extension des services dans la sphère privée pousse ainsi de plus en plus les portes de l'intimité. Depuis l'année dernière, Airbnb propose par exemple d'acheter des expériences : aller faire ses courses au marché du poisson de Tokyo avec un habitué pour préparer des sushis, ou suivre un Parisien dans tous ses bons plans gastronomiques... Plutôt que d'offrir des réseaux de collaborations, ces plateformes transforment en ressources monnayables des actions qui relevaient plutôt de l'entraide ou de la convivialité.

UN CONTRÔLE COLLECTIF PESANT

Cet investissement personnel est aussi une source de stress et de mal-être, rappellent les chercheurs. En effet, le fonctionnement de ces plateformes repose sur un fort contrôle collectif, grâce aux notes et aux commentaires postés en ligne par les utilisateurs. Un système nécessaire puisqu'il est la garantie de la qualité des services. Mais les notations des clients viennent sanctionner librement une attitude, un goût, etc. Une hôtesse sur Airbnb témoigne ainsi s'être sentie blessée par des commentaires sur sa décoration intérieure et son manque de convivialité. Cette irruption du contrôle dans la sphère privée n'est donc pas anodine. Pour Aurélien Acquier, elle met même en lumière une réalité plus large où, avec Internet, chacun se doit de gérer sa réputation, sa marque. La convivialité, ça se gère donc et ça se monnaye... ●

MAGALI REINERT





Vide-grenier On déballe ?

Que l'on soit vendeur d'un jour ou chasseur de bonnes affaires, il y a des règles à respecter lorsque l'on participe à un vide-grenier. Le point sur ce qu'il faut savoir.

Après l'été, septembre marque le second temps fort des vide-greniers. Vrai, faux : rappel de la réglementation pour les vendeurs comme pour les acheteurs.

CÔTÉ VENDEURS

Je peux participer à autant de vide-greniers que je souhaite.

FAUX Selon l'article L. 310-2 du code de commerce, les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage deux fois par an au plus. Attention ! En cas de non-respect de cette règle ou de fausse déclaration, vous pourriez être considéré comme exerçant un commerce illicite.

BON À SAVOIR

Les sommes exceptionnelles perçues à l'occasion d'un vide-grenier ne sont pas imposables. En tant que vendeur, vous n'avez pas à les déclarer aux services fiscaux. Il en ira différemment toutefois si vous cédez des biens de valeur. Ainsi, vous devrez signaler au fisc la vente de métaux précieux (or, argent...) dès le premier euro, et toutes les cessions au-delà de 5 000 €, hors électroménager et automobile.

Pour tenir un stand, je dois habiter dans la commune où se tient le vide-grenier.

FAUX Sauf s'il s'agit d'une condition imposée par l'organisateur, une association le plus souvent.

Je peux acheter des objets neufs pour les revendre.

FAUX Toujours selon l'article L. 310-2 du code de commerce, les particuliers peuvent vendre exclusivement des « objets personnels et usagés » lors d'un vide-grenier. Outre la vente d'objets neufs, sont à proscrire les ventes de denrées alimentaires, de boissons, de tabac, d'armes, de médicaments ou d'animaux.

CÔTÉ ACHETEURS

La remise d'un justificatif de paiement n'est pas obligatoire.

VRAI et **FAUX** Si la vente est inférieure à 1 500 €, il n'existe aucune obligation de délivrer un tel justificatif pour une vente entre particuliers (au-delà, c'est obligatoire). En revanche, il reste conseillé, pour prouver une transaction, de disposer d'un document écrit (facture, reçu...). Il sera notamment nécessaire en cas de litige pour attester de la transaction.

Lors d'un vide-grenier, je bénéficie des mêmes garanties qu'en cas d'achat en magasin

FAUX Tout achat de particulier à particulier – de biens neufs ou d'occasion –

vous prive du bénéfice de la garantie légale de conformité. Cependant en théorie, vous pouvez invoquer la garantie des vices cachés (art. 1641 et suivants du code civil). Mais en pratique, cela implique de démontrer que le vendeur avait connaissance du vice et qu'il vous l'a volontairement caché. Des preuves particulièrement difficiles à apporter ! Mieux vaut l'avoir à l'esprit au moment de négocier l'achat d'électroménager ou de matériel électronique.

Je risque des poursuites en cas d'achat d'un bien volé ou d'une contrefaçon.

VRAI Soyez vigilant. Des sacs ou des montres siglés, bradés quelques euros sans facture, ne peuvent manifestement être que des contrefaçons. L'achat et la possession d'un article contrefait constituent un délit. Les peines encourues, en cas de mauvaise foi, sont les mêmes pour le recel de contrefaçon que pour un bien volé : jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 375 000 € d'amende. Autre désagrément possible : la confiscation du bien acheté sans restitution du prix !

LAURENCE OLLIVIER

Juriste : CAMILLE MINAUD



À lire : la fiche pratique

**Les vide-greniers,
disponibles sur le site**

www.inc-conso.fr





CENTRE D'ESSAIS
10 produits testés

Logiciels de mots de passe

Pensez à sécuriser vos pense-bêtes

ISTOCK





Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- - Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

- Prix de l'abonnement individuel
- Prix de l'abonnement famille (nom de la version famille)⁽¹⁾

- Coffre-fort de documents

- Partage de mots de passe

- Langue de l'aide en ligne

- Récupération du mot de passe principal

Utilisation sur ordinateurs (35 %)

- Compatibilité avec navigateurs Internet

- Facilité d'installation

- Importation des mots de passe

- Organisation de l'interface utilisateur

- Gestion des mots de passe

- Gestion des formulaires de saisie

- Gestion multi-comptes (abonnement famille)

Utilisation sur appareils mobiles (35 %)

- Activation gestionnaire sur smartphone⁽²⁾

- Gestion des mots de passe sur Internet

- Appréciation du navigateur interne

Protection du gestionnaire et conseils de sécurité (20 %)

- Double authentification

- Protection du gestionnaire sur ordinateur

- Protection du gestionnaire sur appareil mobile

- Qualité des conseils de sécurité

- Qualité de l'audit des mots de passe

Aide à l'utilisation (10 %)

NOTE GLOBALE (100 %)

	Dashlane Premium	LastPass Premium
44 €/an	24 €/an	24 €/an
NC*	NC*	48 €/an (Famille)
Non	1 Go	Oui
Oui	Oui	Oui
Français	Anglais	Anglais
Non	Oui	Oui
++	+++	+++
+++	+++	+++
Oui	Oui	Oui
++	+++	+++
++	+++	+++
++	+++	+++
++	+++	+++
NC*	+++	+++
++	+	+
+++	+++	+++
+++	-	-
++	+	+
Oui	Oui	Oui
+	+	+
++	+	+
++	-	-
+++	++	++
++	-	-
15/20	15/20	14 /20

Essais réalisés entre le 15/03/2018 et le 30/04/2018 sur les versions des logiciels disponibles à ces dates. *NC : Non concerné.

(1) Uniquement des images. (2) La version 6.8 testée de 1Password était en langue anglaise lors de nos essais, la version 7 a été

La multiplication des services en ligne oblige tous les internautes à multiplier les identifiants et les mots de passe. Un gestionnaire de mots de passe peut les retenir à votre place. Nous en avons comparé dix fonctionnant sur ordinateur et sur mobile.

Le numérique simplifie nos vies. Une connexion Internet et vous avez accès à vos comptes en banque, aux administrations, aux magasins, à vos réseaux sociaux... Mais il y a une contrepartie : il faut sécuriser l'accès à ces services pour éviter que n'importe qui fasse n'importe quoi en votre nom.

Cette sécurité est assurée par la saisie d'un identifiant et d'un mot de passe pour chaque site Internet utilisé. Et ces derniers sont de plus en plus nombreux : administrations, banques, sites marchands, sites

d'informations, sites télécoms... De fait, le nombre de sésames à retenir augmente.

Certes, il serait plus aisément de saisir toujours le même identifiant et le même mot de passe. Toutefois, c'est impossible car leurs formats varient d'un site à l'autre. Sur l'un, il faut votre adresse mail et un mot de passe alphanumérique ; sur l'autre, un pseudonyme et un code

à six chiffres... Mais surtout, ce serait imprudent. Un pirate n'aurait qu'à le découvrir pour accéder à tous vos services. Vous n'avez donc pas d'autres solutions que de multiplier les identifiants très complexes... et les retenir ? Pas facile. Heureusement, il existe des logiciels qui se chargent de mémoriser vos sésames et de remplir les champs idoines automatiquement lorsque

 RoboForm	 Kaspersky	 keeper	 1Password	 Enpass	 Norton by Symantec	 True Key	 Avast
Roboform Individuelle	Kaspersky Password Manager	Keeper Unlimited	1Password Personal ⁽⁴⁾	Enpass Desktop Pro + Mobile Pro	Norton Security Deluxe	True Key Premium	Avast Avast Antivirus Gratuit
20 €/an	14 €/an	30 €/an	36 €/an	10 €/à vie ⁽⁵⁾	30 €/1 ^{re} année	20 €/an	Gratuit
40 €/an (Plan familial)	NC*	60 €/an (Famille)	60 €/an (Familles)	NC*	NC*	NC*	NC*
Non	Oui ⁽³⁾	10 Go	1 Go	Oui ⁽⁶⁾	Non	Non	Non
Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Anglais	Français	Français	Anglais	Anglais	Français	Français	Français
Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
       	       	       	       	       	       	       	       
       	       	       	       	       	       	       	       
       	       	       	       	       	       	       	       
       	       	       	       	       	       	       	       
       	       	       	       	       	       	       	       
       	       	       	       	       	       	       	 <img alt

●●● puisque vous leur confiez des informations sensibles. S'en remettre à un logiciel dédié est plus sécurisé. Il en existe plusieurs sur le marché. Nous en avons testé et comparé dix. Des versions gratuites sont disponibles pour huit des dix gestionnaires comparés. Avast est totalement gratuit, mais s'avère le moins bien noté de cet essai. Pour les autres, les versions gratuites présentes restreignent l'utilisation soit à un seul appareil (Dashlane, LastPass), soit à un nombre maximum de mots de passe (Enpass, TrueKey), soit à une durée limitée (1Password, Kaspersky, Keeper).

DES ABONNEMENTS À L'ANNÉE

➤ **Les gestionnaires complets et payants sont tous proposés en licence individuelle**, utilisable sur plusieurs appareils (ordinateur et smartphone, notamment), moyennant un abonnement annuel (ou une licence à vie dans le cas de Enpass). Les tarifs annuels oscillent entre 14 € (Kaspersky) et 44 € par an (Dashlane). À noter que si Norton est à 30 € la première année, la facture grimpe à

80 € les années suivantes ! Certains éditeurs (1Password, Keeper, LastPass et Roboform) proposent aussi des abonnements familiaux, plus avantageux lorsqu'il y a plusieurs comptes à gérer.

UNE MISE EN ROUTE PAS TOUJOURS SIMPLE

Sur ordinateur, vérifiez d'abord que l'application visée est compatible avec votre ou vos navigateurs Web. True Key ne l'est pas avec Opera et Safari. Avast se passe de Edge, Internet Explorer et Opera. Tous les éditeurs proposent, en revanche, une appli pour Android et iOS.

➤ **Lors de l'installation sur ordinateur, un mot de passe principal** – celui qui vous donnera accès à tous les autres – vous est demandé (sauf avec Avast, où il faut vous rendre dans les paramètres pour le mettre en place, sans cela pas de sécurisation de vos mots de passe lorsque l'appareil est en fonctionnement). Il doit être particulièrement complexe.

➤ **Ne l'oubliez surtout pas sinon vous n'aurez généralement plus accès** au contenu de votre gestionnaire. Seuls Keeper, LastPass et True

5 règles d'or pour un mot de passe

Pour protéger vos services en ligne, il faut des mots de passe à l'épreuve d'un piratage. Nos conseils.

Un gestionnaire de mots de passe est capable de générer les sésames pour vos différents services en ligne sécurisés. Mais si vous n'utilisez pas un tel logiciel, c'est à vous de les choisir.

LA DIVERSITÉ Trouvez-en plusieurs

Ce n'est pas UN mais DES mots de passe qu'il vous faut trouver. S'il était découvert, tous vos services deviendraient accessibles.

LA COMPLEXITÉ Choisissez-les longs et astucieux

Pour chaque site, créez un mot de passe suffisamment complexe pour ne pas être deviné par une personne mal intentionnée ou un logiciel de piratage. Évitez les dates anniversaires, les prénoms de vos proches, les suites de caractères simplistes (abcdef,



LE TOUT-TERRAIN

dashlane

15/20

Dashlane Premium, 44 €/an

Si vous jonglez entre l'ordinateur et le smartphone, Dashlane est tout indiqué. Certes, c'est le gestionnaire le plus cher et il ne propose qu'une licence individuelle. Mais il est pourvu d'une aide claire et d'une fonction automatique au changement de mots de passe des plus pratiques. À noter que le navigateur sur mobile propre au logiciel mériterait d'être amélioré.



POUR LA FAMILLE

LastPass ...!

14/20

LastPass Premium, 48 €/an

Avec la version "famille" de LastPass, vous disposez d'un unique logiciel pour gérer les comptes de mots de passe de toute la famille (jusqu'à six) à un prix raisonnable. La gestion des droits d'accès de chacun est simple. On regrette l'ergonomie perfectible sur mobile et les foires aux questions en anglais. À réserver à un usage sur ordinateur.

Key donnent la possibilité de récupérer – sous conditions – ce précieux sésame. Sur smartphone, il est plus pénible d'avoir à saisir ce mot de passe pour activer le gestionnaire. Quand cela est possible, utilisez la reconnaissance d'empreinte digitale ou un code PIN (Kaspersky et Keeper ne le permettent pas).

➤ **Au lancement sur ordinateur, il est pratique** que le gestionnaire récupère vos identifiants et mots de passe automatiquement dans vos navigateurs. 1Password, Enpass et Norton font l'impasse sur ce traitement. Les autres le font plus ou moins bien. Dashlane, Kaspersky et Keeper s'en acquittent le mieux. Sur mobile, aucun ne le fait. Ils pro-

bien choisir

123456...), les noms de ville... Ils peuvent être facilement trouvés en consultant vos profils sur les réseaux sociaux. Obligez-vous à choisir un mot de passe long (plus de 8 caractères si le site l'autorise) en mélangeant lettres minuscules et majuscules, chiffres et, quand cela est possible, caractères spéciaux (+, -, /, #...). Un moyen mnémotechnique pour créer des mots de passe forts consiste à utiliser une phrase facile à retenir et à en extraire les initiales. Par exemple: un tien vaut mieux que deux tu l'auras, peut donner 1Tvmq2tlA.

LE CHANGEMENT Changez-les souvent

Il est raisonnable de changer tous les ans vos mots de passe, ou parfois plus souvent : faites-le sitôt que vous subodorez des activités suspectes sur un de vos services ou si vous avez eu vent que ce service a été victime d'un piratage.

LA CONFIDENTIALITÉ Ne les partagez pas

Ça semble aller de soi, mais ne communiquez jamais vos mots de passe ! Si vous avez



un compte bancaire joint, par exemple, chacun doit disposer de son propre mot de passe. Prenez garde également de ne pas les divulguer par mégarde, notés sur un papier près de l'ordinateur ou dans un fichier non protégé sur ordinateur ou dans votre smartphone. Enfin, n'utilisez pas vos mots de passe sur des appareils dont vous n'êtes pas sûrs, comme des ordinateurs publics qui peuvent enregistrer vos moindres activités.

L'IDENTIFICATION Optez pour la double authentification

Les banques en ligne la proposent généralement : pour valider une opération, vous recevez par téléphone ou SMS un code à saisir dans un délai limité. Et ce, en plus de l'authentification par identifiant et mot de passe. Certains autres services en ligne la proposent, mais il vous faut l'activer. ●

posent leur propre navigateur, souvent très perfectible : il y manque souvent des fonctionnalités comme les onglets multiples, les favoris, voire même la barre d'adresses (Kaspersky) ! Ceux de Norton et Roboform sont les plus complets.

VOS MOTS DE PASSE, EN SÉCURITÉ ?

Parce qu'ils gèrent tous vos mots de passe, ces gestionnaires ont intérêt à être eux-mêmes très bien sécurisés.

► **Bonne nouvelle : tous ont passé correctement** notre essai d'interception des données (appelé « man in the middle ») entre le gestionnaire et le site de l'éditeur où sont stockés les mots de passe.

En revanche, c'est au niveau de l'appareil lui-même que des lacunes ont été constatées. En effet, tant qu'il est actif, le gestionnaire donne accès à tous vos sites. Il faut donc qu'il se désactive lorsque vous n'utilisez pas votre appareil pendant un certain temps. C'est crucial sur smartphone, équipement plus sensible car plus facile à dérober qu'un ordinateur, Norton et True Key mettent respectivement deux heures et une heure d'inactivité pour se verrouiller. Trop long. Kaspersky, Norton, Roboform et encore True Key ne se bloquent pas en cas de verrouillage du mobile. 1Password et Enpass se montrent les meilleurs sur cette auto-protection. À noter que cette sécuri-

sation a un impact sur l'ergonomie de votre gestionnaire, puisqu'il faudra le débloquer plus souvent. Le prix de la tranquillité.

UNE ASSISTANCE INÉGALE

Seule l'aide en ligne de Dashlane donne des informations détaillées et en français sur son utilisation et les notions de sécurité – les autres n'offrent souvent qu'une aide en langue anglaise.

► **Les gestionnaires disposent d'une fonction pour évaluer la robustesse** ou la faiblesse de vos différents mots de passe. Un audit laborieux sous Avast et True Key, et carrément absent dans la version testée de 1Password. Dashlane, Kaspersky et LastPass proposent en plus une fonction de changement automatique de mots de passe sur le site. Couplé à l'audit, cela vous permet de modifier aisément des sésames vulnérables pour en faire de véritables verrous numériques. ●

PASCAL NGUYËN

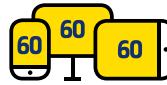
Ingénieur : THIERRY MARTIN

A retenir

- Tous les logiciels ont résisté à nos tentatives de piratage.
- Aucun des logiciels testés n'est parfait à la fois sur ordinateur et sur smartphone. Toutefois, celui de Dashlane remplit très correctement ses fonctions sur ces deux plateformes, mais il ne propose pas de version familiale.
- De trop nombreuses aides à la prise en main du logiciel sont en anglais. C'est d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'outils de sécurité.



Consultez le détail de notre essai, produit par produit :



60m.fr/54045



Dieselgate

Les contrôles passent du labo à la route

Enquête

En septembre 2015, Volkswagen reconnaissait avoir utilisé un logiciel truqueur. L'affaire du dieselgate était lancée. Depuis, l'industrie automobile va de rebondissement en rebondissement. Le point sur les procédures en cours, les corrections apportées aux moteurs et les nouveaux contrôles.

On peut douter de tout mais pas de sa Volkswagen ». Le constructeur automobile allemand martèle ce message depuis le printemps dans ses publicités. Gonflé ! Le scandale du dieselgate a éclaté il y a trois ans. À la suite d'une enquête de l'Agence américaine de protection de l'environnement, le groupe reconnaissait avoir utilisé des logiciels truqueurs pour passer les tests, plus sévères aux États-Unis, sur les émissions polluantes.

VENTES PEU IMPACTÉES

Très vite, on a su qu'environ 11 millions de véhicules étaient concernés au niveau mondial, dont 8,5 millions en Europe et 1 million en France. On a aussi découvert que d'autres constructeurs ne faisaient pas fonctionner en permanence leur système de dépollution. L'affaire a impacté les ventes mais peut-être moins, en France, que la mise en place des vignettes Crit'Air ou la hausse des taxes sur le gasoil. Les ventes de voitures se portent d'ailleurs globalement bien, notamment celles de Volkswagen. Alors, on oublie tout ? •

FANNY GUIBERT



DAIMLER TOUSSE ET NISSAN S'ÉTOUFFE

« Daimler à son tour soupçonné d'une fraude massive », titrait le journal Le Monde début juin 2018. La marque venait d'être mise en cause, en Allemagne, pour l'utilisation d'un logiciel truqueur.

Fraudes sans frontières

« Nissan avoue de nouvelles falsifications au Japon », annonçait un mois plus tard le quotidien Les Échos.

à qui le tour ? En septembre 2015, Volkswagen était

seul pointé du doigt. Il ne l'est pas resté longtemps. En 2016, les commissions d'enquête installées en Allemagne, en Grande-Bretagne et en France, ont effectué des tests sur des voitures en circulation. Ces contrôles



ont confirmé des écarts importants entre les émissions polluantes mesurées, au moment de l'homologation, en laboratoire, et celles en conduite réelle. Les marques concernées se défendent d'avoir triché et assurent respecter la réglementation (voir n° 517, juillet-août 2016).

Quand la DGCCRF s'en mêle

C'est pourtant à partir de ces contrôles, complétés par des expertises, que des instructions pour tromperie contre Volkswagen, Renault, Fiat et PSA, sont en cours en France. La Répression des fraudes indiquait, fin juin, poursuivre des investigations sur « plusieurs autres constructeurs ».



EN FRANCE, UN COUP DE FREIN SUR L'ACTION DE GROUPE

Les clients du groupe Volkswagen, en Europe, n'ont eu droit qu'à une correction du moteur. La Commission européenne n'est pas en mesure d'obtenir un dédommagement pour eux et n'a pu que les inciter à porter plainte.

que si l'on peut faire valoir un préjudice économique. Or, celui-ci est difficile à évaluer. Même une éventuelle perte à la revente n'est pas facile à chiffrer.

Faire valoir le préjudice...

En Belgique, en Italie, en Espagne et au Portugal, des associations de consommateurs ont lancé des actions collectives et les plaintes italiennes et belges ont été déclarées recevables. Rien de tel en France où une action de groupe n'est envisageable

Une procédure très longue

Les consommateurs peuvent néanmoins porter plainte pour tromperie. Si l'instruction ouverte par le Parquet à partir des éléments transmis par la Répression des fraudes, débouche sur un procès, l'ensemble des plaintes seront regroupées. Mais dans combien de temps ?



DES HOMOLOGATIONS PAR DES SOCIÉTÉS CERTIFIÉES

Le dieselgate a mis en évidence des failles dans le système de surveillance. Après deux ans de travaux, les instances européennes ont défini des règles qui entreront en vigueur en septembre 2020.

Les contrôles effectués avant la mise sur le marché des véhicules

resteront sous la responsabilité de chaque État mais les sociétés chargées de les réaliser seront soumises à des audits réguliers et indépendants.

Deux niveaux de contrôle

Les voitures ne seront plus contrôlées seulement avant homologation ; elles le seront aussi après.

Les États membres devront procéder à des contrôles réguliers par sondage sur les véhicules déjà sur le marché et

BON À SAVOIR

« Faudra-t-il sept ans pour juger Volkswagen ? » s'interroge l'association Consommation logement et cadre de vie (CLCV). Au début de l'été, elle a écrit au ministère de la Justice pour déplorer la longueur des procédures judiciaires. L'association redoute notamment que la France soit à la traîne en Europe pour les procès en lien avec le dieselgate.

les résultats seront mis à la disposition du public. À « 60 », nous sommes convaincus depuis longtemps de l'intérêt de cette manière de procéder, nos essais comparatifs étant réalisés sur des matériels achetés dans le commerce.

Jusqu'à 30 000 € par voiture...

La Commission européenne aura également à l'avenir la possibilité d'effectuer des contrôles indépendamment des États. Elle pourra aussi lancer des rappels à l'échelle de l'Union et infliger des amendes pouvant aller jusqu'à 30 000 euros par voiture en cas de violation de la législation.





LES NOUVEAUX TESTS RÉALISÉS EN CONDUITE RÉELLE

Tous les véhicules neufs seront soumis, à partir du 1^{er} septembre, à une nouvelle procédure d'homologation baptisée WLTP (Worldwide Harmonized Light Vehicles Test Procedure). Cela fait bien longtemps que l'on sait que la consommation de carburant et les émissions polluantes mesurées selon la procédure précédente étaient très éloignées de celles en conduite réelle. La WLTP va enfin imposer des accélérations franches, des vitesses plus élevées, la prise en compte d'équipements (feux, climatisation...). Mais la WLTP se passe

toujours en laboratoire. Il a donc été décidé d'imposer, en complément à partir de septembre, des mesures sur les routes.

Contraindre les constructeurs

Dans un premier temps, il s'agira seulement de vérifier les émissions d'oxydes d'azote (NOx) et de particules et ce sera un simple contrôle sans seuil à respecter. Dans un an (en septembre 2019), les mesures seront prises en compte pour l'homologation et les constructeurs devront respecter les seuils prévus. Toutefois,

BON À SAVOIR

Avec l'entrée en vigueur de la procédure WLTP, les consommations des véhicules et leurs émissions de CO₂ affichées par les constructeurs vont augmenter. Le ministère de la Transition écologique nous a dit travailler à une adaptation de la grille du bonus-malus pour prendre en compte la nouvelle procédure.

ils bénéficieront d'une tolérance censée compenser l'inévitable décalage entre des mesures en laboratoire et sur routes. Quoi qu'il en soit, ces mesures constituent une véritable avancée pour obliger les constructeurs à produire des voitures qui polluent vraiment moins sur les routes et pas seulement en laboratoire.

Des corrections en toute discréption chez Renault

Officiellement, cela n'avait rien à voir avec le dieselgate. Les groupes Renault et Fiat n'en ont pas moins annoncé, comme par hasard début 2016, qu'ils étaient en mesure de réduire les émissions polluantes de leurs voitures les plus récentes (norme Euro 6b).

- Ils annonçaient appliquer de nouveaux réglages en usine et proposaient aux personnes déjà propriétaires d'en bénéficier aussi. Mais les clients ne se sont visiblement pas précipités chez Renault. Le groupe a donc indiqué, fin avril, au quotidien *Les Echos* qu'il effectuait les mises à jour automatiquement en cas de visite dans un garage depuis début 2018.
- Les clients sont-ils bien informés de ce point lorsqu'ils apportent leur voiture pour tout autre chose ? Renault n'a pas pris la peine de nous répondre. C'est pourtant indispensable sauf à vouloir éviter que les clients ne puissent faire le lien entre un éventuel nouveau problème sur leur véhicule et la mise à jour.



LES RÉGLAGES PROPOSÉS N'INSPIRENT PAS CONFIANCE

Après l'éclatement du scandale, Volkswagen a annoncé qu'il allait proposer aux propriétaires des véhicules diesels concernés en Europe des « solutions techniques ». Les corrections ont été déployées, dès 2016, et le groupe nous a indiqué, au début de cet été, que près de 700 000 véhicules, sur le million concernés en France (70 %), avaient fait l'objet de cette « action de service ».

Des mises à jour efficaces ?

Très vite, toutefois, des craintes se sont exprimées sur les conséquences des corrections sur le fonctionnement du moteur. « Les autorités compétentes ont confirmé que les mesures mises en œuvre n'ont pas d'impact négatif sur la consommation de carburant, les émissions de CO₂, la puissance moteur, le couple ou les émissions sonores », soutient toujours Volkswagen.

Pourtant, sur le forum de «60», des témoignages de propriétaires confrontés à des problèmes avec leur

vanne EGR ou leurs injecteurs continuent d'arriver.

Tout en niant tout lien avec la mise à jour, le groupe a mis en place, en juillet 2017, une « mesure de restauration de la confiance », ce qui a visiblement facilité la prise en charge des clients concernés. Nous ne possédons pas de statistiques pour la France mais, selon un sondage réalisé auprès de 10 000 propriétaires en Belgique, en Espagne, en Italie et au Portugal, 45 % disent avoir constaté des changements sur leur voiture après l'intervention, et 13 % sont retournés au garage pour réparation. Comme notre confrère belge Test Achats, qui publiait ce sondage, nous souhaitons que les autorités nationales suivent les conséquences des mises à jour et qu'elles vérifient leur efficacité. Un test sur une Audi A5 réalisé par Test Achats et l'association Altro Consumo en Italie a montré des émissions encore supérieures aux normes de 25 % après la correction. •

Enceintes connectées Un espion à la maison ?

Zoom

Amazon et Apple ont lancé leur enceinte connectée en France, quelques mois après Google. Des appareils qui pourront tout savoir de votre vie privée, si vous n'y prenez garde...



Le match est lancé : trois géants américains de la technologie sont désormais sur les rangs pour placer leur enceinte connectée dans votre salon. Après la Google Home sortie à l'automne dernier, les modèles Echo d'Amazon (avec l'assistant Alexa) et HomePod d'Apple (avec l'assistant Siri) sont disponibles en France depuis le mois de juin.

DÉSACTIVEZ LE MICRO !

Dans les trois cas, il s'agit d'un cylindre à l'allure plutôt design, capable de diffuser de la musique, mais surtout d'obéir à des ordres vocaux, pour donner la météo, lire les dernières actualités, commander les objets connectés de la maison (thermostat, ampoules...) ou répondre à des questions en tout genre.

Au-delà de leur fonctionnement encore perfectible (*lire Madame 60, page 74*), une question cruciale se pose : est-il raisonnable d'installer un micro chez soi ? Ces appareils sont capables de vous écouter – espionner,

disent de nombreux observateurs. A priori, ils enregistrent et analysent ce que dit l'utilisateur uniquement après avoir détecté la formule prévue pour les déclencher : « OK Google », « Dis Siri », « Alexa ». Mais ils ne sont pas à l'abri des bugs et des failles, qui peuvent les conduire à enregistrer “accidentellement” plus que nécessaire – il y en a déjà eu plusieurs.

La Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) conseille de couper le micro (un bouton à cet effet est présent sur les modèles Google Home et Echo d'Amazon), ou d'éteindre l'appareil lorsque l'on ne s'en sert pas.

MIEUX VOUS CERNER

Utiliser une enceinte connectée, c'est surtout donner à l'entreprise qui la gère encore plus d'informations sur votre vie personnelle, familiale, voire intime. Des données qui peuvent servir à mieux cibler la publicité ou les suggestions d'achats que vous recevrez.

Combien elles coûtent

De gauche à droite :

- **HomePod (Apple) :** 349 €
- **Echo (Amazon) :**
 - Version mini (Echo Dot) : 60 €
 - Version classique (Echo) : 100 €
 - Version avec écran (Echo Spot) : 130 €
- **Google Home**
 - Version mini : 59 €
 - Version classique : 149 €

Prix indicatifs, hors promotion

« Pour commercialiser ces assistants vocaux à bas prix, les entreprises du Web s'appuient sur des marchés “biface” : une partie des revenus vient de l'achat de l'appareil, une autre de la monétisation des données », décrypte Serge Abiteboul, chercheur en informatique, dans une récente tribune publiée par *Le Monde*. Toutefois, cette analyse s'applique sans doute moins à Apple, pas aussi avide de données personnelles qu'Amazon et Google, et dont le HomePod est une enceinte haut de gamme déjà vendue à un prix élevé. •

BENJAMIN DOURIEZ

60
millions
de consommateurs

Complétez votre

Découvrez nos anciens numéros

Une mine d'informations utiles pour consommer juste et en parfaite connaissance de cause



N° 539 (Juillet-Août 2018)

4,60 €

NOS ESSAIS

- Boissons sucrées
- Vins rosés
- Bières
- Savons et gels douche
- Lunettes de soleil
- Produits chlorés et bromés pour piscine
- Fournisseurs d'électricité



N° 538 (Juin 2018)

4,60 €

NOS ESSAIS

- Désodorisants
- Compléments alimentaires pour sportifs
- Tarifs des maisons de retraite
- Plates-formes de bricolage et de jardinage
- Assurances accidents de la vie



N° 537 (Mai 2018)

4,60 €

NOS ESSAIS

- Box minceur
- Robots cuiseurs
- Prêts immobiliers
- Médicaments anti-douleur



N° 536 (Avril 2018)

4,60 €

NOS ESSAIS

- Produits bio
- Tablettes seniors
- Nanoparticules dans les médicaments
- Casques vélo pour enfants



N° 535 (Mars 2018)

4,60 €

NOS ESSAIS

- Banques
- Lave-linge
- Peintures intérieures
- Capsules de café



N° 534 (Février 2018)

4,60 €

NOS ESSAIS

- Lessives
- Poulets
- Tarifs des soins dentaires dans 40 villes



N° 533 (Janvier 2018)

4,60 €

NOS ESSAIS

- Les eaux micellaires
- Électroménager : les marques qui durent



N° 532 (Décembre 2017)

4,60 €

NOS ESSAIS

- Champagnes et macarons
- Extensions de garantie
- Cafetières expresso
- Lampes connectées



N° 531 (Novembre 2017)

4,60 €

NOS ESSAIS

- Téléviseurs Ultra HD ou Full HD
- Thés
- Serruriers



N° 530 (Octobre 2017)

4,60 €

NOS ESSAIS

- Marques de distributeurs et grandes marques
- Matelas
- Fenêtres



N° 529 (Septembre 2017)

4,60 €

NOS ESSAIS

- Nanoparticules dans les aliments
- Ordinateurs portables

+ SIMPLE
+ PRATIQUE
+ RAPIDE



Passez votre commande en ligne
sur <https://www.60millions-mag.com>
ou sur l'appli 60 Millions



collection



Achat en ligne

CLIQUEZ ICI

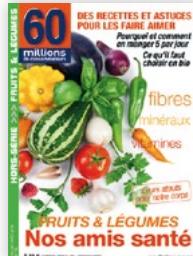
Et aussi...

Découvrez nos hors-séries

Des guides pratiques et complets sur les sujets de la vie quotidienne



HS 126S
(Juillet 2018)
6,90 €



HS 194
(Juin 2018)
5,90 €



HS 125S
(Mai 2018)
6,90 €



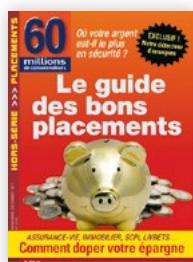
HS 193
(Avril 2018)
5,90 €



HS 192
(Février 2018)
6,10 €



HS 191
(Décembre 2017)
6,90 €



HS 124S
(Novembre 2017)
5,90 €



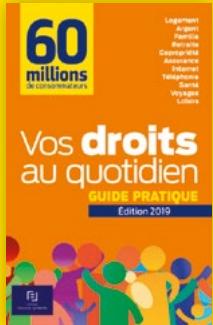
HS 189
(Juillet 2017)
5,90 €



HS 122S
(Mai 2017)
5,90 €



HS 188
(Avril 2017)
5,90 €



Le guide
« Vos droits
au quotidien »
39,90 €

Pour le commander, utiliser
le bon de commande
en page 4 de ce numéro



Le guide
« 160 lettres pour
régler vos litiges »
12 € (code G160L)



BON DE COMMANDE

A compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs - Service Abonnements - Autorisation 73405 - 60439 Noailles cedex



540

Je coche les cases des numéros mensuels ou hors-séries que je souhaite recevoir :

		PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	PRIX TOTAL
Hors-séries	<input type="checkbox"/> HS 194 <input type="checkbox"/> HS 124S <input type="checkbox"/> HS 193 <input type="checkbox"/> HS 189 <input type="checkbox"/> HS 122S <input type="checkbox"/> HS 188	5,90 €		€
	<input type="checkbox"/> HS 126S <input type="checkbox"/> HS 125S <input type="checkbox"/> HS 191	6,90 €		€
	<input type="checkbox"/> HS 192	6,10 €		€
	<input type="checkbox"/> G160L - Le guide « 160 lettres pour régler vos litiges »	12 €		€
Mensuels	<input type="checkbox"/> N° 539 <input type="checkbox"/> N° 538 <input type="checkbox"/> N° 537 <input type="checkbox"/> N° 536 <input type="checkbox"/> N° 535 <input type="checkbox"/> N° 534 <input type="checkbox"/> N° 533 <input type="checkbox"/> N° 532 <input type="checkbox"/> N° 531 <input type="checkbox"/> N° 530 <input type="checkbox"/> N° 529	4,60 €		€
Pour ranger vos revues	<input type="checkbox"/> Reliure(s) pour les mensuels <input type="checkbox"/> Coffret(s) pour les hors-séries	10 € l'unité		
Frais de port		1 € par produit		
			TOTAL	

MES COORDONNÉES

Mme M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal | | | | Ville

Téléphone | | | | | | | | | | | |

Email :

MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire

N° : | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Expire fin : | | | |

Je note les 3 derniers chiffres figurant

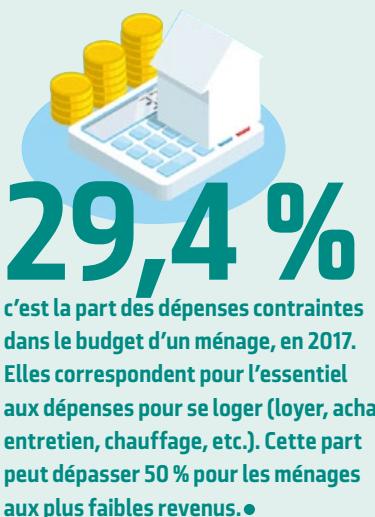
au dos de ma carte | | |

Date & signature obligatoires

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 31/12/2018. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements Groupe GLI sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs, situé au 18, rue Tiphaine, 75732 PARIS CEDEX 15, RCS Paris B 381 856 723, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem à l'adresse dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case Pour l'achat d'anciens numéros, vous ne disposez pas d'un droit de rétractation. Pour le guide « 160 lettres pour régler un litige », vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception de votre commande.

ARGENT & LOGEMENT

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT
par FANNY GUIBERT, LIONEL MAUGAIN, LAURENCE OLLIVIER



Spéculation interdite

Bonne nouvelle, dans une décision du 22 mai, l'autorité européenne des marchés a interdit la commercialisation aux particuliers d'options binaires et de contrats CFD. Des dizaines de plateformes en ligne proposent de spéculer sur l'évolution des cours des devises, la parité euro/dollar notamment. Et des milliers d'épargnants ont été ruinés par ce type de placement hyper risqué. Un gros bémol: cette interdiction ne court que

sur trois mois à partir du 1^{er} juillet (pour les options binaires) et du 1^{er} août (pour les contrats CFD).●



LA LOCATION COURTE DURÉE

Pas possible partout

Des copropriétaires avaient décidé de diviser leur appartement en studios afin de louer en courte durée via une plateforme Internet bien connue... Des voisins copropriétaires les ont assignés et ont obtenu la remise en état des lieux. La Cour de cassation a estimé que les courtes périodes de location s'apparentaient à une activité commerciale, et n'étaient pas compatibles avec la destination d'un immeuble résidentiel. Une jurisprudence à méditer si l'on souhaite multiplier les locations de courte durée via une plateforme Web.●

→ Cour de Cassation, 3^e chambre civile, n° 14-15.864, 8 mars 2018.



Assurance-vie: gare aux frais sur versements

Le site meilleurplacement.com a étudié le coût des frais sur versements des cent plus importants contrats d'assurance-vie en euros. Sur les 68,7 milliards d'euros de versements en 2017, les banques ont prélevé 3,3 % de frais en moyenne, soit 2,3 milliards d'euros, ou encore 110 € par contrat. Ces frais sont plus élevés sur les contrats d'assurance-vie vendus par les banques que sur ceux vendus par les associations d'épargnants, les mutuelles...●



Restauration: la baisse de la TVA confisquée

En juillet 2009, la TVA dans les restaurants est passée de 19,6 % à 5,5 %. À l'époque, les restaurateurs s'étaient engagés à partager la différence à parts égales entre eux, leurs employés et leurs clients. Une étude de l'Institut des politiques publiques vient de démontrer que les prix n'ont baissé que de 1,9 %, tandis que salaires et fournitures progressaient de 4,1 % et 5 % et que les bénéfices des restaurateurs bondissaient de 24 %. Selon l'étude « la réforme a surtout bénéficié aux propriétaires des restaurants, qui ont empoché plus de la moitié de la baisse de taxe ».●



FRAUDE BANCAIRE

On peut porter plainte en ligne

Plus de 1,2 million de ménages ont déclaré avoir subi au moins un débit frauduleux sur leurs comptes en 2016, contre 500 000 en 2010 et 883 000 en 2013, selon l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. Dans plus d'un tiers des cas, les ménages ont été escroqués de moins de 100 €. Une plateforme de signalement des fraudes à la carte bancaire permet désormais aux victimes de porter plainte en ligne auprès de la police ou de la gendarmerie. Baptisé Perceval, ce dispositif simplifie les démarches et oriente l'action judiciaire.



Les dégâts des eaux mieux pris en charge

Depuis juin dernier, les sinistres liés à un dégât des eaux sont régis par une nouvelle convention entre les assureurs, qui corrige les lacunes de la précédente.

Un seul assureur pour gérer le sinistre

Pour que l'indemnisation soit rapide dans un immeuble, les assureurs ont depuis des décennies pris la (bonne) habitude d'appliquer des conventions entre eux. Depuis le 1^{er} juin, la nouvelle convention d'indemnisation et de recours des sinistres immeubles (Irsi) a corrigé certains défauts de la précédente, la Convention d'indemnisation directe et de recours (Cidre). Nouveauté, un seul assureur sera chargé de la gestion du sinistre. La convention s'applique désormais aux sinistres entraînant des dommages matériels de moins de 5 000 €, contre moins de 1 600 € auparavant. Par ailleurs, les incendies sont intégrés au dispositif.

La recherche de fuite obligatoire

L'ancienne convention ne prévoyait pas cette recherche, ce qui pouvait multiplier

les petits dégâts des eaux, entraînant parfois la résiliation du contrat d'assurance habitation de la victime. Désormais obligatoire, la recherche de l'origine de la fuite permettra d'identifier la cause des dommages. En revanche, le coût de la réparation restera à la charge de l'assuré à l'origine de la fuite.

Des vérifications plus rapides

La convention prévoit également une expertise unique. En dessous de 1 600 €, elle n'aura lieu que s'il s'agit d'une répétition du même sinistre ou si la responsabilité d'un particulier extérieur à l'immeuble est engagée. L'assureur gestionnaire établira un état des lieux, invitera le responsable de la fuite à réparer puis effectuera le chiffrage des dommages ainsi que le barème des responsabilités, le cas échéant. • L. M.

Tableau de bord

LES MARGES NETTES DES RAYONS ALIMENTAIRES

+1,7 % C'est ce que dégagent comme bénéfices nets

avant impôt les rayons alimentaires des grandes surfaces. Le plus rentable est le rayon volailles, alors que boucherie, poissonnerie et boulangerie perdent de l'argent, en raison, notamment de leurs frais de personnel bien plus élevés. •

	Boulangerie Pâtisserie	Produits laitiers	Fruits et légumes	Poissonnerie	Boucherie	Volailles
• Coût d'achat	41,9 %	75,4 %	69,8 %	75 %	75,1 %	70,5 %
• Marge brute	58,1 %	24,6 %	30,2 %	25 %	24,9 %	29,5 %
• Frais de personnel	30,9 %	5,1 %	7,5 %	15,1 %	12 %	3,5 %
• Autres charges	27,7 %	18,1 %	19 %	18 %	16,4 %	16,3 %
• Marge nette	-0,6 %	1,4 %	3,7 %	-8,1 %	-3,4 %	9,7 %



Faut-il souscrire une assurance scolaire ?

➤ L'assurance scolaire est-elle obligatoire ?

➤ Fanny Joffrois: Rien n'oblige les parents à assurer leurs enfants pour les activités au sein de l'école. En revanche, leur participation aux sorties de classes, à la cantine ou à l'étude sera soumise à la présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile (RC) et d'accident corporel.



par
Fanny Joffrois
Juriste à l'INC*

➤ Comment interviennent les autres assurances de la famille ?

➤ F. J. : D'un côté, la RC de votre enfant est déjà couverte si vous possédez une multirisque habitation. En principe, celle-ci garantit toute la famille pour les dégâts occasionnés au tiers, avec des plafonds de prise en charge plus généreux que ceux d'une assurance scolaire. De l'autre, si vous détenez un contrat garantie des accidents de la vie ou une assurance corporelle familiale, votre enfant est aussi assuré pour les dommages qu'il pourrait se causer. Sans oublier votre complémentaire santé qui prend en charge ses frais de soins.

➤ Dans quels cas intervient l'assurance scolaire ?

➤ F. J. : Elle joue, de septembre à juillet, dans le cadre de l'école, de la cantine et des sorties, et sur le trajet école-domicile. À ne pas confondre avec l'assurance scolaire et extrascolaire qui englobe tous les accidents de la vie et des loisirs 24 h/24 h, 365 jours par an, en France comme à l'étranger. En l'absence de garantie accident corporel et/ou de multirisque habitation, ce dernier contrat, d'un bon rapport qualité prix (compter entre 30 et 40 €/an), peut notamment présenter une utilité pour garantir vos enfants scolarisés. ●

*INC : Institut national de la consommation

Extension de la garantie anti-loyers impayés

L'objectif de la garantie Visale est de couvrir les bailleurs contre les impayés de loyers. Cette caution publique, gérée par Action Logement, garantit le versement des loyers dans la limite de 36 mensualités impayées pour les logements du parc privé. Elle est accessible aux moins de 30 ans. Depuis juin, le dispositif a été élargi à tous les salariés de plus de 30 ans en mutation professionnelle, y compris ceux en CDI. Sont aussi éligibles les salariés de plus de 30 ans, « confrontés à un événement exceptionnel fragilisant leur lien à l'emploi et au logement » et les ménages logés par un organisme d'intermédiation locative. ●

➔ Les démarches s'effectuent sur le site visale.fr



Acheter son énergie à plusieurs

Des opérations d'achats groupés de gaz et/ou d'électricité sont régulièrement lancées à l'initiative d'associations de consommateurs ou de sociétés privées. La formule peut séduire le radin, certains fournisseurs cassant leurs prix pour gagner beaucoup de clients d'un coup. Avant de souscrire, se renseigner sur le fournisseur et consulter la fiche descriptive de l'offre demeurent indispensables. Attention aussi, une offre avantageuse pour les gros clients ne le sera peut-être pas pour les petits ; et des offres associant gaz et électricité peuvent être moins intéressantes que des offres distinctes pour chaque énergie. Les achats groupés se pratiquent aussi pour le bois, le fuel ou le gaz en citerne, avec, là encore, de belles économies à la clé en se regroupant parfois simplement entre voisins. ●

AFFAIRE JUGÉE

Stop aux coupures d'eau !

Le 17 mai, la Saur, compagnie de distribution d'eau, a été condamnée par le tribunal d'instance de Vanves (Hauts-de-Seine) à indemniser un homme de 73 ans, après une réduction de débit d'eau durant six mois. L'entreprise devra verser 2500 € de préjudice moral, ainsi que 1000 € de dommages et intérêts aux associations l'ayant accompagné en justice, la Fondation

France Libertés-Danielle Mitterrand et la Coordination Eau Île-de-France. Pour la première fois, la justice reconnaît qu'une coupure ou une réduction d'eau chez un particulier lui cause un préjudice moral. Les associations qui estiment à 100 000 le nombre de foyers concernés chaque année, invitent les distributeurs à indemniser toutes les victimes, sans attendre de nouvelles décisions. ●



DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

15 associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation. Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site inc-conso.fr, rubrique Associations de consommateurs et trouver celle la plus proche de chez vous.

Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

ADEIC (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)
27, rue des Tanneries, 75013 Paris.
TÉL.: 01 44 53 73 93
E-MAIL: contact@adeic.fr
INTERNET: www.adeic.fr

AFOC (Association Force ouvrière consommateurs)
141, av. du Maine, 75014 Paris.
TÉL.: 01 40 52 85 85
E-MAIL: afoc@afoc.net
INTERNET: www.afoc.net

ALLDC (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)
150, rue des Poissonniers, 75883 Paris Cedex 18.
TÉL.: 01 53 09 00 29
E-MAIL: consom@leolagrange.org
INTERNET: www.leolagrange-conso.org

CGL (Confédération générale du logement)
29, rue des Cascades, 75020 Paris.
TÉL.: 01 40 54 60 80
E-MAIL: info@lacgl.fr
INTERNET: www.lacgl.fr

CLCV (Consommation, logement et cadre de vie)
59, bd Exelmans, 75016 Paris.
TÉL.: 01 56 54 32 10
E-MAIL: clcv@clcv.org
INTERNET: www.clcv.org

CNAFAL (Conseil national des associations familiales laïques)
108, av. Ledru-Rollin, 75011 Paris.
TÉL.: 01 47 00 02 40
E-MAIL: cnafal@cnafal.net
INTERNET: www.cnafal.org

CNAFC (Confédération nationale des associations familiales catholiques)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 48 78 82 74
E-MAIL: cnafc-conso@afc-france.org
INTERNET: www.afc-france.org

CNL (Confédération nationale du logement)
8, rue Mériel, BP 119, 93104 Montreuil Cedex.
TÉL.: 01 48 57 04 64
E-MAIL: cnl@lacnl.com
INTERNET: www.lacnl.com

CSF (Confédération syndicale des familles)
53, rue Riquet, 75019 Paris.
TÉL.: 01 44 89 86 80
E-MAIL: contact@la-csf.org
INTERNET: www.la-csf.org

Familles de France
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 44 53 45 90.

E-MAIL: conso@familles-de-france.org
INTERNET: www.familles-de-france.org

Familles Rurales
7, cité d'Antin, 75009 Paris.
TÉL.: 01 44 91 88 88
E-MAIL: infos@famillesrurales.org
INTERNET: www.famillesrurales.org

FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)
32, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris. TÉL.: 01 43 35 02 83
E-MAIL: contact@fnaut.fr
INTERNET: www.fnaut.fr

INDECOSA-CGT (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)
263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. TÉL.: 01 48 18 84 18
E-MAIL: indecosa@cgt.fr
INTERNET: www.indecosa.cgt.fr

UFC-Que Choisir (Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)
233, bd Voltaire, 75011 Paris
TÉL.: 01 43 48 55 48
INTERNET: www.quechoisir.org

UNAF (Union nationale des associations familiales)
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris.
TÉL.: 01 49 95 36 00
INTERNET: www.unaf.fr

Les centres techniques régionaux de la consommation

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

CTRC Auvergne
17, rue Richépin, 63 000 Clermont-Ferrand.
TÉL.: 04 73 90 58 00
E-MAIL: u.r.o.c@wanadoo.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté
2 rue des Corroyeurs, Boîte NN7, 21068 Dijon cedex.
Dijon : TÉL.: 03 80 74 42 02
E-MAIL: contact@ctrc-bourgogne.fr
Besançon : TÉL.: 03 81 83 46 85
E-MAIL: ctrc.fc@wanadoo.fr

BRETAGNE

Maison de la consommation et de l'environnement
48, boulevard Magenta, 35200 Rennes.
TÉL.: 02 99 30 35 50
INTERNET: www.mce-info.org

CENTRE-VAL DE LOIRE

CTRC Centre Val de Loire
10, allée Jean Amrouche, 41000 Blois.
TÉL.: 02 54 43 98 60
E-MAIL: ctrc.centre@wanadoo.fr

CORSE

CTRC Corse
Les Salines 1, Tour I, Rue François Pietri, 20290 Ajaccio.
TÉL.: 04 95 22 24 39
E-MAIL: ctrc.corse@wanadoo.fr

GRAND EST

Union pour la consommation Grand Est
7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine, BP 6, 67064 Strasbourg cedex.
Strasbourg : TÉL.: 03 88 15 42 42
E-MAIL: contact@cca.asso.fr
INTERNET: www.cca.asso.fr
Nancy : TÉL.: 03 83 28 02 68
E-MAIL: ctrc.lorraine@laposte.net

HAUTS-DE-FRANCE

CTRC Hauts-de-France
6, bis, rue Dormagen, 59350 Saint André-lez-Lille.

TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL: uroc-hautsdefrance@orange.fr
INTERNET: www.uroc-hautsdefrance.fr

ÎLE-DE-FRANCE

CTRC Île-de-France
100, boulevard Brune, 75014 Paris.
TÉL.: 01 42 80 96 99
INTERNET: www.ctrc-idf.asso.fr

NORMANDIE

CTRC Normandie
Maison des solidarités, 51, quai de Juillet, 14000 Caen.
TÉL.: 02 31 85 36 12
E-MAIL: ctrc@consonormandie.net
INTERNET: www.consonormandie.net

NOUVELLE AQUITAINE

Union des CTRC ALPC (Aquitaine-Limousin et Poitou-Charentes)
89, rue porte Dijeaux, 33 000 Bordeaux.
INTERNET: www.unionctrcalpc.com
Bordeaux TÉL.: 05 57 14 26 30
E-MAIL: ctrc-aquitaine@wanadoo.fr
Limoges : TÉL.: 05 55 77 42 70
E-MAIL: ctrc.alpc@outlook.com

Poitiers : TÉL.: 05 49 45 50 01
E-MAIL: ctrc.poitoucharentes@wanadoo.fr

OCCITANIE

Union des CTRC d'Occitanie
1, avenue Maurice Hauriou, résidence Port Garaud, 31 000 Toulouse.
Toulouse : TÉL.: 05 61 62 37 41
E-MAIL: contact@ctrc-mp.fr
INTERNET: www.ctrc-mp.fr
Montpellier : TÉL.: 04 67 65 04 59
E-MAIL: ctrc@conso-languedocroussillon.org INTERNET: www.conso-languedocroussillon.org

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur
23, rue du Coq, 13001 Marseille.
TÉL.: 04 91 50 27 94
E-MAIL: contact@ctrc-paca.org
INTERNET: www.ctrc-paca.org

Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.



LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS DU MOIS



• **2** Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi à **13h45**

• **3** Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi à **10h45**
samedi à **10h15**

• **4** Samedi et dimanche à **13h30**

• **5** Mardi, mercredi, vendredi à **8h55**
mercredi à **22h20**
samedi à **9h50**

• **Ô** Tous les jours à **8h10**

franceinfo:

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi à **12h51 et 16h47**
samedi et dimanche à **9h15, 15h47 et 19h56**



Près de 500 émissions Consomag à revoir sur le site

www.inc-conso.fr

• ATTENTION AU POIDS DU CARTABLE

Avec la Confédération syndicale des familles (CSF)
Première diffusion le lundi 10 septembre

• INTERNET HAUT DÉBIT, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Avec l'Association Force ouvrière consommateurs (Afoc)
Première diffusion le mardi 11 septembre

• EMBALLAGES ET CONTENANTS ALIMENTAIRES : LES RISQUES POTENTIELS

Avec l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
Première diffusion le mercredi 12 septembre

• VENTE AUX ENCHÈRES, QUELS SONT VOS DROITS ?

Avec Familles de France
Première diffusion le jeudi 13 septembre

• LES JOUETS CONNECTÉS

Avec l'Union nationale des associations familiales (Unaf)
Première diffusion le vendredi 14 septembre

• BANQUES AU QUOTIDIEN : OFFRES GROUPÉES OU SERVICES À L'UNITÉ

Avec l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)
Première diffusion le mardi 18 septembre

• COMMENT PROTÉGÉR MON PARTENAIRE PACSÉ ?

Avec l'Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT (Indecosa-CGT)
Première diffusion le mercredi 19 septembre

• LA SURFACE DU LOGEMENT DIFFÈRE DE CELLE INDICUÉE SUR LE CONTRAT

Avec la Confédération générale du logement (CGL)
Première diffusion le jeudi 20 septembre

• LA RÉSILIATION DU CONTRAT D'ASSURANCE PAR L'ASSUREUR

Avec l'Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs (ALLDC)
Première diffusion le vendredi 21 septembre

• CHOISIR UN TÉLÉPHONE MOBILE POUR SON ENFANT

Avec l'Union nationale des associations familiales (Unaf)
Première diffusion le lundi 24 septembre

• LES MÉDICAMENTS PÉDIATRIQUES SONT-ILS DANGEREUX ?

Avec l'Union fédérale des consommateurs-Que choisir
Première diffusion le mardi 25 septembre

• NUTRISCORE : UN NOUVEL ÉTIQUETAGE POUR LES PRODUITS ALIMENTAIRES

Avec l'Institut national de la consommation (INC)
Première diffusion le mercredi 26 septembre



Logements neufs : des faillites et des angoisses

Pratique

Plusieurs assureurs construction sont en difficulté. Certains consommateurs, victimes de malfaçons dans des logements neufs, pourraient avoir du mal à obtenir les réparations auxquelles ils ont droit.

Pour se couvrir contre les malfaçons, le particulier qui fait construire doit souscrire une assurance dommages-ouvrage (DO) qui prendra en charge la plupart des désordres ou malfaçons durant dix ans. En cas de problème, il pourra demander au professionnel de reprendre une malfaçon, celui-ci étant couvert par une assurance responsabilité civile décennale, qui financera ces travaux.

DES COMPAGNIES EN LIBRE SERVICE, À QUEL PRIX ?

Pour payer leur prime moins cher, certains professionnels mais également des particuliers au titre de la DO, se sont détournés des assureurs traditionnels en choisissant une compagnie opérant en libre prestation de service (LPS). N'importe quelle compagnie agréée dans un État membre peut opérer dans tous les autres pays de l'Union européenne. Mais certains n'ont pas suffisamment provisionné pour faire face aux sinistres (qui



peuvent survenir durant dix ans en France) et ont dû se retirer ou fait faillite. C'est le cas de Gable, Elite, Alpha, CBL et du courtier SFS, liquidé cet été. En cas de défaillance de l'assurance construction, c'est en principe à l'entrepreneur de payer la reprise des dommages sur ses fonds propres. Ce qui peut lui être fatal... Aujourd'hui, le monde du bâtiment se demande si les assureurs historiques reprendront les clients ayant souscrit auprès d'une compagnie en LPS, et à

quel prix. Si c'est le cas, les sinistres en cours seront sans doute exclus, laissant des particuliers avec un logement neuf parfois inutilisable. L'autorité de contrôle prudentiel et de résolution a mis en place des questions/réponses adaptées à chaque assureur défaillant (voir encadré).

PRENDRE UNE ASSURANCE QUI A PIGNON SUR RUE

Depuis juillet, le fond de garantie des assurances obligatoires peut venir à la rescoufle des particuliers assurés en DO auprès d'un assureur en LPS, pour les contrats souscrits à compter de cette date. «60» recommande de contracter une assurance DO avec une compagnie ayant pignon sur rue. Les acheteurs de logement neuf doivent vérifier que les intervenants sur le chantier sont couverts par un assureur construction bien connu. •

LIONEL MAUGAIN

Que doivent faire les sinistrés ?

Il convient d'identifier les assureurs qui ont accordé la garantie responsabilité civile décennale et l'assurance dommages-ouvrage. Les coordonnées figurent en principe dans le contrat. Sinon, il faut contacter l'intermédiaire qui a proposé la solution. S'il n'a pas été en contact direct avec l'assureur, il doit se rapprocher de son courtier grossiste partenaire, dont le nom figure parfois aussi sur le contrat. Reste à savoir si le particulier est toujours assuré. Sur le site abe-infoservice.fr, l'autorité de régulation de l'assurance a publié des questions/réponses, sur chaque assureur défaillant pour détailler les démarches à réaliser. La page est accessible à partir du lien raccourci suivant : 60m.fr/ass-construc-abe. Plus d'infos au 0 811 901 801.

Garantie à vie L'éternité... sous conditions

Enquête

Des fabricants promettent de tout réparer sans limite dans le temps. Mais les exemptions sont si nombreuses que l'engagement est rarement tenu. La vérité se trouve dans les petites lignes.

Votre voiture garantie à vie ! C'était l'engagement du constructeur Opel et ce fut... un fiasco total. Lancée à l'été 2010 en Allemagne et en Grande-Bretagne, la promesse a fini dans le décor. La garantie à vie tenait 160 000 kilomètres et portait sur quelques pièces... L'opération commerciale a été rapidement arrêtée sous les huées des clients et l'injonction d'une association allemande de vérification de la publicité.

PAS DE MIRACLE

Malgré cet échec, cette promesse d'éternité fait un retour en force, portée cette fois par la lutte contre le gaspillage et l'obsolescence accélérée des biens manufacturés. De nombreux consommateurs veulent désormais acheter pour longtemps, lassés par le matériel peu cher mais de mauvaise qualité. Sur Internet, certains sites marchands se sont même spécialisés dans la vente de produits présentés comme inévitables. Avec cette perspective de durabilité infinie, certains se sont bâti une réputation, d'autres surgissent et quelques-uns ont rapidement renon-

cé, comme le constructeur automobile Opel. En bon français, garantir à vie, c'est avoir l'assurance d'une réparation ou de l'échange du produit jusqu'à la mort de son acheteur. «60» a pris sa loupe pour décrypter les pe-

tites lignes attachées à cette allégation attrayante et dans l'air du temps. Dans les faits, il n'y a pas de miracle. L'éternité promise n'engage que ceux qui veulent bien y croire...•

LIONEL MAUGAIN

DECATHLON

Les pièces fragiles ne sont pas couvertes

➤ **Ça roule pour les vélos B'Twin de Decathlon, et sa Life Time Warranty** : les promesses commerciales sonnent sans doute mieux en anglais. En cas de casse, il suffirait de ramener le vélo en magasin où il serait réparé «dans un délai raisonnable» ou remplacé.

L'avis de «60»

Seul le cadre, la potence, le cintre et les fourches rigides des vélos sont couverts à vie. Des éléments qui cassent rarement... Alors que pour les roues, les pédales et les freins, les cyclistes devront se contenter de la garantie légale de deux ans. De plus, cet engagement «à vie» ne s'appliquera pas «en cas de mauvais entretien ou de mauvaise utilisation des vélos tels que définis dans la notice d'utilisation».

Mais dans les faits, les chefs d'atelier de Decathlon peuvent se montrer arrangeants sur la mise en œuvre de la garantie. •





CE QUE DIT LA LOI
 La garantie à vie prend le relais de la garantie légale au bout de deux ans. L'article L. 217-4 du code de la consommation prévoit que tout bien neuf doit présenter « les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur ». Cette garantie est prescrite au bout de deux ans. L'article 1641 du code civil protège contre « les défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ». Là encore, cette garantie dure deux ans.

EASTPACK

Cassée, ça passe mais usée, ça casse

► Pour expliquer la portée de sa garantie longue durée sur ses sacs à dos, qui n'était pas très claire, Eastpack a publié des photos sur son site. Et on comprend que le matériau antidérapant des bretelles, les coutures, les boutons-pressions et le trolley bloqué sont couverts. Mais les déchirures, coupures, roues, la poignée télescopique et le fond du bagage échappent

à la couverture éternelle. Ça se corse pour la fermeture Éclair : elle est garantie trente ans si elle casse, mais vingt-quatre mois si elle s'use, si les dents sont abîmées...



L'avis de « 60 »

Il fallait bien des illustrations pour saisir les subtilités de cette garantie qui s'étend de la troisième à la trentième année, en fonction des pièces couvertes. •



DR MARTENS

Ça n'a pas duré bien longtemps

➤ **Le chaussisseur s'engageait à réparer ou remplacer tous les modèles de sa collection For life.** Mais, « après une étude attentive, nous avons décidé d'interrompre la collection », a annoncé Dr Martens, en mars dernier. Sans entretien, l'espérance de vie des chaussures diminuait nettement. Depuis août, Dr Martens vante une nouvelle collection aux qualités similaires mais terminé, la garantie à vie.



L'avis de «60»

Dès le départ, la promesse de réparer ou de remplacer les chaussures For life, à vie, était boiteuse. Il fallait les renvoyer, avec un chèque de 30 € pour couvrir « l'inspection, l'administration, le renvoi postal et l'emballage ». Le service clientèle acceptait ou rejetait la prestation. Payant, arbitraire, ça ne pouvait pas tenir bien longtemps.●



PATAGONIA

Pour une somme... « modique »

➤ **La marque américaine vante la robustesse de ses vêtements de montagne depuis son origine, en 1972.** « Si l'un de nos produits ne vous donne pas entière satisfaction, rapportez-le au magasin où vous l'avez acheté ou renvoyez-le pour toute réparation, remplacement ou remboursement. Nous vous offrons de réparer tout dommage dû à l'usure pour une somme modique », clame le fabricant, sans limite de temps.



FACOM

Du bricolage du dimanche

➤ **La couverture à vie des outils** **Facom** ne concerne que ceux bénéficiant de la garantie E et R. Avec la garantie E, l'outil est échangé sans limitation dans le temps. Avec la garantie R, il est réparé ou remplacé.

L'avis de «60»

La garantie ne couvre pas les outils usés mais toujours fonctionnels,

rouillés, brûlés, abusés, modifiés, transformés, meulés, soudés, détournés de leur utilisation normale, détruits par négligence ou volontairement...

Point positif, aucune facture d'achat n'est exigée.●

L'avis de «60»

L'activation de la garantie suppose quelques contraintes. Il faut d'abord envoyer un dossier très illustré, avec une « photo nette » de la partie endommagée, un cliché de l'arrière et de l'avant de l'étiquette (le numéro d'article doit être lisible), une copie de la facture (si possible) et le formulaire de contact. Puis Patagonia « trouvera la meilleure solution possible » : réparation dans un centre au Portugal, ou « solution alternative ». Renvoyé ou rapporté, le vêtement doit être lavé pour être pris en charge. Un engagement, rappelons-le, « pour une somme modique » !●

BABYMOOV

Votre bébé a-t-il compris la notice ?

➤ **La garantie à vie de ce fabricant d'articles** pour la petite enfance s'applique en cas de problèmes électriques ou électriques, et aux pièces



défectueuses, sous réserve d'une utilisation conforme à la notice.

L'avis de «60»

Cette garantie ne couvre pas les sucettes, tétines, goupillons, ni les déteriorations causées par une mauvaise utilisation ou par un accident ou une chute. Les coutures, les fermetures Éclair sont aussi exclues. Bref, pas grand-chose au final pour des objets aussi maltraités par les bébés.●

LE CREUSET Une cocotte à entretenir

Depuis 2001, les ustensiles en fonte, inox et la gamme Forgées, ainsi que Pâtilliss bénéficient d'une garantie à vie. En revanche, la couverture des contenants en céramique et en silicone, comme celles des bouilloires cesse au bout de cinq ans.

L'avis de «60»

Quand on choisit une casserole Le Creuset, c'est un contrat longue



durée. Mais la garantie ne s'applique pas en cas d'usure naturelle et de cassures... Un saut d'émail dû à un choc ne sera pas couvert, par exemple. « Vous pouvez continuer à vous servir de votre ustensile », explique le fabricant. Une allégation un peu décevante. ●

MOULINS PEUGEOT Ça ne manque pas de sel...

Peugeot fabrique, outre des voitures, des moulins manuels en Franche-Comté depuis 1840...

Cette longévité ne s'applique pas à la garantie : seulement cinq ans en général, pour les moulins à sel, à poivre ou à muscade, et même pas plus de deux ans pour le moulin râpe à fromage. Ce sont les mécanismes internes à l'objet qui bénéficient de cette garantie à vie, « hors usure normale, hors choc et pour une utilisation conforme ». Le remplacement ou la réparation n'est accordé que si le produit défectueux est renvoyé accompagné d'une preuve d'achat.

L'avis de «60»

Les pierres ne sont pas éternelles... Les briquets détériorés par « abus, mauvaise utilisation, usure normale ou négligence » ne sont pas couverts. Point positif, on peut remplir le formulaire de retour de marchandise même sans preuve d'achat. Rare! ●

La garantie à vie de cette gamme d'art de la table masque une réelle ambiguïté : seul le mécanisme des moulins bénéficie de la promesse d'éternité et encore... L'usure normale en est exclue. ●

SLOGGI Envie de prendre une culotte à vie ?

Curieuse idée de garantir à vie votre slip, soutien-gorge ou boxer... C'est ce que propose pourtant Sloggi avec sa gamme Evernew, confectionnée avec des « matières premières de grande qualité ». « Nous aurons des clients de mauvaise foi, mais nous ne leur refuserons pas le remplacement du produit », assure Sloggi. En cas de détérioration ou de problème,

ment téléchargeable en ligne, puis renvoyer le vêtement avec la carte de garantie fournie lors de l'achat.

L'avis de «60»

La garantie semble réellement sans limite, et n'exclut pas, comme tant d'autres, l'usure réelle du sous-vêtement. Mais à un moment, il faut bien changer de culotte, non ? ●



il faut remplir un docu-

RETROUVEZ CE DOSSIER
LE 17 SEPTEMBRE 2018 DANS



Présentée par MAYA LAUQUÉ
et THOMAS ISLE
du lundi au vendredi à 11 h 45 en direct sur

france.5

Copropriété

Pratique Nos conseils pour réduire vos charges

Assurance, chauffage, gardiennage, etc., les copropriétaires voient leurs charges s'alourdir. Pourtant, réduire la note semble possible, à condition de mettre le nez dans les comptes que communique le syndic.

Les charges de copropriété ont augmenté, entre 2016 et 2017, de 2 %, contre 3,9 % en 2016, après une relative stabilité en 2015 (+ 0,7 %), selon l'Association des responsables de copropriété (ARC) qui a publié les résultats de son observatoire Oscar. C'est deux fois plus que le taux d'inflation, limitée à 1 % au cours de cette période.

ASSURANCE ET GARDIENNAGE EN HAUSSE

Les postes qui ont connu la plus forte hausse sont, cette année encore, les contrats d'assurance (+ 6,7 %). Viennent ensuite les charges de gardiennage (+ 5 %) qui augmentent de plus du double des exercices précédents et, enfin, les charges de gestion, c'est-à-dire les honoraires de syndic, qui croissent de 3,2 % et s'ajoutent aux hausses comprises entre 4 et 5 % lors des exercices précédents.

Le chauffage reste le premier poste de dépenses mais, bonne nouvelle, il a diminué de 1,1 % entre 2016 et 2017. Ainsi, le copropriétaire d'un appartement de 60 m² paie environ 800 € en chauffage et eau chaude sanitaire sur cette période. Un hiver

Entre 2016 et 2017, les charges ont augmenté de 2 %.

et un automne plus doux que ceux de l'année précédente expliquent cette évolution. En revanche, les tarifs des ressources utilisées, le gaz ou le fioul, ont progressé d'environ 6 %.

L'ARC pointe l'augmentation continue des honoraires de syndic et d'assurance de la copropriété. « Ce sont principalement les prestations particulières facturées au temps passé dont la durée n'a pas été négociée a priori, mais contrôlée a posteriori par

les copropriétés, qui sont à l'origine de cette envolée », explique Claude Pouey, responsable de l'observatoire Oscar. Quant à l'assurance, l'augmentation de 6,7 % est très élevée pour les copropriétés alors qu'elle se situe à 3 % au niveau national pour le reste des logements. Pour certains immeubles, des augmentations supérieures à 10 % ont même été relevées. Ces chiffres peuvent s'expliquer par une sinistralité très importante au niveau des parties communes, mais aussi des parties privatives. Reste à voir si la nouvelle convention entre

L'évolution, poste par poste

Poste de charge	Ratio par m ² en euros par an	Évolution 2016/2017
• Chauffage	13,30 €	-1,1 %
• Gardiennage	9,70 €	+5 %
• Entretien	7,90 €	+1 %
• Frais de gestion	5,80 €	+3,2 %
• Eau froide	4,50 €	+0,4 %
• Ascenseur	2,80 €	+1 %
• Assurance	2,90 €	+6,7 %
• Parking	0,70 €	+1 %

En moyenne, un copropriétaire paie 47,60 € de charge par mètre carré habitable. Regardez les charges que vous payez sur l'année et divisez ce montant par le nombre de vos m² habitables de façon à voir comment vous vous situez par rapport à ce montant.



Les contrats d'entretien, notamment, peuvent être mis en concurrence.

les assurances présentes dans un immeuble, l'Indemnisation et recours des sinistres immeuble (Irsi), entrée en vigueur le 1^{er} juin, améliorera la situation et réduira le coût.

IDENTIFIER LES DÉPENSES STRUCTURELLES

Réduire les charges n'est pas si aisés. Déjà, cela nécessite l'implication des copropriétaires qui doivent analyser la comptabilité afin d'identifier les dépenses structurelles susceptibles d'être réduites. Pour cela, il faut ressortir les documents annexés à la convocation d'assemblée générale qui comprennent, notamment, les dépenses regroupées par

grands postes. Identifier les plus coûteux qui offrent des possibilités d'économies, à commencer par le chauffage. Pas besoin de faire de lourds travaux d'isolation pour réduire la note. L'Agence

de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) suggère de réduire le chauffage collectif de 1 °C. Passer de 21 °C à 20 °C dans les appartements permet de diminuer la facture de 7 %. « Mais il n'est pas toujours facile d'imposer cet effort à certains copropriétaires qui veulent toujours être plus chauffés », convient Émile Hagège, directeur général de l'ARC.

Réduire de 1 °C le chauffage fait baisser la facture de 7 %.

Il est également important d'individualiser les consommations, comme celle de l'eau froide. Un compteur dans chaque appartement permet de calculer ce que chaque famille consomme.

NÉGOCIER LES HONORAIRES DU SYNDIC

Il peut être intéressant aussi de mettre en concurrence les contrats de l'immeuble, qu'il s'agisse de l'entretien de la cage d'escalier, des espaces verts, des ascenseurs ou des assurances. Un petit groupe de copropriétaires ou les membres du conseil syndical peuvent demander au syndic de leur transmettre les contrats en cours, de façon à voir ce qui peut être renégocié. « En principe, cela fait partie du travail du syndic, mais dans la pratique il s'en charge rarement. Si le conseil syndical peut trouver d'autres propositions, cela vaut la peine, notamment pour l'assurance car des économies sont facilement réalisables dans ce domaine », conseille Jean-Lucien Michel, fondateur de l'ARC Provence.

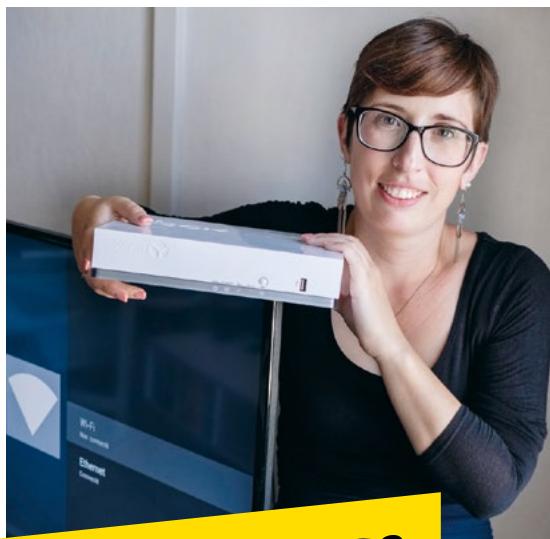
Les frais de gardiennage ont aussi beaucoup augmenté car les contrats ont été revalorisés et des dispositifs de mutuelle et de prévoyance ont été mis en œuvre. C'est plutôt lors du départ à la retraite du gardien que la copropriété doit s'interroger sur la nécessité de conserver l'emploi ou de faire appel à une société.

Enfin, il ne faut pas oublier de négocier les honoraires de syndic. Depuis 2015 et le contrat-type de syndic obligatoire, le forfait annuel comprend davantage de tâches et les honoraires facturables en plus se sont envolés. Si le syndic ne veut pas baisser ses tarifs, changez-en ! La mise en concurrence est d'ailleurs obligatoire tous les trois ans (article 21 de la loi du 10 juillet 1965). Voilà un bon moyen de faire des économies tout en respectant la réglementation. •

NATHALIE COULAUD

Internet

« Je veux faire réparer ma connexion »



Le cas de Cindy: « Depuis que j'ai souscrit chez mon nouveau fournisseur d'accès à Internet il y a sept mois, j'ai régulièrement des coupures de connexion. Plusieurs techniciens sont venus, sans parvenir à régler le problème - le souci viendrait de la ligne France Telecom. En ce moment, les choses empirent. La télévision, notamment, fonctionne mal. J'ai régulièrement des coupures de quelques minutes : impossible de regarder un film en entier ! Au même moment, Internet ne fonctionne pas non plus. Mes appels au service clients ne changent rien. Je ne sais plus quoi faire. »



Coaching consommateurs

Ca s'en va, et ça revient... Rien de mieux que les paroles d'une chanson populaire pour décrire l'état de la connexion Internet au domicile de Cindy à Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime). Parfois, elle fonctionne sans encombre ; parfois, plus rien ne marche. Ces pannes intermittentes sont handicapantes. Pour tenter d'obtenir une réparation durable, il faut s'y prendre avec méthode.

1

ÊTRE SÛR DE SON DROIT

Pour les connexions Internet utilisant la technologie ADSL, certains

dysfonctionnements s'expliquent par la vétusté de la ligne téléphonique, sur la partie où les câbles appartiennent toujours à Orange (ex-France Telecom). C'est la cause probable des problèmes de connexion chez Cindy, lui a indiqué l'un des conseillers du service clients.

Mais si cela peut être une explication de la panne, ce ne peut pas être une excuse. En effet, c'est au fournisseur d'accès à Internet de Cindy de faire le nécessaire auprès d'Orange pour obtenir la réparation de la ligne. Juridiquement, il n'a pas le choix : les fournisseurs d'accès à Internet sont soumis à une obligation de résultat. Cela signifie que, sauf cas de force majeure, ils doivent four-

nir le service promis et ne peuvent pas prétexter la défaillance d'un autre acteur (qu'il s'agisse de l'opérateur historique, Orange, ou d'un sous-traitant) pour s'exonérer de leur responsabilité.

2

ARRÊTER DE MULTIPLIER LES APPELS À LA HOTLINE

Les consommateurs savent à quel point ces appels au service clients peuvent agacer. « J'ai appelé quatre ou cinq fois la semaine dernière. Les téléconseillers parlent mal le français. Ils disent qu'ils comprennent mon problème, mais en réalité rien ne bouge : c'est fatigant », témoigne Cindy. Si

plusieurs contacts – par téléphone, par chat ou par les réseaux sociaux – n'ont pas fait bouger les choses, rien ne sert de s'épuiser : les téléconseillers n'ont pas toujours les autorisations ou les compétences nécessaires pour régler les situations les plus complexes.

Il faut donc passer au stade de la lettre recommandée avec avis de réception (AR) qui présente le double avantage de placer le fournisseur d'accès devant ses responsabilités et de prendre date. Elle permet de garder une trace datée de votre demande, qui s'avèrera précieuse si le litige ne se règle pas.

3 SOIGNER LA LETTRE

DE MISE EN DEMEURE

Faute de solution apportée par le service clients, la lettre doit être adressée au service consommateurs de l'opérateur (voir encadré ci-contre). Dans le courrier, résumez les dysfonctionnements. Vous pouvez éventuellement mentionner vos différents contacts avec le service clients, mais de façon synthétique – inutile de tout détailler, une longue lettre pouvant être contre-productive. L'important est surtout d'indiquer au fournisseur d'accès à Internet que vous le « mettez en demeure » de rétablir un fonctionnement normal de la connexion, en lui fixant un délai pour agir, par exemple quinze jours. N'oubliez pas d'indiquer, en en-tête de la lettre, les références de votre abonnement (numéro de téléphone et/ou de contrat).

4 SAISIR LE MÉDIATEUR

Faute de réaction satisfaisante du fournisseur d'accès, il reste une démarche que Cindy peut tenter : saisir le Médiateur des communications électroniques.

C'est quoi, le service consommateurs ?

Tous les opérateurs télécoms et les fournisseurs d'accès à Internet disposent d'un service consommateurs. Il s'agit en quelque sorte de l'échelon supérieur du service clients, qui ne peut être saisi que par écrit. Il peut ré-examiner les litiges que le service clients n'est pas parvenu à résoudre. Écrire au

service consommateurs est un point de passage obligé avant de pouvoir saisir le médiateur.

L'adresse du service consommateurs doit figurer dans les documents contractuels. Voici celles des principaux opérateurs.

- Bouygues Telecom Service Consommateurs, TSA 59013, 60643

Chantilly Cedex

- Free Service national consommateur, 75371 Paris Cedex 08

- Orange, Service consommateurs (préciser le domaine concerné : fixe, Internet, mobile), 33734 Bordeaux Cedex 9

- SFR, Service consommateurs, TSA 20102, 69947 Lyon Cedex 20

Indépendant, ce médiateur a pour mission de proposer une solution amiable aux litiges opposant les consommateurs à leur opérateur de téléphonie fixe, mobile ou Internet. Bien sûr, il ne viendra pas lui-même réparer la ligne, mais son intervention (gratuite pour le consommateur) permet de débloquer bien des situations...

Toutefois, avant de le saisir, Cindy a intérêt à se demander si elle est prête à patienter quelques semaines supplémentaires. La procédure prend nécessairement un peu de temps : le médiateur s'engage à apporter une réponse sous 90 jours maximum... Sinon, elle pourra passer immédiatement à l'étape suivante, c'est-à-dire demander la résiliation.

Pour saisir ce médiateur, le plus simple est de créer son dossier sur le site mediation-telecom.org. Attention, pour que le dossier soit recevable, il faut attendre d'avoir reçu la réponse à la lettre envoyée au service consommateurs (ou attendre un mois après l'envoi, en cas d'absence de réponse). Le médiateur rendra un avis. Certes l'opérateur n'est pas obligé de s'y plier (pas plus que le consommateur !). Mais dans l'immense majorité des cas, il se plie à la solution proposée, même si elle lui donne tort.

5 DEMANDER LA RÉSILIATION SANS FRAIS

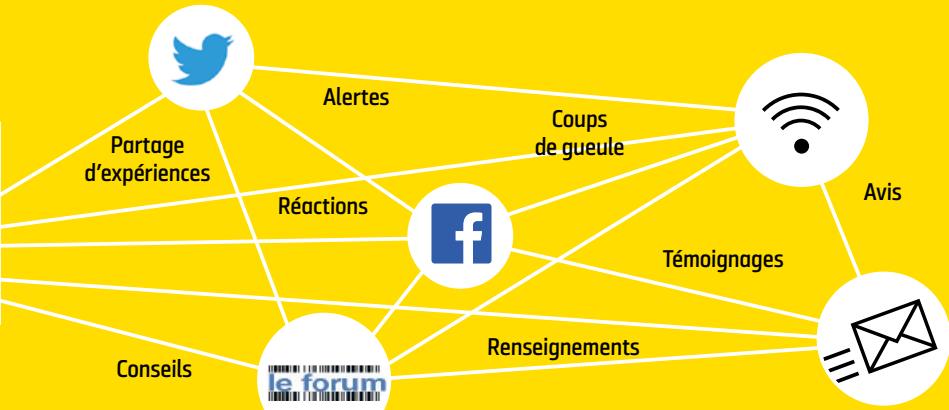
La connexion n'est pas réparée malgré toutes ces démarches ? Dans ce cas, Cindy n'aura pas d'autre solution que de demander la résiliation.

L'arrêt du contrat résultant de l'incapacité de l'opérateur à faire fonctionner la ligne, elle est légitime à demander une résiliation sans frais, et cela même si elle avait un engagement de douze mois qui n'est pas achevé. Il est prudent d'acter cette résiliation par une nouvelle lettre recommandée avec AR. Cindy devra naturellement rendre tout le matériel mis à disposition pour l'abonnement (box, décodeur TV...). Il lui restera ensuite à trouver un autre fournisseur capable d'assurer une connexion en état de marche... ● BENJAMIN DOURIEZ

A retenir

- Les opérateurs sont soumis à une obligation de résultat. À eux de faire le nécessaire pour réparer les défaillances.
- Face à des problèmes persistants que la hotline ne parvient pas à résoudre, il devient vite indispensable d'envoyer une lettre recommandée mettant en demeure l'opérateur de régler le problème.

RÉSEAU 60



À 60 millions, on est plus fort !

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez. Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site www.60millions-mag.com ou une association de consommateurs (adresses page 59).

À en perdre son latin

Hervé Régent/Cholet (49)

Quelle énergie pour comprendre

Depuis sept, huit ans, on nous embrouille sur le marché de l'énergie : producteur, distributeur, fournisseur... Comment s'y retrouver entre tous ces termes ? Et encore faudrait-il parler du "gestionnaire de réseau" qui nous envoie aussi des courriers. À côté de ces subtilités lexicales, viennent se superposer les noms des marques. Les gaziers sont les champions de la mutation. Nous avons eu GDF Suez Dolce Vita, puis Gaz de France Dolce Vita, puis ENGIE. Si on ajoute les subtilités des prix du marché, la politique commerciale agressive de certains vendeurs, les surprises des tarifs réglementés, le bilan n'est vraiment pas favorable aux consommateurs obligés que nous sommes !

Ils font payer le gratuit Olivier Dubar/Toulon-sur-Arroux (71)

Avec les frais d'expédition, ce n'est pas toujours vite expédié

J'ai fait réparer un appareil photo encore sous garantie et le professionnel m'a fait payer 60 € de frais pour son expédition. Est-ce courant ?



LA RÉPONSE DE LA JURISTE

D'abord, lisez les conditions générales de vente (CGV) de la garantie commerciale (celle fournie par le vendeur lors de l'achat). S'il n'y a aucune mention de frais d'expédition, le professionnel doit vous rembourser. Si toutefois des frais d'expédition y sont mentionnés, c'est un peu plus compliqué, mais vous n'avez pas encore tout perdu... Faites valoir la garantie de conformité, prévue par les articles L. 217-4 et suivants du code de la consommation et applicable dans les deux ans suivant la livraison : dans ce cadre, on ne peut pas vous facturer de frais d'envoi en cas de remplacement ou de réparation.





Expliquez-moi

Catherine M., par courriel

Un Roundup peut en cacher un autre

Mes parents sont clients d'un centre commercial Leclerc. Durant des années, le Roundup, le glyphosate des jardiniers, se vendait sous vitrine. Depuis quelques mois, il est vendu en accès libre, ce qui est alarmant. Cette pratique est-elle généralisée ailleurs ?

60 **LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION**
Depuis le 1^{er} janvier 2017, il est interdit de vendre en accès libre des produits contenant du glyphosate. Cependant, comme nous l'avions mentionné dans notre numéro d'octobre 2017, il existe un nouveau Roundup non pas à base de glyphosate, mais à base d'acide acétique. Ce produit est autorisé à la vente en accès libre sous la bannière « nouvelle formule active biocontrôle ». Il s'agit peut-être de l'article que vos parents ont aperçu en magasin. Il faudrait regarder la liste des composants du produit pour y vérifier la présence de glyphosate ou non. Si vous constatiez cette présence dans un produit en accès libre, il faudrait alors signaler cette infraction à la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) du magasin en question.

C'est pas juste ! Manuela T., par courriel

Zara ne joue pas les Zorro

Une demi-heure après avoir acheté une carte cadeau de 130 € chez Zara, celle-ci m'a été dérobée. J'ai appelé le magasin qui a aussitôt bloqué la carte grâce au numéro sur le ticket de caisse. Mais il a refusé de refaire une carte en s'appuyant sur les conditions d'utilisation qui, d'ailleurs, ne sont pas expliquées au client avant l'achat. Y a-t-il un recours ?

60 LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Hélas, Zara est dans son droit, puisque les conditions générales d'utilisation de sa carte cadeau spécifient bien que le détenteur « sera exclusivement responsable de l'utilisation et de la garde de la carte. Elle ne peut pas être remplacée en cas de vol, de perte et de dommage ». En revanche, il est tout à fait anormal que vous n'ayez pas eu accès à ce document qui doit être remis « au client lors de l'achat de la carte en magasin Zara ». Le vendeur n'ayant pas respecté cette clause, vous pouvez le faire valoir pour obtenir le remplacement de la carte. Écrivez une lettre recommandée avec avis de réception au magasin Zara

concerné en expliquant la situation. Si vous n'obtenez pas gain de cause, saisissez le service consommateurs (contact@zara.com) et, si vous n'obtenez pas de réponse ou une réponse insatisfaisante, le médiateur de Zara : Medicys, 73, bd de Clichy, 75009 Paris. Reste que Zara paraît un peu pingre dans cette affaire : la carte volée ayant été bloquée informatiquement, il n'y a donc plus de risque qu'elle soit utilisée par le voleur. D'autres enseignes prennent en compte ce facteur. C'est le cas de Decathlon, qui propose de bloquer la carte volée si le client en fournit le numéro (d'où l'intérêt de conserver le ticket de caisse ou de noter son numéro quelque part) et de la renouveler gratuitement dès lors qu'elle n'a pas été dépensée.

Gaspillage

Linuxine (@linuxine_net), sur Twitter



Une boîte qui n'aime pas veiller

Dis donc @sfr, elle consomme affreusement en veille votre box, d'après 60 Millions de consommateurs du mois de juin [Ndrl : 31,1 Watts hors utilisation pour la SFR box 4k power] ! Pas sympa pour notre portefeuille et la planète...

Pas d'accord ! Daniel Lemuhot/Gaillard (74)

On ne suit pas pour l'impression

Je me suis présenté au bureau de la poste d'Annemasse pour y déposer une lettre suivie pré-affranchie à hauteur de 2 € pour un envoi de 100 g. Mon affranchissement était donc parfaitement conforme à la tarification officielle de La Poste. L'employée a refusé de prendre en charge mon courrier au motif que je refusais de payer 0,40 € en plus pour l'impression de l'étiquette de « suivi ». C'est un peu comme si, lorsque que vous achetez votre pain, le boulanger vous facturait en plus 0,10 € de papier d'emballage.

Exprimez-vous ! Victoria B., par courriel

Critiquer n'est pas diffamer

Récemment déçue par mon constructeur (travaux non réalisés, défauts de la construction, non réponse de sa part), j'ai décidé de laisser un avis sur leur page Facebook. L'entreprise m'a alors appelée pour me dire : « Votre commentaire est diffamatoire et nous pouvons faire appel à notre avocat. » Je voulais savoir si cela était vraiment répréhensible ou ont-ils fait ça pour me faire peur et éviter une mauvaise réputation ?

60 LA RÉPONSE DE LA JURISTE

Chacun a le droit à la liberté d'expression, notamment sur les réseaux sociaux, à condition de respecter un certain nombre de règles. Il est, par exemple, interdit d'utiliser des propos diffamatoires, injurieux, xénophobes, racistes ou portant atteinte à la vie privée d'autrui.

Concernant la diffamation, il s'agit d'une allégation ou de l'imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne. Elle est considérée comme un délit par l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. Mais on ne doit pas confondre diffamation et droit de critique. Si votre message était mesuré, s'il n'utilisait aucun propos



diffamatoire, s'il s'appuyait sur des faits vérifiables et concernait l'entreprise et non une personne précise, vous avez exercé votre droit de critique, ce qui est tout à fait

autorisé. Les entreprises sont actuellement de plus en plus soucieuses de leur réputation sur le Web, ce qui explique sans doute la réaction de cet entrepreneur.

Qu'en est-il ? Mme Legouas/Issy-les-Moulineaux (92)



Des fonds pour ne pas creuser le déficit

Nous habitons un immeuble de 35 copropriétaires achevé en juillet 1996. Lors de notre dernière assemblée générale, la question d'une provision relative à la loi Alur nous a été posée par le syndic. Certains copropriétaires estiment, quant à eux, que ces provisions doivent servir uniquement pour l'isolation thermique...

60 LA RÉPONSE DE LA JURISTE

La loi Alur a mis en place le fonds travaux afin de couvrir ultérieurement tous les travaux en dehors du budget prévisionnel, c'est-à-dire tout ce qui ne fait pas partie de la maintenance du quotidien. L'objectif est bien d'anticiper et d'éviter la dégradation des copropriétés. Le dispositif est fixé par l'article 14-2 de la loi du 10 juillet 1965. Peuvent donc être financés, grâce à cette provision,

tous les travaux d'économie d'énergie, tel qu'un ravalement isolant ou le remplacement d'une vieille chaudière collective, ou même des travaux obligatoires, comme la modernisation des ascenseurs. Cette provision est obligatoire : toutes les copropriétés ou presque doivent constituer ce fonds travaux dont le montant doit représenter au minimum 5 % du budget prévisionnel annuel de l'immeuble. Seules les petites copropriétés de moins de dix lots peuvent décider de ne pas constituer de fonds de travaux par une décision unanime de l'assemblée générale. Les copropriétés qui ont réalisé un diagnostic global technique révélant l'absence de besoin de travaux pour les dix prochaines années en sont, quant à elles, dispensées.

J'ai un doute

Laurence R., par courriel

Proche de 0 °C, ça passe encore

Mon congélateur est depuis deux jours à -8 °C au lieu de -18 °C. Puis-je considérer que mes aliments sont encore bons à la consommation ?

60 LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (l'Anses), vos produits sont encore propres à la consommation, s'il n'y a pas eu de rupture de congélation, c'est-à-dire un réchauffement autour de 0 °C. Transférez-les dans un autre congélateur à -18 °C, vous pouvez encore les conserver pendant quelques mois. D'autant plus si vous cuisez vos denrées avant de les consommer, puisque la cuisson détruit bon nombre de bactéries. Vous pouvez enfin juger l'aspect du produit et son odeur lorsqu'il est décongelé, et ne pas consommer l'aliment en cas de doute.

« Qu'en pensez-vous ? Philippe Folny/Marly (57)

Quand le service public devient payant

J'aimerais connaître votre avis sur les sites privés agréés par l'État qui se font rétribuer pour les démarches de cession ou obtention de carte grise. Pour ma part, j'ai effectué mes démarches sur le site de l'ANTS, pas simple il faut bien le reconnaître, mais gratuit. Que ces sites se fassent rétribués, pourquoi pas, mais ça ne serait pas à l'État d'en assumer les coûts, puisqu'il n'y a plus d'accueil physique en préfecture pour ces démarches ?



LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Comme nous l'avons constaté et relaté dans nos articles ces derniers mois, le site officiel de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) présente de nombreux dysfonctionnements et ne semble pas assez ergonomique pour nombre d'internautes. Le recours à ces sites privés peut sembler

un moyen plus efficace et plus sûr d'obtenir sa carte grise rapidement. Mais ce système revient en effet à faire payer aux automobilistes un service qui était jusqu'à présent gratuit ! Ce qui peut interroger. Par ailleurs, face aux nombreux sites sur le Web qui proposent ce type de service, nous appelons les automobilistes à être vigilants car certains peuvent s'avérer peu scrupuleux.

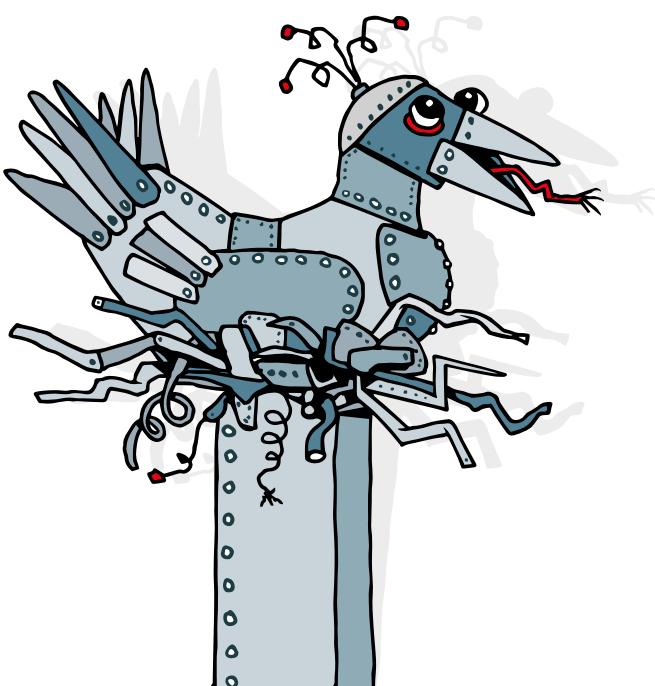
« »

Rafael, via Facebook

Le post du mois

Des herbes à prix d'or

Quand on nous fait payer des herbes fraîches en barquette comme le persil, la ciboulette, le basilic et autres entre 140 et 180 € le kilo, j'aimerais savoir ce qu'on achète vraiment. À une époque, le persil était offert par le primeur...



Trop bizarre ! Torr penn, sur le forum de 60millions-mag.com

Un argument à coups de métal

Depuis plusieurs années, des associations se battent pour faire retirer les poteaux métalliques et les faire remplacer par des poteaux en bois. J'habite dans le Finistère et là, ils sont en train de remplacer les poteaux téléphoniques en bois par... des poteaux métalliques ! Pourquoi ?



LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Orange explique qu'il remplace les poteaux en bois lorsque leur structure est déficiente (bois pourri ou abîmé) ou lorsqu'il doit les renforcer dans le cadre de déploiements. Ils sont généralement remplacés par des poteaux métalliques creux ou en bois composite, le bois brut étant considéré comme moins durable dans le temps. « *Notre stratégie est de réduire rapidement la part*

du bois », nous précise Orange. L'opérateur souligne que la tête de tous les poteaux métalliques est obturée en usine par ses fournisseurs. Il s'agit là d'une revendication des associations de protection de la nature qui dénoncent depuis longtemps le danger que représentent ces poteaux creux pour la faune, et en particulier pour les oiseaux. L'article L. 411-1 du code de l'environnement interdit d'ailleurs la pose de poteaux téléphoniques creux non bouchés depuis août 2016.

« »

• Vous recherchez des conseils.

• Vous souhaitez réagir à un article.

• Vous avez subi un préjudice.

• Ça vous choque, ça vous agace.

• Vous êtes victime d'une arnaque.

• Vous voulez lancer une alerte.

60
millions
de consommateurs

Devenez consom'acteur: **racontez-vous, écrivez-nous !**

18-24, rue Tiphaine, 75732 Paris Cedex 15 **ou** redactionweb@inc60.fr



LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

Parle à Google, ma tête est malade

Hello, la compagnie des volatiles, me revoilou avec cette page "fléchée". Sylvie, la rédactrice en chef, m'a demandé de continuer mes jérémiaades publiques. Elle pense que je sais décocher des flèches. Mais pas du tout, ça m'arrive d'être très gentille.

Par exemple avec Alexia, une chouette copine de lycée que j'ai retrouvée, via un réseau social bien connu. Elle travaille dans la com'. M'étonne pas, elle était déjà pipelette à l'école. Toujours la première à savoir qui sort avec qui, et à vouloir organiser des fiestas. On s'entendait bien. Bref, je l'ai retrouvée chez elle un dimanche pour un brunch, parce que voyez-vous, chez Alexia, le dimanche, on ne déjeune ni ne petit-déjeune, on brunch. Après le brunch, elle m'a attirée dans son salon pour me montrer une sorte d'enceinte posée sur la table basse. « Elle s'appelle Google home. Je viens de l'acheter, elle est géniale ! Tu peux lui demander n'importe quoi, elle le fait ! »

Elle se penche et prend une voix comme si elle s'adressait à son petit chien. « OK Google, lance ma playlist », et on entend alors un tube de notre jeunesse. Elle enchaîne : « OK Google, quel temps fera-t-il dans une heure ? », une voix féminine lui répond qu'il pleuvra finement. Alexia veut à l'évidence m'en mettre plein les mirettes. Comme elle a mis la musique à fond, je hurle, « OK Google, baisse le son ! – Excusez-moi, je ne comprends pas, me répond la machine. – Moins fort, m... ! » Et là, elle pige enfin. Je me tourne vers Alexia en souriant : « Dis donc, il ne faudrait pas que ta gamine braille plus fort que toi et lance la Reine des neiges... Ou que ton voisin hurle de son balcon de couper le son ! »

J'avoue être tout de même un peu bluffée par l'engin, mais j'y vois quand même quelques limites. D'abord, ce n'est pas tout à fait au point. « OK Google, je n'ai plus de beurre pour faire ma béchamel, je fais comment ? » Question qu'un humain moyen comprend, mais la voix artificielle n'a rien capté. « OK Google, donne-moi une recette de béchamel sans beurre. » Là, elle percute et me donne une recette avec du lait, chopée sur le site d'un magazine féminin.

« C'est un peu lunaire de poser des questions à un robot qui répond. »

Donc ce n'est pas (encore ?) la machine qui s'adapte à l'homme (ou à la femme), mais c'est à nous de parler son langage... Ensuite, c'est un peu lunaire, vous ne trouvez pas, de poser des questions à un robot qui vous répond ? J'ai essayé : « OK Google, je me sens seule, peux-tu faire quelque chose ? » La machine m'a demandé mon adresse pour contacter des entreprises locales.

Au final, à quoi cette enceinte connectée sert-elle vraiment ? À écouter de la zizique, OK. Mais pour le reste, on a déjà un smartphone qui peut nous fournir toutes ces infos... Je suis peut-être à la ramasse, comme disent mes enfants ; je me posais déjà la question de l'utilité du premier iPhone malgré la fascination qu'il m'inspirait. Quand je suis sortie de chez Alexia, le ciel était plombé mais il ne pleuvait pas. Tiens, elle s'est gourée, je me suis dit. Mais ce matin-là, à la radio, le mister météo annonçait de la pluie tout l'après-midi, lui aussi. L'erreur reste humaine, mais plus seulement... ●

Par courrier : 60 Millions de consommateurs, Madame 60, 18-24 rue Tiphaine, 75732 Paris Cedex 15. Par courriel : redactionweb@inc60.fr

60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL



L'astuce

Faute d'avoir un logiciel de mots de passe, prenez une phrase facile à retenir et notez les initiales de chaque mot. Par exemple : « *Un tiens vaut mieux que 2 tu l'auras* », soit : **1Tvmq2tla**.

Bravo

Le groupe Fnac-Darty donne une note de réparabilité pour les ordinateurs portables attribuée en fonction de la durée de disponibilité des pièces de rechange et de la facilité de réparation.



La mauvaise tendance

Le nombre d'enfants suivis pour des troubles de l'attention se multiplie, de même que les traitements par neurostimulants qui ne devraient être prescrits que si le suivi psychologique ne suffit pas.



On se moque de nous !

Les vélos B'Twin de Decathlon arborent une garantie à vie (*Life Time warranty*), mais elle ne s'applique ni aux roues ni aux pédales ni aux freins...



La mention spéciale 15,5/20

La centrale vapeur Calor Liberty SV7010

Dans le top 3 des moins chères de notre essai (140 €), elle se révèle la plus performante pour son aptitude à repasser et sa commodité d'emploi.



La bonne nouvelle

Grâce à nos essais, on peut trouver des marques de couches exemptes de résidus toxiques et performantes pour protéger bébé de l'humidité et des fuites et faire sa toilette avec des produits sûrs.



À prendre et à laisser

Quinoa, mil, teff, fonio... Ces (pseudo) céréales à la mode gagnent nos assiettes, mais toutes n'ont pas un réel intérêt nutritionnel.

Le chiffre marquant 0,90 à 1 €

le prix d'un litre de lait équitable pour assurer un meilleur revenu aux agriculteurs. Les marques mettant en avant cette promesse se multiplient, et les consommateurs adhèrent.

Bien fait pour eux !

Des marques comme Philips ou Pioneer ont écopé d'une amende pour avoir menacé de ne plus approvisionner des revendeurs proposant leurs produits sur le Web à des prix qu'ils jugeaient trop bas.

Prochain numéro le jeudi 27 septembre

Ne manquez pas notre hors-série

60 millions de consommateurs

PRODUITS NATURELS

HORS-SÉRIE

JARDINAGE BIO
Ces produits naturels mais toxiques !

NATUREL
L'envers du décor

100 produits à la loupe

Alimentation, beauté, santé, maison...
VRAIS ET FAUX PRODUITS VERTS

Août-Septembre 2018
N°1265

6,90 € INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

www.60millions-mag.com



Le magazine du consommateur



Achat en ligne
CLIQUEZ ICI

Actuellement en kiosque et en version numérique
sur www.60millions-mag.com et sur tablettes

M 01378 - 540 - F: 4,60 € - RD



60
millions
de consommateurs

LE GUIDE DES PRODUITS SÛRS



• Lingettes, gels, crèmes...
• Les meilleures couches
155 PRODUITS TESTÉS

Essai



Hygiène bébé Choisir en confiance

En suivant quelques règles simples, il est possible de limiter l'exposition des nourrissons aux ingrédients potentiellement à risque présents dans les produits d'hygiène et de soin pour bébé.

Un total de 155 ! C'est le nombre de produits destinés à l'hygiène du bébé passés au crible par les experts de «60». Soit 12 couches culottes et 143 produits de soin. Résultat : toutes familles confondues, la majorité des compositions est convenable, et parfois même très satisfaisante. Et ça, c'est une bonne nouvelle ! Mais il reste des motifs d'inquiétude, en particulier la persistance du résidu du glyphosate (le principe actif de l'herbicide Roundup) dans des couches et de phén oxyéthanol, un conservateur soupçonné de toxicité, dans des produits d'hygiène de grandes marques.

LIMITER LES PRODUITS AU STRICT NÉCESSAIRE

Plus le nombre de produits appliqués sur la peau d'un bébé est élevé, plus l'enfant risque d'être exposé à des

substances à risque. C'est pourquoi, en matière d'hygiène du nourrisson, il convient de se limiter au strict nécessaire. La couche est incontournable, en privilégiant les références sans parfum, lotion ou crème pour ne pas accroître le nombre d'ingrédients cosmétiques avec lesquels bébé est en contact.

Pour lui assurer une hygiène de base, l'utilisation d'un produit lavant peut également s'avérer utile. Mais selon des études récentes, au quotidien, en moyenne, ce ne sont pas deux mais six produits d'hygiène qui sont appliqués sur la peau d'un enfant de moins de 3 ans. Il s'agit d'un nettoyant cheveux et corps, d'un lait hydratant pour le corps, d'une eau lavante pour le siège, de lingettes, d'une crème pour le siège et même d'une eau de toilette ! Pas sûr que ceux-ci se justifient plei-



nement. Avant de démultiplier les produits appliqués sur la peau d'un bébé, il est préférable de prendre conseil auprès du médecin.

BANNIR LES PARFUMS OMNIPRÉSENTS

Mieux vaut opter pour des produits incorporant peu d'ingrédients. Cette règle permet souvent d'écartier les substances les plus à risque, comme l'illustre l'exemple des liniments. La recette d'origine de ce produit d'autan remis au goût du jour ne contient que deux ou trois ingrédients : de l'huile (d'olive, généralement), de l'eau de chaux et un stabilisant. De plus, à partir d'une liste d'ingrédients réduite, il est plus facile de repérer les substances indésirables (voir la liste des ingrédients indésirables, en dernière page de ce supplément).

BON À SAVOIR

Votre bébé souffre de rougeurs ? Mieux vaut consulter le médecin avant d'appliquer un produit de soin sur sa peau. D'abord, pour déterminer l'origine de cette réaction cutanée (irritation, allergie...). Ensuite, pour utiliser un traitement approprié.

Un enfant n'a pas besoin de sentir bon. Surtout quand on sait que beaucoup de molécules parfumantes sont potentiellement allergisantes. Pourtant, les parfums sont omniprésents dans ces produits. On les retrouve dans les couches comme dans les lingettes, les produits lavants, les produits hydratants ou destinés au siège. Heureusement, dans chaque catégorie, il existe des produits sans parfum. À privilégier, évidemment.

NE PAS VOUS FIER À LA NOTORIÉTÉ DES MARQUES

Des références de grandes marques tels que Nivea et Mixa pour les produits d'hygiène, Lotus pour les couches, figurent parmi les produits dont la composition est la plus critiquable. Preuve qu'il ne faut pas acheter les yeux fermés en se fiant à la seule notoriété de la marque. Attention aussi au fait qu'une marque donnée peut vendre à la fois des produits irréprochables et d'autres, peu recommandables. C'est la raison pour laquelle les experts de «60» ont étudié les compositions précises de chaque produit. Les parents et les professionnels de la petite enfance n'ont plus qu'à faire leur choix !

VICTOIRE N'SONDÉ
Ingénierie : JUSTINE BERTEAU
AVEC ÉMILIE CALABRE



Produits nettoyants et hydratants

Découvrez des références de marques peu connues qui affichent des listes d'ingrédients exemplaires. À l'inverse, soyez vigilants au fait que des produits très populaires peuvent s'avérer peu recommandables.

Oubliez le réflexe "grandes marques" quand vous achetez des produits pour nourrissons. Car l'évaluation menée par nos experts démontre que les compositions des références de grandes marques ne sont pas forcément meilleures que les autres. Dans certaines catégories, les listes d'ingrédients affichées sont

pires que celles de références vendues par des marques plus confidentielles. Les exemples les plus emblématiques sont les lingettes nettoyantes et le lait de toilette Mixa ainsi que la crème hydratante visage et corps Nivea Baby qui finissent en queue de classement, car ils incorporent du phénolxyéthanol, un conservateur à écarter en priorité.●



Eaux nettoyantes		Gifrer Eau micellaire	Love & green Eau nettoyante	Nivea baby Eau douce nettoyante	Pommette (Intermarché) Eau nettoyante visage et corps	Carrefour baby Eau nettoyante sans rinçage
● Label bio	Non	Non	Non	Non	Non	Non
● Présentation	Flacon-pompe 500 ml	Flacon-pompe 750 ml	Flacon-pompe 750 ml	Flacon-pompe 250 ml	Flacon-pompe 750 ml	Flacon-pompe 750 ml
● Prix indicatif	6,80 €	5,95 €	4,73 €	1,85 €	4,73 €	6,31 €
● Prix indicatif pour 1l	13,60 €	7,93 €	6,31 €	7,40 €	6,31 €	7,40 €
● Irritants potentiels	+++	+++	+++	+++	+++	+++
● Nombre d'irritants forts/modérés/faibles	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0
● Allergènes potentiels	+++	+++	+++	+++	+++	+++
● Nombre d'allergènes	0	0	0	0	0	0
● Parfum	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
● Phénolxyéthanol	Non	Non	Non	Non	Non	Non
APPRÉCIATION GLOBALE		++	++	++	++	++



Eaux nettoyantes

	Born to bio Eau nettoyante hypo-allergénique Cosmebio	Cattier Eau nettoyante micellaire	So'bio ethic baby Eau micellaire nettoyante Cosmebio	Corine de Farme Eau nettoyante micellaire
• Label bio		Non		
• Présentation	Flacon-pompe 500 ml	Flacon-pompe 500 ml	Flacon-pompe 500 ml	Flacon-pompe 500 ml
• Prix indicatif	7,90 €	8,95 €	12,90 €	3,48 €
• Prix indicatif pour 1l	15,80 €	17,90 €	25,80 €	6,96 €
• Irritants potentiels	+++	+++	+++	+++
• Nombre d'irritants forts/modérés/faibles	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0
• Allergènes potentiels	+++	+++	+++	+++
• Nombre d'allergènes	0	0	0	0
• Parfum	Non	Non	Oui	Oui
• Phénolxyéthanol	Non	Non	Non	Non
APPRECIATION GLOBALE	+++	+++	++	++



Les Tilapins (Casino) Eau nettoyante visage, corps et siège	Mustela Peau normale Eau nettoyante sans rinçage	Natessance Eau nettoyante sans rinçage	Oh qu'il est bio ! Eau nettoyante	Avène Eau nettoyante Pediatrik	Bébé Cadum Eau nettoyante douceur	Uriage 1 ^{re} eau nettoyante
Non	Non	Non	Ecocert, cosmebio	Non	Non	Non
Flacon 250 ml 2,18 € 8,72 €	Flacon-pompe 500 ml 6,99 € 13,98 €	Flacon-pompe 500 ml 7,90 € 15,80 €	Flacon-pompe 250 ml 9,90 € 39,60 €	Flacon-pompe 500 ml 6,49 € 12,98 €	Flacon-pompe 750 ml 6,39 € 8,52 €	Flacon 500 ml 6,95 € 13,90 €
0-0-1	0-0-1	0-0-0	0-0-0	0-1-0	0-1-0	0-1-0
+++ 0 Oui Non	+++ 0 Oui Non	++ 1 Oui Non	++ 2 Non Non	+++ 0 Oui Non	+++ 0 Oui Non	++ 0 Oui Non
++	++	++	++	++	+	+

PHOTOS PRODUITS : J. CHISANO / 600





Eaux nettoyantes

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

	Cora Eau nettoyante bébé	Mixa bébé Eau nettoyante hydratante	Mots d'enfants Marque Repère (E.Leclerc) Eau nettoyante	Biolane Eau pure H ₂ O	Eco by naty Gel lavant bébé
• Label bio	Non	Non	Non	Non	Ecocert/OK Biobased
• Présentation	Flacon 250 ml	Flacon-pompe 250 ml	Flacon 250 ml	Flacon-pompe 750 ml	Flacon-pompe 200 ml
• Prix indicatif	1,75 €	2,95 €	1,68 €	5,95 €	6,20 €
• Prix indicatif pour 1l	7 €	11,80 €	6,72 €	7,93 €	31 €
• Irritants potentiels	+	+	+	-	+++
• Nombre d'irritants forts/modérés/faibles	0-1-0	0-1-0	0-1-1	0-3-0	0-0-0
• Allergènes potentiels	+++	+++	+++	+++	+++
• Nombre d'allergènes	0	0	0	0	0
• Parfum	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
• Phénolxyéthanol	Non	Non	Non	Non	Non
APPRECIATION GLOBALE	+	+	+	-	+++



Gels lavants

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

	Bébé cadum Gel lavant hydratant, eau thermale, corps et cheveux	Pommette (Intermarché) Gel lavant, corps et cheveux	Mixa bébé Gel très doux, corps et cheveux	Les Tilapins (Casino) Gel lavant hydratant, corps et cheveux	Saforelle bébé Gel lavant doux
• Label bio	Non	Non	Non	Non	Non
• Présentation	Flacon-pompe 750 ml	Flacon 250 ml	Flacon-pompe 250 ml	Flacon 250 ml	Flacon-pompe 500 ml
• Prix indicatif	5,60 €	1,40 €	2,90 €	1,60 €	7 €
• Prix indicatif pour 1l	7,50 €	5,60 €	11,60 €	6,40 €	14 €
• Irritants potentiels	+	+	+	+	-
• Nombre d'irritants forts/modérés/faibles	0-2-0	0-2-1	0-2-1	0-1-3	1-1-0
• Allergènes potentiels	+++	+++	+++	+++	+++
• Nombre d'allergènes	0	0	0	0	0
• Parfum	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
• Phénolxyéthanol	Non	Non	Non	Non	Non
APPRECIATION GLOBALE	+	+	+	+	-



nts

Oh qu'il est bio ! Gel lavant 2 en 1	A-Derma Exomega Gel lavant émollient, corps et cheveux	Cattier Gel lavant doux	So'bio ethic baby Gel lavant très doux	Mots d'enfants Marque Repère (E.Leclerc) Gel lavant 2 en 1	Tout petits (U) Gel lavant	Biolane Gel corps et cheveux 2 en 1
Ecocert/ Cosmebio	Non	Cosmebio	Cosmebio/ Ecocert	Non	Non	Non
Flacon-pompe 250 ml 8,90 € 35,60 €	Flacon 200 ml 7 € 35 €	Flacon-pompe 500 ml 14,60 €	Flacon-pompe 500 ml 12,90 €	Flacon-pompe 750 ml 2,90 €	Flacon 250 ml 1,70 €	Flacon 200 ml 4 €
+++ 0-0-0	++ 0-0-1	+	+	+	+	+
0	0	0	0	0	0	0
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
++	++	+	+	+	+	+



Love & green Gel corps et cheveux	Carrefour baby Gel lavant
Non	Non
Flacon-pompe 750 ml 6,90 € 9,20 €	Flacon 250 ml 1,50 € 5,60 €
---	---
1-1-0	0-3-2
+++ 0	+++ 0
Oui	Oui
Non	Non
-	--



ANOUK/60» - PHOTOS PRODUITS : J.CHISCANO/60»





Lingettes nettoyantes

+ + + Très bon 20 à 17
 + + Bon 16,5 à 13
 + Acceptable 12,5 à 10
 - Insuffisant 9,5 à 7
 - - Très insuffisant 6,5 à 0

	Eco by naty Lingettes douces	Lillydoo Lingettes sensitives	Joone Lingettes	Love & green Lingettes hypo-allergéniques fibres 100 % naturelles	Lotus Ultra douces
• Label bio	Eco certificated	Non	Non	FSC MIX	Non
• Présentation	20 lingettes	15 lingettes	32 lingettes	56 lingettes	56 Lingettes
• Prix indicatif	4,40 €	0,80 €	3,30 €	3,50 €	2,10 €
• Prix indicatif pour 100 lingettes	22 €	5,33 €	10,31 €	6,25 €	3,75 €
• Irritants potentiels	+ + +	+ + +	+ + +	+ + +	+ + +
• Nombre d'irritants forts/modérés/faibles	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0
• Allergènes potentiels	+ + +	+ + +	+ + +	+ + +	+ + +
• Nombre d'allergènes	0	0	0	0	0
• Parfum	Non	Non	Non	Non	Non
• Phénolxyéthanol	Non	Non	Non	Non	Non
APPRECIATION GLOBALE	+ + +	+ + +	+ + +	+ + +	+ + +



Lingettes nettoyantes

+ + + Très bon 20 à 17
 + + Bon 16,5 à 13
 + Acceptable 12,5 à 10
 - Insuffisant 9,5 à 7
 - - Très insuffisant 6,5 à 0

	Top budget baby (Intermarché) Lingettes bébé	Huggies Lingettes Natural Care	Bébé cadum Natural caresse	Pommette (Intermarché) Lingettes Sensitive aloe vera	Auchan baby Lingettes Sensitive au lait
• Label bio	Non	Non	Non	Non	Non
• Présentation	72 lingettes	56 lingettes	60 lingettes	63 lingettes	64 lingettes
• Prix indicatif	0,80 €	2,80 €	3,30 €	1,50 €	1,50 €
• Prix indicatif pour 100 lingettes	11 €	5 €	5,50 €	2,38 €	2,34 €
• Irritants potentiels	+	+	+	+	+
• Nombre d'irritants forts/modérés/faibles	0-1-0	0-1-0	0-1-0	0-1-1	0-1-1
• Allergènes potentiels	+ + +	+ + +	+ + +	+ + +	+ + +
• Nombre d'allergènes	0	0	0	0	0
• Parfum	Oui	Oui	Oui	Non	Non
• Phénolxyéthanol	Non	Non	Non	Non	Non
APPRECIATION GLOBALE	+	+	+	+	+



Mots d'enfants bio Marque Repère (E.Leclerc) Lingettes bébé	Nivea baby Pure & sensitive	Tout petits (U) Lingettes bébé sensitives	Les Tilapins (Casino) Lingettes sensitives bébé	Bout'chou (Monoprix) Lingettes sensitives sans alcool pour bébé	Pingo Lingettes	Saforelle bébé Lingettes
Ecocert	Non	Non	Non	Non	FSC MIX	Non
72 lingettes	63 lingettes	64 lingettes	65 lingettes	64 lingettes	80 lingettes	60 lingettes
2,50 €	2,40 €	1,70 €	1,70 €	2,20 €	6,20 €	3,30 €
3,47 €	3,80 €	2,65 €	2,60 €	3,44 €	7,75 €	5,50 €
+++	+++	+++	++	++	++	+
0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-1	0-0-1	0-0-2	0-1-0
++	++	++	+++	+++	+++	+++
1	1	1	0	0	0	0
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
++	++	++	++	++	++	++



Pampers Lingettes natural clean	Klorane bébé Lingettes douceur	Le pouce (Auchan) Lingettes bébé	Leader price bébé Lingettes	Cora Lingettes Sensitives	Biolane Lingettes épaisse Sensitive	Mustela Lingettes
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
64 lingettes	70 lingettes	72 lingettes	72 lingettes	64 lingettes	72 lingettes	70 lingettes
1,70 €	3,40 €	0,80 €	1,20 €	1,90 €	4 €	4,80 €
2,65 €	4,90 €	1,10 €	1,66 €	2,96 €	5,55 €	6,85 €
+	+	+	+	+	+	-
0-1-1	0-1-1	0-1-1	0-1-1	0-1-2	0-2-0	1-0-0
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
0	0	0	0	0	0	0
Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
+	+	+	+	+	+	+

PHOTOS PRODUITS : J. CHISANO/«60»





Lingettes nettoyantes

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

	Corine de Farme Sensitive	Mots d'enfants Marque Repère (E.Leclerc) Lingettes Sensitive	Carrefour baby Lingettes Sensitive	Babysoin Lingettes à l'huile d'olive bio	Gifrer Lingettes à l'huile d'olive vierge
• Label bio	Non	Non	Non	Non	Non
• Présentation	62 lingettes	63 lingettes	72 lingettes	70 lingettes	70 lingettes
• Prix indicatif	1,50 €	1,30 €	2,80 €	3,80 €	3,70 €
• Prix pour 100 lingettes ou 1l	2,41 €	2,06 €	3,88 €	5,42 €	5,28 €
• Irritants potentiels	-	-	-	-	-
• Nombre d'irritants forts/modérés/faibles	1-0-0	1-0-1	1-0-1	1-0-1	1-0-1
• Allergènes potentiels	+++	+++	+++	+++	+++
• Nombre d'allergènes	0	0	0	0	0
• Parfum	Non	Non	Non	Non	Non
• Phénoxyéthanol	Non	Non	Non	Non	Non
APPRECIATION GLOBALE	+	-	-	-	-



Lait de toilette

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

	Tout petits (U) Lait de toilette visage & corps	Pommette (Intermarché) Lait de toilette visage & corps	Uriage 1 ^{er} lait de toilette	Mustela Peau sèche, lait de toilette	Natessance Baby Lait de toilette sans rinçage
• Label bio	Non	Non	Non	Non	Non
• Présentation	Flacon 250 ml	Flacon-pompe 750 ml	Flacon-pompe 500 ml	Flacon 750 ml	Flacon-pompe 400 ml
• Prix indicatif	1,60 €	3,69 €	8 €	7,90 €	6,95 €
• Prix indicatif pour 1l	6,40 €	4,92 €	16 €	10,53 €	17,37 €
• Irritants potentiels	+++	+++	++	++	+++
• Nombre d'irritants forts/modérés/faibles	0-0-0	0-0-0	0-0-1	0-0-1	0-0-0
• Allergènes potentiels	+++	+++	+++	+++	++
• Nombre d'allergènes	0	0	0	0	1
• Parfum	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
• Phénoxyéthanol	Non	Non	Non	Non	Non
APPRECIATION GLOBALE	++	++	++	++	++



Lait de toilette



Mitosyl Lingettes biodégradables à l'huile d'olive	Lupilu (Lidl) Lingettes pour bébés Sensitive	Mixa bébé Lingettes ultra-douces au lait de toilette	Cattier Lait de toilette visage et corps	Love & green Lait de toilette hydratant	Mots d'enfants bio Marque Repère (E.Leclerc)	Bioderma ABC Derm Lait de toilette
Non	Non	Non	Cosmebio	Non	Cosmebio/Ecocert	Non
70 lingettes	80 lingettes	72 lingettes	Flacon-pompe 500 ml	Flacon-pompe 750 ml	Flacon-pompe 250 ml	Flacon-pompe 500 ml
4,70 €	1,10 €	2,40 €	9,90 €	6,85 €	2,15 €	8,90 €
6,71 €	1,37 €	3,40 €	19,80 €	9,13 €	8,60 €	17,80 €
—	—	—	+++	+++	+++	+++
1-0-1	1-1-1	1-1-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
0	0	0	0	0	0	0
Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
—	--	--	++	++	++	++



Mots d'enfants Marque Repère (E.Leclerc) Lait de toilette extra-doux	Klorane Lait de toilette protecteur	Corine de Farme Lait de toilette hydratant	Gifrer Lait de toilette	Carrefour baby Lait de toilette hydratant	Bébé cadum Lait de toilette hydratant	Mixa bébé Lait de toilette très doux
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Flacon-pompe 750 ml	Flacon-pompe 500 ml	Flacon-pompe 500 ml	Flacon-pompe 500 ml	Flacon 250 ml	Flacon-pompe 750 ml	Flacon-pompe 400 ml
3,66 €	6,99 €	4,90 €	6,10 €	1,37 €	5,45 €	3,19 €
4,88 €	13,98 €	9,80 €	12,20 €	5,48 €	7,26 €	7,97 €
++	+	+	+	+	+++	—
0-0-2	0-1-0	0-1-0	0-1-0	0-2-0	0-0-0	1-1-0
+++	+++	+++	+++	+++	—	+++
0	0	0	0	0	3	0
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Oui
++	+	+	+	+	—	--

PHOTOS PRODUITS : J. CHISCANO/60 Millions de Consommateurs





Crèmes hydratantes

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- - Très insuffisant 6,5 à 0

- Label bio
- Présentation
- Prix indicatif
- Prix indicatif pour 1 l
- Irritants potentiels
- Nombre d'irritants forts/modérés/faibles
- Allergènes potentiels
- Nombre d'allergènes
- Parfum
- Phénoxyéthanol

APPÉCIATION GLOBALE



Crèmes hydratantes

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- - Très insuffisant 6,5 à 0

	Rivadouce Crème hydratante visage et corps	Sophie la girafe baby SOS Cream face & body	Nivea baby Crème hydratante visage et corps	Weleda Crème protectrice visage au calendula	Rivadouce Cold cream
• Label bio	Non	Ecocert	Non	Natrue	Non
• Présentation	Tube 50 ml	Tube 50 ml	Pot 200 ml	Tube 50 ml	Tube 50 ml
• Prix indicatif	5,90 €	18,50 €	2,30 €	6,20 €	5,95 €
• Prix indicatif pour 1 l	118 €	370 €	11,50 €	124 €	119 €
• Irritants potentiels	+	-	-	-	+++
• Nombre d'irritants forts/modérés/faibles	0-1-1	1-0-0	1-0-1	1-0-1	0-0-0
• Allergènes potentiels	+++	+++	+++	-	+++
• Nombre d'allergènes	0	0	0	4	0
• Parfum	Oui	Non	Oui	Oui	Non
• Phénoxyéthanol	Non	Non	Oui	Non	Non

APPÉCIATION GLOBALE

- +
-
-
-
-
- +++

es

						
Avène Crème hydratante visage et corps Pédiatril	Cattier Crème hydratante visage et corps	Biolane Crème hydratante à l'huile d'olive	Mots d'enfants bio Marque Repère (E.Leclerc) Crème hydratante visage et corps	Bout'chou (Monoprix) Crème visage et corps hydratante	Uriage 1 ^{re} crème hydratante	Bébé cadum Crème hydratante protectrice au miel
Non	Cosmebio	Non	Cosmebio	Non	Non	Non
Tube 200 ml	Tube 75 ml	Tube 100 ml	Tube 75 ml	Tube 100 ml	Tube 40 ml	Tube 200 ml
13,40 €	6,50 €	5,30 €	2,20 €	3 €	5,90 €	4,40 €
67 €	86,66 €	53 €	29,33 €	30 €	147,50 €	22 €
0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-1	0-1-0	0-1-0
0	0	0	0	0	0	0
Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
+++	++	++	++	++	++	+

ream

						
Mustela Crème nourrissante au cold cream	Eau thermale Jonzac (Léa nature) Cold cream nutri-douceur	Klorane Crème nutritive, cold cream	Bioderma ABC Derm Cold cream	Avène Pédiatril Cold cream	Mixa bébé Crème multi-confort Cold cream	Gifrer Cold cream, crème protectrice et nourrissante
Non	Cosmebio	Non	Non	Non	Non	Non
Tube 40 ml	Tube 100 ml	Tube 125 ml	Tube 200 ml	Tube 100 ml	Tube 100 ml	Tube 50 ml
3,95 €	7,49 €	6,89 €	9,30 €	6,66 €	3,86 €	4,50 €
98,75 €	74,90 €	55,12 €	46,50 €	66,60 €	38,60 €	90 €
0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-1	0-1-0	0-1-0	1-1-0
0	0	0	0	0	0	0
Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
++	++	++	++	++	+	-

FOTOLIA - PHOTOS PRODUITS : J. CHISANO/60»



Produits pour le siège

Les liniments étudiés bénéficient de compositions globalement satisfaisantes. Du côté des crèmes pour le change et des lingettes papier toilette, en revanche, les listes d'ingrédients sont plus hétérogènes.

Si vous n'avez jamais utilisé de liniment pour le soin du siège de votre petit, les résultats de notre étude devraient vous inciter à essayer. Car les liniments que nos experts ont passé au crible n'incorporent aucun conservateur, tensio-actif potentiellement irritant ou parfum (à deux exceptions près). Succès oblige, certains liniments sont désormais vendus très cher. Pourtant, à moins de 10 € le litre, on peut se procurer un liniment de

qualité, caractérisé par une liste courte d'ingrédients (huile d'olive, eau de chaux, stabilisant). Donc pas la peine de se ruiner !

Du côté des crèmes pour le change et des lingettes papier toilette, les résultats sont plus hétérogènes, même si certaines compositions sont tout à fait satisfaisantes. Pour les produits destinés au change, Mixa et Nivea, poids lourds du soin pour bébé, finissent, une fois de plus, en queue de peloton. ●



Liniments					
	Tidoo	So'bio ethic baby	Mots d'enfants	Tout petits (U)	Babysoin
+++	Très bon 20 à 17	Bioliniment oléo-calcaire	Marque Repère (E.Leclerc) bio liniment	Liniment oléo-calcaire	Liniment oléo-calcaire
++	Bon 16,5 à 13	Cosmebio	Cosmebio	Non	Non
+	Acceptable 12,5 à 10	Flacon-pompe 450 ml	Flacon-pompe 500 ml	Flacon 200 ml	Flacon 500 ml
-	Insuffisant 9,5 à 7	8,99 €	9,35 €	3,45 €	3,43 €
-	Très insuffisant 6,5 à 0	19,98 €	18,70 €	17,25 €	13,72 €
• Label bio	Cosmebio	Cosmebio	Cosmebio	Non	Non
• Présentation	Flacon-pompe 450 ml	Flacon-pompe 500 ml	Flacon 200 ml	Flacon 250 ml	Flacon 500 ml
• Prix indicatif	8,99 €	9,35 €	3,45 €	3,43 €	4,50 €
• Prix indicatif pour 1l	19,98 €	18,70 €	17,25 €	13,72 €	9 €
• Irritants potentiels	+++	+++	+++	+++	+++
• Nombre d'irritants forts/modérés/faibles	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0
• Allergènes potentiels	+++	+++	+++	+++	+++
• Nombre d'allergènes	0	0	0	0	0
• Parfum	Non	Non	Non	Non	Non
• Phénoxyéthanol	Non	Non	Non	Non	Non
APPRECIATION GLOBALE	+++	+++	+++	+++	+++



Liniments

	Natessance Liniment oléo-calcaire	Love & green Véritable liniment	Biolane Liniment oléo-calcaire	Laboratoires Gilbert Liniment oléo-calcaire	Joone Liniment à l'huile d'olive
• Label bio	Cosmebio	Non	Non	Non	Non
• Présentation	Flacon 1l	Flacon-pompe 400 ml	Flacon 300 ml	Flacon-pompe 1l	Flacon-pompe 500 ml
• Prix indicatif	9,95 €	7,75 €	4,75 €	7,85 €	17,90 €
• Prix indicatif pour 1l	9,95 €	19,37 €	15,83 €	7,85 €	35,80 €
• Irritants potentiels	+++	+++	+++	+++	+++
• Nombre d'irritants forts/modérés/faibles	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0
• Allergènes potentiels	+++	+++	+++	+++	+++
• Nombre d'allergènes	0	0	0	0	0
• Parfum	Non	Non	Non	Non	Non
• Phénoxyéthanol	Non	Non	Non	Non	Non
APPRECIATION GLOBALE	+++	+++	+++	+++	+++



Uriage 1 ^{er} liniment oléo-thermal	Auchan baby Liniment oléo-calcaire	Saforelle bébé Liniment oléo-calcaire	Mitosyl Liniment	Acorelle Liniment oléo-calcaire	Mustela Liniment	Klorane bébé Eryteal liniment
Non	Non	Non	Non	Cosmebio	Non	Non
Flacon-pompe 500 ml 5,50 €	Flacon 250 ml 3 €	Flacon 450 ml 3,50 €	Flacon-pompe 400 ml 11 €	Flacon-pompe 400 ml 11,90 €	Flacon 400 ml 4,20 €	Tube 200 ml 8,79 €
11 €	12 €	7,78 €	27,50 €	29,75 €	10,50 €	43,95 €
+++	+++	+++	+++	+++	++	+
0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-1	0-1-0
+++	+++	+++	+++	+++	++	+++
0	0	0	0	0	0	0
Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
+++	+++	+++	+++	++	++	++

PHOTOS PRODUITS : J. CHISANO / 600





Crèmes pour le change

	+++ Très bon 20 à 17	Eco by naty Crème pour le change	Mustela Crème change	Cattier Crème change protectrice	Tidoo Crème réparatrice pour le change	Tout petits (U) Crème pour le change
• Label bio	Ecocert	Non	Cosmebio/ Ecocert	Cosmebio	Non	
• Présentation	Tube 50 ml	Tube 100 ml	Tube 75 ml	Tube 75 ml	Tube 100 ml	
• Prix indicatif	4,20 €	5,50 €	8 €	6,30 €	2,30 €	
• Prix indicatif pour 1l	84 €	55 €	106,66 €	84 €	23 €	
• Irritants potentiels	+++	+++	+++	+++	++	
• Nombre d'irritants forts/modérés/faibles	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-0	0-0-1	
• Allergènes potentiels	+++	+++	+++	+++	+++	
• Nombre d'allergènes	0	0	0	0	0	
• Parfum	Non	Non	Non	Oui	Non	
• Phénoxyéthanol	Non	Non	Non	Non	Non	
APPRECIATION GLOBALE	+++	+++	+++	++	++	++



Lingettes papier toilette

	+++ Très bon 20 à 17	Eco by naty Lingettes bébé toilette	Carrefour kids Lingettes petites fesses	Tout petits (U) Lingettes papier toilette	Auchan baby Lingettes papier toilette	Pommette (Intermarché) Lingettes papier toilette
• Label bio	Biobased	Non	Non	Non	Non	Non
• Présentation	42 pièces	60 pièces	60 pièces	60 pièces	60 pièces	60 pièces
• Prix indicatif	4,44 €	2,18 €	1,57 €	1,50 €	1,55 €	
• Prix pour 100 pièces	10,57 €	3,63 €	2,62 €	2,50 €	2,58 €	
• Irritants potentiels	+++	++	+	+	+	
• Nombre d'irritants forts/modérés/faibles	0-0-0	0-0-1	0-1-1	0-1-1	0-1-1	0-1-1
• Allergènes potentiels	+++	+++	+++	+++	+++	
• Nombre d'allergènes	0	0	0	0	0	
• Parfum	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
• Phénoxyéthanol	Non	Non	Non	Non	Non	Non
APPRECIATION GLOBALE	+++	++	+	+	+	+



Pommette (Intermarché) Crème pour le change	Mots d'enfants Marque Repère (E.Leclerc) Crème protectrice pour le change	Nivea baby Crème protectrice pour le change	Carrefour baby Crème pour le change	Biolane Crème change	Uriage 1 ^{er} change	Mixa bébé Crème pour le change double action
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Tube 100 ml 2,30 € 23 € ++ 0-0-1 +++ 0 Non Non	Tube 100 ml 2,20 € 22 € ++ 0-0-1 +++ 0 Non Non	Tube 100 ml 3,40 € 34 € ++ 0-0-2 +++ 0 Oui Non	Tube 100 ml 2,30 € 23 € + 0-1-1 +++ 0 Non Non	Tube 100 ml 4,10 € 41 € + 0-1-1 +++ 0 Non Non	Tube 100 ml 5,70 € 57 € - 1-0-1 +++ 4 Non Non	Tube 100 ml 2,50 € 25 € - 1-1-1 +++ 0 Non Non
++	++	++	+	+	+	-



Cora Lingettes toilettes	Bout'Chou (Monoprix) Lingettes papier toilette	Les doodingues (Casino) Lingettes papier toilette humides	Biolane Lingettes papier toilette	Kandoo Lingettes melon	Nivea baby Lingettes Toodies	Floralys (Lidl) Sensitive, papier toilette humidifié
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
56 pièces 1,99 € 3,55 € ++ 0-1-1 +++ 0 Oui Non	60 pièces 2,09 € 3,48 € ++ 0-1-1 +++ 0 Oui Non	60 pièces 2,49 € 4,15 € ++ 0-1-1 +++ 0 Oui Non	54 pièces 1,90 € 3,52 € + 0-1-2 +++ 0 Oui Non	55 pièces 3,45 € 6,27 € + 0-1-0 - 2 Oui Non	60 pièces 1,20 € 2 € ++ 0-0-0 -- 4 Oui Non	80 pièces 1,69 € 2,11 € - 1-0-0 -- 0 Non Oui
+	+	+	+	+	-	--

PHOTOS PRODUITS : J. CHISCANO / «60»



Couches-culottes

Pour être complet, nous reproduisons les résultats de notre essai sur les couches (*voir le magazine pages 10 à 14*). Un résidu du glyphosate a encore été détecté dans certaines références.

On regrette aussi que les fabricants persistent à ne pas afficher la composition exacte de chaque produit. Petit motif de satisfaction : en matière d'absorption, on ne relève aucune contre-performance.

	Joone Protection premium	Pampers Premium protection	Pampers Baby-Dry	Eco by Naty	Pampers Premium protection active Fit ⁽³⁾
Couches					
Très bon 20 à 17					
Bon 16,5 à 13					
Acceptable 12,5 à 10					
Insuffisant 9,5 à 7					
Très insuffisant 6,5 à 0					
• Label bio	Non	Non	Non	FSC/AB Vincotte UE	Non
• Prix indicatif	64,90 € ⁽¹⁾ 162 couches	12,60 € 50 couches	15,60 € 50 couches	18,90 € 50 couches	12,30 € 46 couches
• Prix pour une couche	0,40 €	0,25 €	0,31 €	0,38 €	0,27 €
Performances (60 %)	+++	++	+	+	+
• Tenue	+++	++	++	++	++
• Absorption	+++	++	+	+	+
• Protection contre l'humidité	+++	++	+	-	+
Composition (40 %)	+++	++	+++	+++	+
Pesticides					
• Résidu du glyphosate	+++	+++	+++	+++	+++
• Pesticides organochlorés	+++	+++	+++	+++	+
Autres molécules toxiques potentielles					
• Dioxines	+++	+++	+++	+++	+++
• Composés organiques volatils (COV)	+++	++	+++	+++	+++
• Composés organiques halogénés adsorbables (AOX)	+++	+++	+++	+++	+++
• Allergènes	+++	+++	+++	+++	+++
NOTE GLOBALE (100 %)	17/20	14,5/20	12,5/20⁽²⁾	12,5/20⁽²⁾	12,5/20

(1) Livraison comprise dans le prix. (2) L'appréciation globale ne peut pas être supérieure à l'appréciation sur les performances. (3) Le fabricant indique que cette référence



Carrefour Baby Ultra dry & stretch	Lupilu Soft & dry	Mots d'enfants (Marque Repère) Ultra confort	Love & Green Couches ⁽³⁾ hypo-allergéniques	Lotus Baby Touch 3 Ultra confort	Pommette (Intermarché) Ecologic	Lillydoo Couches bébé
Non	FSC	PEFC	FSC	FSC	FSC/Nordic Ecolabel	Non
10,80 € 56 couches	7,30 € 56 couches	8,90 € 50 couches	19,65 € 52 couches	19 € 58 couches	9 € 32 couches	12 € 33 couches
0,19 €	0,13 €	0,18 €	0,38 €	0,33 €	0,28 €	0,36 €
++	++	+	++	++	++	+
++	++	++	++	++	++	+
++	++	++	++	++	++	++
++	+	-	++	+	+	+
+	-	-	-	-	-	-
+++	+++	+++	-	-	-	-
+	+++	+++	+++	+++	+++	-
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
+++	++	--	++	++	++	++
+++	-	+++	+++	+++	-	+++
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
12,5/20	12/20	12/20	9,5/20⁽⁴⁾	9,5/20⁽⁴⁾	9,5/20⁽⁴⁾	6,5/20⁽⁴⁾

FOTOLIA - PHOTOS PRODUITS : J. CHISCANO // 60»

est en fin de commercialisation. (4) L'appréciation globale ne peut pas être supérieure à "Insuffisante" ou "Très insuffisante" en fonction de la composition du produit.



À surveiller sur les étiquettes

Les molécules indésirables repérées par nos experts dans les produits d'hygiène pour bébé sont très nombreuses. Voici les principales à retenir en priorité et qu'il convient d'écarter des cosmétiques pour les tout-petits.

À ÉCARTER EN PRIORITÉ

- **Le phénoxyéthanol** Conservateur, soupçonné de toxicité.
- **Sodium lauryl sulfate / ammonium lauryl sulfate** Tensio-actifs : très irritants.
- **Alcool** Conservateur ou solvant : irritant.

À ÉVITER*

- **Parfum (sans autre précision)** Potentiellement allergisant.
- **Les 26 substances parfumantes allergisantes dont l'étiquetage est réglementé** : Alcool amylcinnamique ; alcool anisique, alcool benzylique ; alcool cinnamique ; alpha-isomethyl ionone ; amylcinnamaldéhyde ; benzoate de benzyle ; cinnamate de benzyle ; cinnamal ; citral ; citronellol ; coumarine ; eugénol ; farnesol ; géraniol ; hexylcinnamaldéhyde ; hydroxycitronellal ; isoeugénol ; lilial ; limonène ; linalool ; lyrat ; methyl heptine carbonate ; mousse d'arbre, mousse de chêne ; salicylate de benzyle.

AUTRES INGRÉDIENTS INDÉSIRABLES MAJEURS

Les ingrédients ci-dessous sont également à proscrire. Nous ne les avons pas retrouvés dans les produits étudiés, mais la vigilance reste de mise car ces ingrédients préoccupants sont toujours autorisés dans certaines catégories de produits de soin destinés aux bébés.

- **Butylparaben** Conservateur : soupçonné d'être un perturbateur endocrinien.
- **Propylparaben** Conservateur : soupçonné d'être un perturbateur endocrinien.
- **Methylisothiazolinone (et les autres molécules dont le nom se termine par -thiazolinone)** Conservateur : très allergisant. ●



FOTOLIA

* (Surtout si plusieurs molécules à risques sont incorporées dans un même produit).

